



LUEURS CORANIQUES
Exégèse Thématique
Partie du «Plus Haut»
(Hizb Sabbih)

Auteur

Dr. Mohamed El Hassan Gharbi

رقم الإيداع القانوني : 2014MO3275

ردمك : 3-606-26-9981-978

التصنيف والتوضيب والسحب في مطبعة الإيسيسكو
الرباط - المملكة المغربية

© جميع الحقوق محفوظة للإيسيسكو

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي
خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ
وَالَّذِي جَعَلَ الْمَوْتَ
وَالْحَيَاةَ وَالَّذِي
يُحْيِي الْمَوْتَى
وَالَّذِي يُخْرِجُ
الْحَبَّ وَالذُّرْنَ
وَالَّذِي يُصَوِّرُ
الْبَشَرَ فِي أَحْسَنِ
تَقْوِيمٍ
سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ
وَبِحَمْدِكَ
وَبِحَمْدِ مَنْ
عَلَّمَكَ
وَبِحَمْدِ مَنْ
عَلَّمَكَ

Table des matières

Préface.....	7
Introduction.....	9
Chapitre du Plus Haut.....	11
Chapitre de l'enveloppante.....	21
Chapitre de l'Aurore	31
Chapitre de la cité	47
Chapitre du soleil	59
Chapitre de la nuit	65
Chapitre de la clarté du matin	73
Chapitre de la prédisposition	79
Chapitre de la figue	85
Chapitre de l'adhérence	89
Chapitre du destin	99
Chapitre de la preuve	103
Chapitre de la secousse	111
Chapitre des coursiers	115
Chapitre du fracas	121
Chapitre de l'émulation	125
Chapitre de l'époque	129
Chapitre des calomniateurs	135
Chapitre de l'éléphant	139
Chapitre de Qoraysh	143
Chapitre de l'aide	147
Chapitre de l'abondance	151
Chapitre des infidèles	155
Chapitre de la victoire	159
Chapitre de la fibre	163
Chapitre de l'allégeance sincère et totale.....	167
Chapitre de l'aube naissante	171
Chapitre des gens	175

PRÉFACE

Dans le cadre de la promotion de la culture islamique qui s'inscrit dans le propre de ses prérogatives, l'ISESCO ne cesse d'œuvrer pour la valorisation et l'enrichissement de la bibliothèque islamique. Elle a aujourd'hui le plaisir de mettre à la disposition du lecteur avisé, un travail inédit autour de l'exégèse du saint Coran qui pourra servir de référence aussi bien aux étudiants, chercheurs qu'au grand public.

Ce travail est l'œuvre du docteur Mohamed El Hassan Gharbi, professeur et chercheur à l'université Mohammed V de Rabat, enseignant à la faculté de médecine et de pharmacie. Le docteur Gharbi a reçu également un enseignement parallèle en sciences religieuses durant plus de vingt cinq ans auprès d'éminents savants qui l'ont poussé à s'intéresser aux études sur le Coran et fini par décider d'entreprendre l'exégèse du Livre saint en langue française. Il s'agit d'une exégèse qui répond aux normes de celles, déjà très nombreuses, faites depuis les premiers siècles de l'âge d'or de l'Islam. Elle comporte de ce fait toute les subtilités de l'exégèse et s'intéresse aussi bien à la grammaire qu'à la structure, qu'aux variantes de lecture. L'analyse porte également et tout aussi bien sur le verset, la phrase ou le paragraphe dans le but d'en tirer une ou deux leçons à mettre en œuvre au quotidien. L'essai met ainsi en synergie la théorie et la pratique dans un français qui se veut simple quoique pas toujours facile à assimiler en une fois. Il est vrai que l'exercice n'a rien d'aisé ; il demeure cependant une initiation louable et gage pour d'autres de l'améliorer.

Hormis les traductions et différentes interprétations brèves et concises du sens des versets du Livre saint, aucun essai d'exégèse en langue française, à proprement parler, n'a été effectué à notre connaissance jusqu'à nos jours. Je suis heureux de préfacier l'édition de ce travail autour des plus courts chapitres du Coran, et plus particulièrement de la soixantième partie, avec l'espoir de voir apparaître dans un très

proche avenir, du même auteur, d'autres travaux sur les autres chapitres du Coran. Un très long labeur attend l'auteur pour mener à bien cette mission et l'ISESCO est heureuse de présenter aujourd'hui aux lecteurs le premier fruit de cet excellent travail.

Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri
Directeur Général
Organisation Islamique pour l'Éducation, les Sciences
et la Culture -ISESCO-

INTRODUCTION

L'exégèse du saint Coran n'est sûrement pas une tâche facile surtout quand elle veut se faire dans une autre langue que l'arabe. L'exercice fait appel à toute une procédure de lectures et de méditations des exégèses déjà faites dans la langue originelle du texte sacré afin d'essayer d'exprimer l'idée qui en ressort dans la langue de destination. Il ne s'agit pas de traduire le sens général des versets ou d'en faire une traduction littérale mais de tenter de brasser les divers domaines qui ont trait au sujet et de les présenter de façon synthétique capable de livrer au lecteur un maximum de facettes que le verset ou le chapitre pourraient produire.

Dans ce travail nous essayons de mettre en œuvre tout cela en langue française avec l'ambition de faire parvenir le message divin au lecteur francophone qui n'a pas la facilité de le lire ni de le comprendre à l'état natif. Il est évident dans notre esprit que rien ne peut remplacer une lecture approfondie du texte dans sa langue d'origine. Ce n'est que de cette manière ci et au prix d'un travail assidu, que l'on peut correctement l'assimiler, mais rien n'empêche d'essayer de faire profiter, des trésors que recèle la Parole de Dieu ceux qui n'ont pas la chance ou la possibilité d'en prendre connaissance tel qu'il a été révélé au début. Prions Dieu pour qu'Il agrée notre action et fasse qu'elle Lui soit totalement dévouée.

Le saint Coran est classiquement divisé en 114 chapitres de longueur très variée si bien que le nombre de versets qui les constituent va de 3 pour les plus courts jusqu'à 285 pour le plus long. Très vite après la révélation, les érudits jugèrent très utile de diviser le texte sacré en 30 puis en 60 parties, à peu près égales en longueur, afin d'en faciliter la lecture et l'apprentissage. Ainsi, les chapitres les plus longs, comme celui de la génisse ou des femmes, se sont retrouvés comptant une, deux ou plusieurs de ces parties alors que les plus courts se sont retrouvés inclus dans les autres. Ces parties sont respectivement appelées «juz'» et «hizb» sachant que chaque «juz'» compte deux «hizb». La soixantième partie ou «hizb» est celle dont nous présenterons l'exégèse ci après.

Contrairement à toutes celles qui la précèdent, elle comporte un grand nombre de chapitres - vingt huit - dont la principale caractéristique est leur brièveté. De plus, ils ont tous été révélés en période mecquoise, à quelques exceptions près que nous signalerons en temps voulu. Le premier des chapitres la composant se nomme chapitre du Plus Haut «Al Aâla» ou tout simplement, «Glorifie» ou «Sabbih», en référence à l'ordre qui y est donné au Prophète ﷺ à son tout début et ce, tel que le fait Aïcha, l'épouse de sidna Mohammed ﷺ, dans l'un de ses rapports selon les imams Ettirmidhi et Abou Daoud. Que ce soit donc le premier chapitre que nous étudions.

CHAPITRE DU PLUS HAUT

Il s'agit du quatre vingt septième chapitre selon le classement arrêté du Coran même si la grande majorité des traditions révèlent qu'il a été donné au Prophète ﷺ parmi les toutes premières révélations. En témoigne les dix neuf versets qui le constituent et qui traitent des sujets classiquement abordés avant l'hégire à savoir la glorification d'Allah et l'enseignement de certains de Ses attributs, ainsi que le soutien au messager de Dieu dans sa mission, alors qu'il commençait à peine à essuyer les premiers revers de la part de ses adversaires mecquois. Son nom lui a été attribué par le Prophète ﷺ lui-même dans nombre de ses hadiths en raison de l'apparition de manière très suggestive de cet attribut en tout début de chapitre.

Malgré des divergences sur certains des versets qui le composent la révélation de ce chapitre s'est faite le plus vraisemblablement en période mecquoise si bien que l'on estime qu'il s'agit du septième ou huitième chapitre à avoir été donné au Prophète ﷺ d'un point de vue chronologique juste après le chapitre de l'obscurcissement «ATTAKWIR».

Allah entame le chapitre par une invitation à Sa Glorification au Prophète ﷺ et, à travers lui, à tous ses fidèles. Ainsi Dieu dit dans le premier verset :

سَبِّحْ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى (1)

1. Glorifie le nom de ton Seigneur, le Plus Haut,

L'objectif est d'apprendre au lecteur comment un bon croyant doit exprimer sa reconnaissance à son Seigneur quand Celui-ci lui accorde Ses bienfaits. Le fait est que le Prophète ﷺ allait faire l'objet, dans ce chapitre, d'une haute distinction qui allait lui assurer la préservation éternelle du message qu'il était en train de transmettre et la facilité d'exécution dans sa mission. Dieu va en effet lui dire plus loin dans ce même chapitre comme pour le tranquilliser sur son avenir :

مَسْفُورٌ فَلَا تُنْسَى (6) إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ إِنَّهُ يَعْلَمُ الْجَهْرَ وَمَا يَخْفَى (7)
وَنُنَسِّرُكَ لِلْيُسْرَى (8)

6. Nous t'enseignerons de sorte que tu n'oublies point 7. sauf ce qu'Allah voudra, car Il connaît ce qui paraît au grand jour ainsi que ce qui est caché. 8. Puis Nous te faciliterons la tâche.

Devant une telle faveur, l'envoyé de Dieu se devait de remercier son Seigneur en glorifiant oralement Son nom, quoiqu'en réalité, de par Sa Majesté, Sa Grandeur et Sa Royauté, Allah devrait être glorifié et exalté par l'Homme sans relâche même lorsqu'a priori, il ne fait pas l'objet de bienfait évident et concret, pour la simple raison que, les bienfaits divins sont innombrables et bien souvent on ne prête pas trop attention à certains d'entre eux. Dieu dit dans le verset n°36 du chapitre d'Abraham :

وَلَنْ تَعْدُوا نِعْمَتَ اللَّهِ لَآ تَحْصُوهَا إِنَّ الْإِنْسَانَ لِرَبِّهِ لَكَفُورٌ (36)

36. Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer, l'homme est certes profondément injuste et ingrat.

L'attribut «El Aâla» est souvent traduit par «le Très Haut». Pour notre part nous préférons le traduire par «le plus Haut» parce qu'il s'agit d'un attribut renvoyant à l'absolu comme pour dire qu'il n'y a pas plus haut que Dieu, c'est-à-dire : « il n'y a pas meilleur que Lui » en référence à la perfection qui Lui sied ! Et c'est dans ce cadre de glorification orale permanente du nom de Dieu que le fidèle est invité à répéter à chaque prosternation au cours des prières rituelles l'expression reprenant celle de ce verset «Soubhana rabbiya al aâla».

D'un autre côté, il faut noter qu'Allah Tout-puissant ne donne jamais d'ordre sans en expliquer le contenu et la portée, surtout lorsqu'il s'agit d'un devoir envers le Seigneur que l'Homme va être amené à honorer.

Il s'agit là, d'une règle générale qui nous inculque indirectement et de manière très subtile comment une personne aux commandes, qui serait amenée à donner des ordres à ses subordonnés, devrait théoriquement se comporter avec eux. En d'autres termes, il ne devrait pas y avoir de place à la dictature ou à la tyrannie dans les relations qui lient les humains entre eux puisque Dieu Lui-même, qui a tous les pouvoirs, prend le soin de justifier ce qu'Il commande. Et c'est ce qui explique pourquoi, avant d'attirer l'attention du Prophète ﷺ sur la distinction qui allait lui dicter cette glorification, Il lui cite un certain nombre de Ses attributs comme pour lui rappeler que même en dehors de tout bienfait concret et évident la glorification reste toujours indiquée et amplement justifiée. Dieu dit :

سَبِّحْ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى (1) الَّذِي خَلَقَ فَسَوَّى (2) وَالَّذِي قَدَّرَ فَهَدَى (3) وَالَّذِي
أَخْرَجَ الْمَرْعَى (4) فَجَعَلَهُ غُثَاءً أَحْوَى (5)

1. Glorifie le nom de ton Seigneur, le Plus Haut, 2. Celui qui a créé et agencé harmonieusement, 3. Celui qui a décrété et guidé, 4. et Celui qui a fait pousser le pâturage, 5. et en a fait ensuite un foin foncé.

Le Plus Haut ici est une traduction littérale du mot «Al Aâla» qui, comme nous l'avons vu, a donné son nom au chapitre. En fait, le sens qu'il faudrait lui prêter est Le parfait, car «plus» sous entend qu'il y a comparaison, or Allah ne supporte pas la comparaison. Pour preuve Il fait suivre ce superlatif comme pour indiquer son vrai sens, de trois attributs attestant Son Unicité et donnant une idée sur Son divin Pouvoir, justifiant ainsi qu'il doit être glorifié en permanence et en toute exclusivité :

Tout d'abord, Allah le Plus Haut crée, dans le sens de créer et non de faire preuve de créativité. Autrement dit, Il fait surgir toute chose du néant et veille à lui donner la meilleure des formes pour qu'elle puisse accomplir sa mission dans les meilleures conditions. C'est là, la première et peut être la meilleure raison de s'atteler à Le glorifier.

Ensuite, c'est Lui Seul qui décrète tout ce qui va se passer dans ce monde exactement comme Il l'entend et fait que chacune de Ses créatures obéisse instinctivement à ce qui a été décrété pour elle ! Ainsi, par exemple, a-t-Il créé l'abeille et lui a inculqué la succion du pollen et la construction des ruches qui vont conduire à la fabrication et au stockage du miel. A noter ici que le terme «qaddara» a été ainsi lu par tous les érudits de la récitation du Coran hormis El Kissaî qui l'a lu «qadara». Néanmoins, cette divergence n'altère pas le sens du mot et ne dicte donc pas de changement de traduction.

Enfin, c'est Lui aussi qui a créé tout ce qui a priori n'a pas d'instinct, telles les plantes dont l'Homme tire largement profit, en se limitant toutefois à la citation de l'herbe servant au pâturage des bestiaux, comme pour rappeler à l'Homme, tout particulièrement, la précision du cycle de la vie et que sans le précédent décret divin, rien n'aurait été aussi bien réalisé.

Ce sont donc là trois attributs que l'Homme devrait garder à l'esprit afin d'être toujours alerte quant à sa reconnaissance vis-à-vis du Seigneur, que Ses bienfaits soient palpables ou non, car il faut se dire et s'en convaincre que Son mérite n'a pas de limite. Mais quoiqu'il en soit, l'introduction du chapitre de cette manière ci représente une bonne annonce qui fut faite au Prophète ﷺ comme quoi il allait bénéficier du soutien divin dans sa mission et durant le restant de ses jours :

سُنْقُرُوكَ فَلَا تَنْسَى (6) إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ

6. Nous t'enseignerons de sorte que tu n'oublies pas 7. sauf ce qu'Allah voudra,

Après avoir attiré l'attention du Prophète ﷺ sur des attributs censés lui rappeler l'étendue des bienfaits de son Seigneur et l'inviter à Le glorifier sans relâche, le discours coranique lance enfin la fameuse promesse tant attendue. Il s'agit d'une promesse divine à sidna Mohammed ﷺ comme quoi ce qu'il craint lui sera évité et que son rôle principal n'est autre que de s'atteler à transmettre le message qui lui est remis. Ces versets ressemblent à ceux du chapitre de la résurrection dans lesquels Allah dit à Son messager :

لَا تُحَرِّكْ بِهِ لِسَانَكَ لِتَعْجَلَ بِهِ إِنَّ عَلَيْنَا جَمْعَهُ وَقُرْآنَهُ (16)

16. Ne remue donc pas ta langue pour hâter sa récitation, car aussi bien, le rassemblement de ses données que la façon de le réciter, Nous incombent.

La distinction reçue par sidna Mohammed ﷺ lui permit de poursuivre sa mission sans trop se soucier de l'apprentissage du texte sacré qui lui était révélé. Le fait est que, quand les chapitres commencèrent à se multiplier, le Prophète ﷺ eut crainte de ne pas pouvoir tous les mémoriser, si bien qu'à chaque fois que Gabriel lui rapportait un paragraphe ou quelques versets, ils s'empressaient de les répéter avant même que l'ange n'eut fini sa lecture. Cette distinction avait donc pour rôle de lui signifier qu'il n'avait pas de souci à se faire quant au texte qui allait lui être donné puisque c'est Allah Lui-même qui allait se charger de le lui graver dans la mémoire. Naturellement et comme cela est très fréquent dans le saint Coran, il lui est rappelé, leçon d'humilité oblige, que l'absolu ne sera point de son ressort ! Autrement dit, Dieu reste Seul Maître de la situation et si jamais Il le décidait, Il te ferait oublier certains versets qui t'ont déjà été révélés, soit en les annulant carrément, soit en les remplaçant par d'autres selon le principe de l'abrogation qui est explicité par ailleurs dans le chapitre de la génisse, soit en te les faisant oublier selon la règle humaine de l'oubli. Mais il faut savoir que dans ce dernier cas, cet oubli ne pourra être que transitoire et Ton Seigneur, en vertu de Son engagement, fera en sorte que, d'une manière ou d'une autre, tu te remémoires ce que tu as oublié car finalement rien ne Lui échappe et Il est au courant de tout..

إِنَّهُ يَعْلَمُ الْجَهْرَ وَمَا يَخْفَى (7)

7. Il connaît certes ce qui paraît au grand jour ainsi que ce qui est caché.

L'imam Muslim rapporte, en effet, que Aïcha l'épouse du Prophète ﷺ a dit avoir entendu l'envoyé de Dieu dire à propos d'un monsieur qui lisait le Coran à haute voix dans la mosquée : «que Dieu soit Clément et récompense ce monsieur car il m'a rappelé le verset untel que j'avais omis dans tel ou tel chapitre !»

يَرْحَمُهُ اللَّهُ لَقَدْ أَذْكَرَنِي كَذَا وَكَذَا آيَةً مِنْ سُورَةِ كَذَا

Ainsi, sidna Mohammed ﷺ allait-il pouvoir transmettre sereinement son message sans risque pour lui de faire des erreurs ou d'en oublier quoique ce soit, le plus naturellement du monde et sans fournir le moindre effort de mémorisation, car, tout simplement, Dieu lui a promis qu'Il allait lui faciliter la tâche. Dieu dit :

وَنُيَسِّرُكَ لِلْيُسْرَى (8)

8. Nous te mettrons sur la (voie la) plus facile.

C'est là la seconde partie de la distinction octroyée au Prophète ﷺ et qui allait le pousser à glorifier son Seigneur en permanence et de plus belle !

A noter que le mot «yousra» a été prononcé par Abou Jaâfar seul «Youssoura» ! Le sens ne change pas pour autant.

Dorénavant tout allait devenir facile pour lui et lui-même allait être poussé dans ses choix vers la recherche de la facilité et de la simplicité. Ainsi l'apprentissage du saint Coran lui sera facilité comme à tous ses fidèles qui voudraient le lire et le mémoriser. Dieu dit à ce propos à quatre endroits différents, dans le chapitre de la lune «AL QAMAR»

وَلَقَدْ يَسَّرْنَا الْقُرْآنَ لِلذِّكْرِ فَهَلْ مِنْ مُدَكِّرٍ (17)

17. En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation, y a-t-il donc quelqu'un pour réfléchir ?

Notons qu'il n'existe pas, pour ainsi dire, de livre sur terre, qu'il soit ancien ou contemporain, qui ait été appris par cœur et sans faute comme le fut et l'est le Coran qui, non seulement est appris par cœur par des millions de personnes, mais aussi lu et écrit, traduit et interprété, imprimé et édité comme ne l'est aucun autre ouvrage !

Par ailleurs, la facilité dont il est question, ne se limite pas au seul apprentissage et à la seule diffusion du Coran comme nous venons de le rapporter, mais s'étend à tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'Islam.

Autrement dit, il s'agit d'une double facilité pour sidna Mohammed ﷺ. D'un côté, la pratique de la religion qui va lui être donnée lui sera hautement simplifiée, en ce sens qu'elle fera l'objet de préceptes faciles à assimiler et en parfait accord avec la nature de l'Homme, et de l'autre, le Prophète ﷺ, en tant qu'humain, bénéficiera de la constitution nécessaire à même de lui permettre d'obéir spontanément à ces préceptes et de les mettre en œuvre de la meilleure manière, en guise d'exemple parfait pour ses fidèles qui seront amenés à faire comme lui. Et l'Histoire a fini par prouver cela, car en effet, la revue de sa pratique quotidienne montre que d'une part, il a toujours tendance à choisir la simplicité lorsque ce choix lui est permis, et d'autre part, il guide et appelle ses compagnons à cette simplicité en leur faisant remarquer que leur mission sur terre est d'être facilitateurs et non d'être trop exigeants au point de faire fuir ceux qui voudraient embrasser l'Islam.

Tout ce qui est demandé au Messager, et aux croyants après lui, est de pratiquer leur religion comme cela leur a été prescrit, sans trop chercher de complications ni de rentrer dans des divergences à n'en plus finir. L'essentiel est de faciliter la tâche à toute personne qui souhaiterait se joindre à eux, en se contentant de faire un appel soigneux qui mette en exergue les merveilleuses orientations du Coran. Dieu dit :

فَذَكِّرْ لَنْ نَفَعَتِ الذُّكْرَى (9)

9. Rappelle donc, où et quand le Rappel peut être utile.

Après avoir rassuré Son messager sur la suite des événements, en lui signifiant qu'il n'avait pas de souci à se faire quant au contenu du message, car Lui-même se chargeait de le protéger et que la voie allait finalement lui être facilitée, Allah lui a défini le rôle qui lui incombait et la place qu'il devait tenir dans la société.

Ainsi le Prophète ﷺ devait-il se contenter d'annoncer ce qui lui parvenait comme message et de déployer tous ses efforts pour le présenter sous la meilleure des formes. Tout ce qu'il devait faire était de transmettre le Coran tel quel sans tenir compte de qui allait l'entendre. L'essentiel était que le message parvienne à tous et qu'il ne faiblisse point dans sa

persévérance à en informer ses proches et ses concitoyens puis leurs riverains et par la suite tous les arabes et finalement toute l'humanité. Autrement dit, il ne devait pas s'en tenir uniquement à ceux chez qui il pressentait une quelconque prédisposition à suivre sa voie, mais plutôt veiller à ce que le message parvienne, sans la moindre exception, à tout le monde. Par la suite, le résultat de cette entreprise incombe à Allah l'Omniscient qui guidera qui veut bien s'inscrire dans le droit chemin et poussera vers l'égarément qui refuse d'entendre raison. Les gens dans cette affaire se divisent en effet en deux groupes et c'est justement ce qui est explicité juste après :

مَيِّذُكُرٍ مِّنْ يَّخْشَى (10) وَيَجْتَنِّبُهَا الْأَشْقَى (11)

10. Quiconque craint se rappellera, 11. et s'en écartera le plus grand malheureux,

Le premier groupe est celui des gens qui craignent Dieu, c'est à dire ceux qui appréhendent la rencontre du jour dernier. Ceux là tirent profit de l'exhortation puisqu'elle trouve chez eux un écho favorable. Par contre, ceux qui par malheur auront décidé de ne pas écouter le Prophète ﷺ et font fi du contenu du message qu'il leur a transmis, se retrouveront, dans l'au-delà, dans une situation des plus embarrassantes et c'est pour cela qu'ils sont décrits comme étant les plus grands malheureux. En fait, ce verset pointerait du doigt selon certains exégètes une personne bien précise, en l'occurrence El Oualid ibn l Moughira ou plutôt Otba ibn Rabiaâ qui étaient tous deux parmi les plus farouches opposants au Prophète ﷺ mais il est clair que le sens est général et qu'il s'applique à tous ceux qui, comme ces deux personnes font preuve d'une mécréance absolue. Tous, pour ainsi dire seront accablés du plus grand malheur et finiront en Enfer, puisse Allah nous en épargner les affres. Définissant celui qui est décrit comme étant le plus malheureux, Dieu dit :

الَّذِي يَصْلَى النَّارَ الْكُبْرَى (12) ثُمَّ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَى (13)

12. qui brûlera dans le plus grand Feu, 13. Puis il n'y verra ni la mort ni la vie.

Le plus grand Feu désigne ici naturellement l'Enfer qui délivre une souffrance si forte et suffisamment cadrée pour que celui qui la subit ne trouve guère d'issue de secours. Ainsi, ni la mort ne vient l'en reposer, ni la vie normale ne vient l'en délivrer. Autrement dit, les

brûlures occasionnées par ce Feu, aussi profondes et étendues soient-elles, n'entraîneront pas pour autant sa mort, synonyme de repos et en même temps malgré leur profondeur et leur gravité, elles continueront à le faire souffrir contrairement aux brûlures usuelles qui font très mal quand elles sont superficielles et qui entraînent la mort quand elles sont profondes et/ou étendues. Il faut noter ici que l'expression utilisée dans le verset ne fait pas allusion à un état second entre la vie et la mort mais bel et bien à l'état imagé que nous avons décrit. A l'opposé, celui qui appréhende le jour dernier et se prépare sérieusement à cette importante échéance se retrouve parmi ceux qui ont réussi.

قَدْ أَفْلَحَ مَنْ تَزَكَّى (14) وَذَكَرَ اسْمَ رَبِّهِ فَصَلَّى (15)

14. Réussira, certes, celui qui se sera purifié, 15. aura invoqué le nom de son Seigneur et aura prié.

Après avoir évoqué le devenir malheureux de ceux qui font la sourde oreille par rapport au rappel qui leur est adressé, le discours coranique complète le tableau descriptif comme à l'accoutumée en annonçant la réussite accomplie du premier des deux groupes et en détaillant le sens de la crainte si prisée qui le distingue.

Dans un hadith rapporté par El Bazzar à Jaber ibn Abdallah, le Prophète ﷺ aurait expliqué le verbe «tazakka» qui renvoie à la purification spirituelle par le fait de témoigner qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, que Mohammed ﷺ est Son messager tout en ayant totalement évincé le polythéisme. L'invocation du nom du Seigneur et l'accomplissement de la prière renvoient quant à eux aux cinq prières rituelles que le croyant est appelé à faire chaque jour.

عَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَدْ أَفْلَحَ مَنْ تَزَكَّى قَالَ: مَنْ شَهِدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَخَلَعَ الْأَنْدَادَ، وَشَهِدَ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ. وَذَكَرَ اسْمَ رَبِّهِ فَصَلَّى قَالَ: هِيَ الصَّلَوَاتُ الْخَمْسُ وَالْمُحَافَظَةُ عَلَيْهَا

C'est d'ailleurs cette même explication qui en fut donnée par Ibn Abbés suivi par la suite par ses trois élèves que furent, Aâta', Ikrimah et Katadah. Toutefois et au-delà de cette explication prophétique, il faut comprendre que le but est bien sûr d'attirer les réticents vers la foi et de les pousser à réviser leur position en leur montrant que finalement ce qui leur est demandé en matière de croyance et de piété n'est pas si difficile que cela et qu'il vaut mieux pour eux de se rallier au rang de la vertu et de la purification spirituelle. Et rien de tel pour cela que l'invocation du

nom du Seigneur dont nous avons largement parlée au début du chapitre et la pratique de la prière rituelle qui favorise amplement la mise en œuvre de cette invocation permanente. Par ailleurs, nous ne répéterons jamais assez qu'Allah, en vertu de Sa Grande Miséricorde, ne châtie pas pour le plaisir de châtier, soit-Il exalté, mais le fait uniquement lorsqu'aucun autre choix ne peut être proposé. Ce qui nous fait dire que le fait de rapporter ces scènes de souffrance, aussi dures soient-elles, n'a d'autre but que de mettre en garde sans plus. Autrement, si elles peuvent être évitées, cela serait hautement le bienvenu et c'est ce qui est réellement recherché. En d'autres termes et pour plus de clarté, la réussite dans l'au-delà tient à trois conditions simples qui se succèdent dans le temps dans le même ordre que celui présenté dans ce verset :

- La purification spirituelle que l'on peut matérialiser par la correction de sa croyance en éliminant de son esprit tout ce qui peut venir la ternir.
- L'invocation permanente d'Allah en tant que divinité unique aux attributs magnifiques qui ne peuvent être ni mis en défaut ni égalés.
- L'obéissance au Dieu unique en lui vouant exclusivement le culte sachant que la prière constitue la plus belle matérialisation de la pratique du culte.

Malheureusement un grand nombre de personnes ne l'entendent pas de la même oreille et décident de mettre la vie ici bas en pôle position, oubliant que celle de l'au-delà est de loin meilleure et autrement plus durable. Insistant sur ce constat ô combien préoccupant Dieu dit juste après :

بَلْ تُؤْتِرُونَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا (16) وَالْآخِرَةَ خَيْرٌ وَأَنْتُمْ (17)

16. Or, vous préférez la vie ici bas, 17. alors que l'au-delà est bien meilleur et plus durable.

A noter que l'imam Abou Amr a lu le verbe «*tou'tiroun*», qui fait référence à la préférence, à la troisième personne du pluriel plutôt qu'à la deuxième. Il nous ferait donc dire : or, ils préfèrent, comme parlant des infidèles, plutôt que : vous préférez, comme leur parlant. La finalité reste toutefois la même et l'exégèse ne change pas de manière significative ! L'essentiel est de saisir que lorsqu'une personne atterrit en Enfer, cette fin malheureuse n'est que la conséquence de ses propres

actes et qu'elle est seule responsable de ce qui lui arrive. Une personne prévenue en vaut deux et prévenir vaut mieux que guérir ! Par ailleurs, il ne faut pas croire que les informations qu'apporte Mohammed ﷺ datent d'aujourd'hui. Au contraire, elles ont été données à d'autres prophètes bien avant lui. Concluant le chapitre, Dieu dit en effet :

إِنَّ هَذَا لَفِي الصُّحُفِ الْأُولَى (18) صُحُفِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَى (19)

18. Ceci se trouve, certes, dans les premières écritures, 19. (en l'occurrence les) écritures d'Abraham et de Moïse.

Il n'y a donc pas de raison de s'étonner si l'Islam réitère les mêmes conseils que ceux donnés par le passé car finalement, et cela est sous entendu dans ce dernier verset, le message apporté par sidna Mohammed ﷺ émane de la même source que ceux qui ont été apportés par les prophètes Abraham et Moïse que les qorayshites connaissaient bien par la force de l'héritage qu'ils tenaient de leurs ancêtres, si bien qu'ils prétendaient tenir leur religion d'Abraham !

CHAPITRE DE L'ENVELOPPANTE

Le chapitre qui fait suite à celui du Plus Haut «Al Aâla» se nomme chapitre de l'enveloppante «Al Ghachiyah» en référence à l'ambiance accablante qui règnera et dominera le jour de la résurrection. Il comporte vingt six versets et a lui aussi été révélé durant la période mecquoise juste avant celui de la caverne «Al Kahf» et aussitôt après celui de celles qui éparpillent «Addhariates». Du point de vue chronologique, on estime qu'il occupe le soixante septième rang.

Comme la plupart des chapitres mecquois, il y est question du jour dernier et du devenir respectif des croyants et des non croyants, avec pour but de désavouer les polythéistes qui malgré toutes les évidences qui se sont présentées à eux ont persisté à nier la réalité de ce grand rendez vous. Dieu dit dans le verset n°1 :

هَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ الْغَاشِيَةِ (1)

1. Le récit de l'enveloppante t'est-il parvenu ?

Le fait de commencer le récit par une question est, comme dans bien d'autres chapitres, une manière d'éveiller la curiosité du croyant par rapport à ce qui va suivre. Le sujet de la résurrection ayant été abordé auparavant dans d'autres chapitres, il ne s'agit donc pas d'une question se demandant si le Prophète ﷺ en a déjà entendu parlé, mais d'une manière indirecte et subtile de donner à ce grand rendez-vous un qualificatif nouveau qui permettrait de donner des détails sur sa nature. Ainsi la Résurrection est-elle décrite comme enveloppante en référence à la main mise qu'elle aura sur les êtres, qui seront plongés dans une telle torpeur qu'ils ne chercheront même plus à s'échapper du supplice qui les attend. En fait, de deux choses l'une ce jour là, soit que l'on rejoint le groupe des lauréats qui vont être cités plus loin, soit que l'on fait partie des recalés dont le chemin se termine dans la Géhenne ! Puisse Allah nous en épargner les affres. Dieu dit :

وَجْوهُ يَوْمَئِذٍ خَاشِعَةٌ (2)

2. Ce jour-là, il y aura des visages humiliés,

Le premier groupe de personnes sera donc représenté, après la Résurrection, par ceux qui n'ont pas réussi à rendre utile leur vie sur terre. Leurs visages porteront des marques évidentes de l'humiliation dont ils feront l'objet et leur rétribution sera tout simplement de compenser leurs négligences passées. Dieu dit :

عَامِلَةٌ نَّاصِبَةٌ (3) تَصَلَّى نَارًا حَامِيَةً (4) تُسْقَى مِنْ عَيْنٍ آنِيَةٍ (5)

3. préoccupés, harassés. 4. brûlant dans un Feu ardent, 5. et abreuvés d'une source bouillante.

Le verbe «taçla» que nous traduisons par «brûlant» a ainsi été lu par la majorité des érudits de la récitation du saint Coran. Abou Amr, Yaacoub et Assem dans sa variante rapportée par Chouâba l'ont quant à eux prononcé «touçla» sans que cela n'influe, pour autant, sur le sens global de la phrase. Il n'y a donc pas lieu de modifier la traduction à moins de dire «brûlés» plutôt que «brûlant».

Passant d'un travail forcé à l'autre, ils seront bien sûrs fatigués, éreintés, harassés et chercheront logiquement à se reposer, mais malheureusement pour eux, ils ne trouveront pour unique refuge qu'un feu étouffant ne leur permettant pas même une seconde de répit. Ils chercheront alors, par tous les moyens, à éteindre leur soif, mais là aussi, leur requête restera vaine ! Seule de l'eau bouillante dont la température atteint des niveaux insoupçonnés leur sera proposée, et si jamais ils demandent à atténuer la faim qui les fait souffrir ils ne trouveront rien qui puisse leur assurer la satiété, ni même leur faire croire qu'ils sont en train de manger !

لَيْسَ لَهُمْ هُحْمًا إِلَّا مِنْ ضَرِيحٍ (6) لَا يُسْمِنُ وَلَا يُغْنِي مِنْ جُوعٍ (7)

6. Il n'y aura pour eux d'autre nourriture que des plantes épineuses, 7. qui n'apporte guère de profit, ni apaise la faim.

Tout ce qu'ils pourront consommer n'aura d'autre fonction que d'accentuer leur faim. Ainsi, le principal aliment en vigueur est-il représenté par une plante que l'on ne retrouve nulle part ailleurs qu'en Enfer mais que l'on pourrait comparer grossièrement à du cactus desséché et de surcroît vénéneux dont la sève est faite de pus par ailleurs appelé «Ghisline» dans le chapitre de l'inéluctable «Al Hakkah». En bref, l'alimentation proposée aux gens de l'Enfer ne comporte que des produits indigestes qui ne profitent guère à celui qui les consomme et n'arrivent même pas à apaiser sa faim.

Le deuxième groupe, par contre, sera ce jour là représenté par celui des lauréats du Paradis qui s'opposent point par point aux gens de l'Enfer.

وَجْوهُ يَوْمَئِذٍ نَّاعِمَةٌ (8) لِسَعِيمَا رَاضِيَةٌ (9) فِي جَنَّةٍ عَالِيَةٍ (10)

8. Ce jour-là (aussi), il y aura des visages épanouis, 9. ravis de leurs efforts, 10. dans un Jardin haut situé,

Par opposition aux visages des gens de l'Enfer qui sont éprouvés, les visages des gens du Paradis portent les marques du bonheur, ne regrettant point les sacrifices et les efforts consentis par le passé pour obtenir un tel résultat. Ainsi seront-ils logés dans des jardins surplombants où aucune place ne sera laissée au superflu..

لَّا تُسْمَعُ فِيهَا لَوَاعِيَةٌ (11)

11. où aucune futilité ne s'entend.

Le verbe «tousmaô» a ainsi été lu à la forme passive et au féminin par l'imam Nafî Ibn Kathir, Abou Amr et Yaacoub, utilisant également la forme passive, l'ont lu au masculin «yousmaô». De fait, le mot «laghiyat» fera office de sujet et sera lu pour tous ceux-ci «laghiyatoun». Tous les autres imams ont pour leur part lu le verbe à la forme active à la deuxième personne du singulier. Ceci donnerait en traduction : « tu n'y entends aucune futilité » sachant que le « tu » renvoie à l'impersonnel et en phonétique la phrase serait : «la tasmaô fiha laghiyatane» et où «laghiyatane» prendrait le rôle de complément d'objet direct. Mais quoiqu'il en soit le but est de signifier que rien ne pourra venir ternir l'ambiance régnante ce jour là. Ni pollution sonore ni scène de dépravation qui caractérisaient jadis les ambiances de fêtes sur Terre ne seront à l'ordre du jour ! La tranquillité sera totale et le bonheur en vigueur sera d'une toute autre dimension puisque toute futilité sera rejetée et il ne sera plus question que de choses utiles exemptes de toute imperfection. En d'autres termes, les lauréats du Paradis vivront dans la pure sérénité et ne connaîtront ni les aléas de la vie en commun ni les disputes qui d'habitude empoisonnent les relations de voisinage.

D'un autre coté, les jardins dans lesquels ils seront logés seront parfaits à tous les points de vue et comporteront toutes sortes de merveilles qui dépassent le seuil du savoir et de l'entendement humain et qu'il est plutôt agréable d'imaginer pour mieux s'y préparer. En effet, les

jardins du délice dans lesquels seront logés les lauréats du Paradis sont si parfaitement conçus qu'ils leur octroient toutes sortes de merveilles, que l'on retrouve résumées ici en deux grands points. Dieu dit :

فِيهَا عَيْنٌ جَارِيَةٌ (12)

12. Il y aura une source coulante.

Il s'agit là du premier point ; une source intarissable qui leur permet de boire à volonté de l'eau pure comme ils n'en ont jamais goûtée. En fait, il faut souligner ici que le mot source désigne, dans l'absolu, l'abondance de l'eau et qu'il ne s'agit guère d'une source bien particulière car les sources du Paradis sont nombreuses. Comme cela est bien précisé dans le chapitre du Tout Miséricordieux il en existe au moins deux qui coulent à volonté et deux autres jaillissantes au débit très important. Ce qui nous fait dire que la source citée ici, non seulement, n'est certainement pas la seule mais qu'il peut y en avoir d'autres dont Allah tait tout simplement l'existence.

Le deuxième point est représenté par une série de caractéristiques qui rendent compte de la vie luxuriante qui y prévaut..

فِيهَا سُرُنٌ مَّرْفُوعَةٌ (13) وَأَكْوَابٌ مَوْضُوعَةٌ (14) وَنَمَارِقُ مَصُوفَةٌ (15)
وَزَرَائِرٌ مَبْتُونَةٌ (16)

13. Il y aura des divans surélevés 14. et des coupes disposées 15. des coussins rangés 16. et des tapis étalés.

Nous avons ici affaire à une description rapide et sommaire du mobilier qui orne les palais préparés à l'intention de ceux dont les visages seront épanouis, qui ont été évoqués dans le précédent paragraphe et qui se retrouvent baignant dans un bonheur qui dépasse toutes les espérances. Aucun détail concernant leur confort ne sera pour ainsi dire négligé. Ainsi s'installeront-ils dans de luxueux divans et consommeront à volonté toutes les délicieuses boissons qui leur seront offertes dans des coupes mises à portée de main. Egalement, des coussins bien rangés seront mis à leur disposition en quantité suffisante pour qu'ils puissent s'asseoir là où ils le désirent sans avoir à se déplacer pour aller les chercher. Ajouter à cela, des tapis de la plus haute qualité qui seront à leurs pieds bien étalés.

Ce qu'il faut toutefois comprendre des descriptions qui sont faites ici et ailleurs des délices et des merveilles réservés aux gens du Paradis

est qu'il ne s'agit que de simples approximations destinées à nous rapprocher un tant soit peu de leur réalité. Autrement, il serait très difficile pour l'humain de se les imaginer, tel que le précise sidna Mohammed ﷺ dans son hadith lorsqu'il dit :

Il y a dans le Paradis ce que jamais un œil n'a pu voir, jamais une oreille n'a pu entendre et ce que jamais personne n'a pu imaginer

فِيهَا مَا لَا عَيْنٌ رَأَتْ، وَلَا أُذُنٌ سَمِعَتْ، وَلَا خَطَرَ عَلَى قَلْبِ بَشَرٍ

Il s'agit donc comme d'une promesse concrète aux croyants à même de mieux les motiver dans la voie qu'ils se sont tracée, mais aussi d'une manière indirecte de désavouer les mécréants qui persistent dans leur voie irraisonnée malgré toutes les mises en garde qui leur parviennent et surtout toutes les preuves qui leur sont fournies. En témoignent d'ailleurs les versets qui suivent et qui s'étonnent que les polythéistes ne se rendent point aux évidences qui s'imposent à eux. Dieu dit :

أَفَلَا يَنْظُرُونَ إِلَى الْإِبِلِ كَيْفَ خُلِقَتْ (17) وَإِلَى السَّمَاءِ كَيْفَ رُفِعَتْ (18)
وَإِلَى الْجِبَالِ كَيْفَ نُصِبَتْ (19) وَإِلَى الْأَرْضِ كَيْفَ سُطِحَتْ (20)

17. Ne considèrent-ils donc pas les chameaux, comment ont-ils été créés, 18. et le ciel comment a-t-il été élevé, 19. et les montagnes comment ont-elles été dressées 20. et la terre comment a-t-elle été nivelée ?

Il s'agit là donc d'une manière indirecte de condamner ce comportement plutôt illogique ! Les arabes de l'époque de la révélation étaient très proches du désert dans lequel ils évoluaient. Ils saisissaient, par conséquent, parfaitement la valeur des dromadaires qui vivaient avec eux et qu'ils utilisaient spontanément dans leurs multiples déplacements mais aussi pour leur alimentation et même pour le tissage de leurs habits et des tentes dans lesquelles, du moins les nomades parmi eux habitaient. Pourtant, ils ne méditaient pas assez autour de ces vérités et ne se rendaient pas compte de la merveille dont Dieu les avait dotés. Il est donc normal qu'ils ne remercient pas le Créateur comme il se doit mais cela n'excuse guère leur manquement à leur devoir envers leur Seigneur. Le ciel également constituait pour eux un véritable toit qui les protégeait et leur procurait l'eau dont ils avaient si besoin, et pourtant là encore, ils n'avaient pas cette présence d'esprit qui lie cette grandiose bâtisse, qu'est le ciel, à son Créateur et pousse celui qui la contemple à Lui rendre grâce! Il en va de même des montagnes qui se

dressaient autour d'eux et qu'ils prenaient pour certains comme lieu d'habitation et pour d'autres comme lieu de vigie leur permettant de se défendre contre toute attaque qui viendrait les menacer. Enfin, la terre également était à même de les faire réfléchir. C'est d'elle qu'ils tirent l'essentiel des moyens de subsistance dont ils ont besoin et c'est sur elle qu'ils vivent en toute sérénité. Ne devraient-ils pas se poser la question suivante? Qui donc leur a octroyé toutes ces faveurs?

Tout cela pour leur signifier que lorsque l'on regarde autour de soi et que l'on réfléchit objectivement à propos de la création en général et de chacune de ses composantes en particulier, on ne peut s'empêcher de dire qu'elle ne peut être que l'œuvre d'un Être suprême qui ne laisse rien au hasard et que l'on doit avec toute humilité adorer ! Comment se fait-il donc qu'il y ait après cela des gens qui n'arrivent pas à puiser dans la vie des enseignements utiles pour leur avenir et que d'autres fassent carrément la sourde oreille ? Autrement dit, l'Homme est invité à tirer des leçons de tout ce qui l'entoure et à user de son intelligence pour arriver aux conclusions qui lui assureront son lendemain. Après quoi, le rôle du Prophète ﷺ ou de tout porteur sincère de la bonne parole devrait se limiter au seul rappel et à une simple mise en garde sans plus. D'où les versets qui suivent :

فَذَكِّرْ إِنَّمَا أَنْتَ مُذَكِّرٌ (21)

21. Rappelle donc ! Tu n'es certes qu'un lanceur d'appel,

Il s'agit là d'une sorte de corollaire que l'on reconnaît à l'utilisation, à son tout début, du «donc» qui dans le texte original est exprimé par «fa». Les hommes en général et les polythéistes mecquois en particulier sont invités à user de leur capacité de réflexion pour méditer sur certaines caractéristiques des créatures qu'ils ont l'habitude de côtoyer tels les dromadaires ou de contempler tel le ciel, les montagnes ou la terre qui les entourent. Cette invitation à méditation a pour but, une fois acceptée, de leur permettre de reconnaître les bienfaits dont Dieu les a dotés et de lui en rendre grâce en lui vouant exclusivement le culte. Mais rien de cela ne fut ! Comment se fait-il qu'ils ne considèrent pas tout cela alors que s'ils l'avaient fait réellement ils auraient embrassé la nouvelle foi le plus simplement du monde car l'être humain, de par l'intelligence qui le caractérise, reconnaît spontanément les bienfaits divins à leur juste valeur mais il tombe souvent victime de l'oubli qui

l'empêche alors de le faire régulièrement ! Les hommes, en effet, dans la tourmente des tracasseries de la vie, ont vite tendance à s'oublier et parfois à oublier de rendre grâce au Seigneur et ont donc besoin d'être rappelés à l'ordre de temps en temps, et c'est dans ce contexte que Dieu envoie Ses messagers et leur assigne comme rôle de se contenter de lancer de simples rappels et de ne point s'ériger en personne voulant absolument imposer leur point de vue ! Après donc avoir invité le Prophète ﷺ au rappel, Dieu dit ;

لَسْتَ عَلَيْهِمْ بِمُصَيِّرٍ (22)

22. Tu n'es guère responsable d'eux.

Le mot «mouçaytir» a aussi été lu «moussaytir» par Ibn Amer dans sa variante rapportée par Hicham. Hamza l'a quant à lui prononcé «mouzaytir».

Ainsi sidna Mohammed ﷺ était-il appelé à s'acquitter de sa mission sans jamais fléchir ni accuser de faiblesse, mais aussi sans jamais faire d'excès de zèle, même s'il ne voit pas a priori de résultat positif à son appel. En d'autres termes, Allah lui explique qu'il n'a pas à vouloir se faire absolument écouter, car tout compte fait la réponse de ses interlocuteurs, qu'elle soit positive ou non, ne lui incombe pas puisque c'est Lui-même qui décide de la suite à donner aux événements.

Le fait est que le Prophète ﷺ se retrouvait très souvent déçu lorsque l'un d'eux se moquait de lui ou ne prêtait pas attention à ce qu'il disait. Il avait même parfois peur que Dieu ne lui tienne rigueur par rapport à ce qui lui paraissait être de sa part de l'incompétence. C'est pourquoi Allah, par Sa Grande Miséricorde, a voulu le tranquilliser, en lui signifiant qu'il devait se contenter de les rappeler à l'ordre sans tenter de leur imposer quoique ce soit car tout compte fait ce n'est pas à lui d'obliger quiconque à rallier sa foi.

Il faut néanmoins noter ici que ce verset a un champ d'application bien précis qui est celui du comportement du musulman avec le non musulman. Un musulman a le devoir de prêcher sa religion en en donnant la meilleure image possible afin que les gens s'en fassent une idée vraie et réelle; après quoi libre à eux de choisir la voie qui leur convient, mais il ne lui est pas permis de les obliger à embrasser l'Islam par la force. Et il ne faut pas voir en cela une quelconque contradiction entre le verset qui nous occupe aujourd'hui et d'autres qui appellent au djihad car ce dernier est prescrit

dans un cadre tout aussi précis que le précédent et qui est celui de la légitime défense et de la protection d'une identité. D'un autre côté, et par opposition à cette situation très précise du comportement du musulman avec le non musulman, il faut également insister sur le fait que ce verset ne s'applique pas lorsqu'un musulman déclaré choisit tout à coup de renier l'Islam ou s'amuse à dénigrer ouvertement sa religion. Car dans ce cas là, le Prophète ﷺ ou celui, qui le cas échéant, le remplace à la tête des musulmans se trouve dans l'obligation de le ramener au droit chemin sous peine d'être banni de la communauté.

Enfin et pour que l'assimilation du sens de ce court et riche verset soit totale et complète il ne faut pas croire que la responsabilité des non croyants puisse être atténuée en raison de celle, limitée au rappel, du messager de Dieu. Bien au contraire toute personne qui entend parler de sa doctrine céleste est tenue d'y répondre favorablement ou bien de risquer d'être châtiée. Dieu dit ensuite :

إِلَّا مَنْ تَوَلَّى وَكَفَرَ (23) فَيَعَذِّبُهُ اللَّهُ الْعَذَابَ الْأَكْبَرَ (24)

23. Mais celui qui tourne le dos et ne croit pas, 24. alors Allah le châtiara du plus grand châtiment.

Il s'agit là d'une sorte de parenthèse qui confirme ce que nous avons dit tantôt en ce qui concerne la responsabilité des non croyants par rapport à la foi. Quelqu'un pourrait prétendre en effet que puisque le Prophète ﷺ n'est pas responsable de leur choix, ils se trouvent donc quittes et peuvent se permettre de ne pas donner suite à son appel sans courir de risque majeur. Or, cela n'est pas vrai car tôt ou tard ils reviendront vers Dieu qui leur demandera alors compte de leur passé. Dieu dit :

إِنَّا إِلَيْنَا إِلِيَابُهُمْ (25) ثُمَّ إِنَّا عِلَيْنَا حِسَابُهُمْ (26)

25. Vers Nous est leur retour. 26. puis, ce sera à Nous de leur demander compte.

Le mot «iyabahoum» qui signifie «leur retour» a été lu «iyabahoum» par l'imam Abou Jaâfar. Tous les autres l'ont lu avec un seul «y».

Ces deux versets viennent comme une conclusion de ce qui a précédé. Ils font en fait d'une pierre deux coups en ce sens qu'ils permettent d'un côté de tranquilliser indirectement le Prophète ﷺ et de lancer de l'autre une sorte de menace masquée à toute personne qui serait tentée

par la négation des propos du Messager. C'est comme s'il était dit à sidna Mohammed ﷺ : «contentes toi de les rappeler à l'ordre et montre leur la bonne voie et ne te sens surtout pas obligé par un quelconque résultat dans ta démarche ; sachant que s'ils y répondent favorablement cela sera tout à leur honneur alors que si leur réponse est plutôt négative, ce sera à eux d'en assumer la responsabilité, une fois revenus vers Dieu, qui se charge de leur demander des comptes et de les faire payer en conséquence».

CHAPITRE DE L'AURORE

Le troisième chapitre de la soixantième et dernière partie du Coran se nomme chapitre de l'aurore «Al Fajr». Il s'agit du quatre vingt neuvième chapitre selon le classement arrêté du Livre sacré mais du point de vue chronologique on estime qu'il occupe la dixième position. Il a été révélé en période mecquoise après celui de la nuit «Allayl» et juste avant celui de la clarté du matin «Addoha».

Le chapitre de l'aurore comporte trente deux versets dans le décompte fait par les écoles médinoise et mecquoise. Pour l'école syrienne et celle d'El Koufa en Irak, le chapitre comporte trente versets alors que l'école irakienne de Bassorah lui en attribue 29 uniquement. Ces divergences dans le nombre de versets sont dues non pas à des différences dans le texte, qui reste inchangé mais au début et à la fin des versets qui ne sont pas toujours les mêmes d'une école à l'autre.

Son principal objectif est de mettre, à nouveau, en garde ceux qui refuseraient de croire au Messager, mais cette fois-ci, en adoptant une méthode, assez différente de celles que nous avons vues dans les deux précédents chapitres. Ici, la méthode consiste à rappeler le sort fort tragique des civilisations qui, ayant qualifié leurs messagers de menteurs ne purent, malgré la puissance dont elles jouissaient, se prémunir contre le Courroux divin, une fois qu'il s'abattit sur elles ! D'un autre côté, le discours coranique ne manque pas, à travers les exemples sus cités, de constituer un réel soutien au Prophète ﷺ dans l'accomplissement de sa mission puisqu'il lui signifie, quoiqu'indirectement, qu'il finira par avoir gain de cause et que sa mission sera auréolée de succès.

Notre chapitre débute comme bien d'autres par une série de serments qui font habituellement référence à divers phénomènes naturels, sachant que le serment dans le saint Coran a pour rôle soit de confirmer un fait donné soit d'insister sur sa réalité. Dieu dit dans les versets n°1 à 5 :

وَالْفَجْرِ (1) وَلَيَالٍ عَشْرٍ (2) وَالشَّفْعِ وَالْوَتْرِ (3) وَاللَّيْلِ إِذَا يَسْرِ (4) هَلْ فِي ذَلِكَ قَسَمٌ لِّذِي حِجْرٍ (5)

1. Par l'aurore, 2. et par dix nuits ! 3. Par le pair et l'impair, 4. et par la nuit lorsqu'elle se répand ! 5. Il y a là certainement un serment, pour tout doué d'intelligence.

Nous sommes là devant une série de serments qui font référence à des moments au cours desquels la pratique du culte et de la prière est fort indiquée. Le fait qu'Allah en fasse l'objet de serment n'est pas anodin. Il sous tend une certaine valeur que l'homme va devoir reconnaître et mettre à profit pour se rapprocher encore plus de Dieu ! Toutefois le discours s'adresse en premier au Prophète ﷺ.

L'aurore ou encore l'aube est le premier des moments sur lesquels l'attention du lecteur est attirée. Il s'agit de ce magnifique instant où le soleil pointe à l'horizon signant le commencement de la journée et attestant pour quiconque médite, de la grandeur du Créateur. On sait également que c'est le moment où tout musulman est censé accomplir la première de ses cinq prières rituelles de la journée et qu'il constitue, de ce fait, un moment privilégié de rapprochement vers Dieu auquel il convient de donner l'importance qui lui sied. Certains exégètes, comme Aâta' et Ikrimah, se référant à Ibn Abbés, y ont vu une allusion à l'aurore du jour de l'aïd qui clos les dix nuits qui vont être citées juste après. Mais, quoiqu'il en soit, Allah jure ensuite par trois périodes, aussi sacrées l'une que l'autre, pour enfin clore la série de serments par la nuit qui s'oppose à l'aurore citée en premier.

Ainsi, le deuxième élément du serment désigne comme le soutiennent la plupart des exégètes les dix premières nuits du douzième mois lunaire «dhou l hijja» qui, comme on le sait, se démarquent des autres nuits de l'année par le fait qu'elles sont le cadre du pèlerinage. C'est en effet au cours de cette première décade de ce mois sacré que les musulmans se préparent puis accomplissent le pèlerinage aux lieux saints de l'Islam. Il s'agit de nuits d'une valeur si exceptionnelle que le Prophète ﷺ a expliqué à leur propos qu'il n'existe guère au cours de l'année de période où la bonne action soit aussi bien rétribuée.

Sont cités ensuite, en troisième et quatrième position, le pair et l'impair. Il s'agit là d'une formule qui désigne vraisemblablement la plus importante des dix nuits précitées ainsi que le jour qui lui fait suite; sachant que le pair désigne le jour du sacrifice, dixième jour du mois sacré, closant les dix nuits, alors que l'impair ou neuvième jour fait référence à la journée, non moins mémorable, qui le précède et qui est le cadre du fameux rassemblement des pèlerins venus de tous bords sur la plaine de Arafat. D'autres interprétations ont certes pu être données à ce verset mais celle que nous avons rapportée nous semble être la plus plausible.

A noter que le mot «watr» qui désigne l'impair a ainsi été lu par la majorité des érudits de la récitation. Il peut aussi être prononcé «witr» comme l'ont fait les imams Hamza, El Kissaï et Khalaf.

Enfin, en cinquième et dernier lieu, Allah jure par la nuit qui devient de plus en plus sombre et ténébreuse au fur et à mesure qu'elle avance comme pour boucler la boucle du jour qui débute par l'aurore et se termine par la nuit. Rappelons à ce sujet que le fin fond de la nuit, et tout particulièrement quand tout le monde est censé dormir se trouve être un moment très prisé pour la prière et la méditation.

Après donc avoir juré par ces cinq moments exceptionnels dont la valeur n'est plus à démontrer, le discours coranique ouvre une petite parenthèse sous forme de question affirmative pour signaler que, tout compte fait, le serment précité est suffisamment fort pour que tout individu doué, ne serait-ce que d'un soupçon d'intelligence, s'incline devant la grandeur divine et croit en ce qui va être révélé.

Autrement dit, rien après cela, ne devrait pouvoir empêcher une personne sensée ou intelligente d'être convaincue que ce que dit le Coran n'est que pure vérité :

هَلْ فِي ذَلِكَ قَسَمٌ لِّذِي حِجْرٍ (5)

5. Il y a là certainement un serment, pour tout doué d'intelligence

Et aussitôt la parenthèse fermée, les exemples des tribus de Aâd, de Thamūd et de Pharaon avec son peuple se retrouvent cités, avant, ou sans même prendre la peine, d'élucider ce à propos de quoi le serment a été prêté !

Le propos du serment répond en effet comme l'expliquent de nombreux exégètes à deux situations possibles. Soit qu'il s'agit d'un propos tu, sous entendant que si les mécréants persistent dans leur mécréance, ils se verront anéantis au même titre que l'ont été les civilisations pré contées; soit que ce propos n'est autre que le quatorzième verset du chapitre qui atteste qu'Allah demeure aux aguets et qu'en conséquence rien ne lui échappe et que comme Il a pu anéantir des peuples si puissants soient-ils, Il demeure capable d'en faire de même avec les mecquois qui tentaient de tourner le Prophète ﷺ en ridicule. Il faut, en effet, rappeler que le discours s'adresse en premier chef au messenger de Dieu qui était la cible de bon nombre de critiques de la part de ses concitoyens qorayshites et qu'il avait grand besoin d'être soutenu.

Quoiqu'il en soit, et en ce qui concerne le propos du serment, la finalité reste la même et le soutien moral tant attendu n'en fut que plus effectif, comme il le fut par exemple dans d'autres versets et tout particulièrement dans celui du chapitre d'Abraham, dans lequel il est dit :

وَلَا تَحْسَبَنَّ اللَّهَ غَافِلًا عَمَّا يَعْمَلُ الصَّالِحِينَ

44. Et ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes

Il s'agit donc d'inviter le Prophète ﷺ, et à travers lui toute l'humanité, à méditer sur le sort plutôt malheureux qui a été réservé à trois des plus grandes civilisations qui ont marqué l'Histoire et qui ont été, au vu de leur gloriole, réduites à néant.

Il est, à vrai dire, toujours bénéfique dans de telles situations, de se rappeler les faits du passé et d'essayer d'en tirer des leçons positives pour l'avenir. Peut-être qu'en faisant le parallèle entre des faits anciens et d'autres plus récents, celui qui doute de la survenue possible de telle ou telle chose, peut se rendre à l'évidence et se dire que tout compte fait, lui aussi, pourrait risquer de faire les frais de son orgueil, comme l'ont fait ceux qui l'ont précédés et qu'il a tendance à oublier !

Le discours coranique cite donc d'abord, les histoires des Aâd et des Thamūd qui étaient connues des arabes au moment de la révélation. Puis, il évoque celle du Pharaon d'Egypte et de son peuple dont les célèbres péripéties avec Moïse étaient contées régulièrement par les juifs qui habitaient à l'époque la péninsule arabique en bon voisinage avec les autochtones. Dieu dit :

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ فَعَلَ رَبُّكَ بِعَادٍ (6) إِرِمَ ذَاتَ الْعِمَادِ (7) النَّارِ لَمْ يَخْلُقْ مِثْلَهَا فِي الْبِلَادِ (8) وَثَمُودَ الَّذِينَ جَابُوا الصَّخْرَ بِالْوَادِ (9) وَفِرْعَوْنَ ذِي الْأَوْتَادِ (10)

6. N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi avec les Aâd 7. d'Iram, à la grande colonne, 8. dont jamais semblable ne fut créée sur Terre ? 9. les Thamūd qui taillaient la roche dans la vallée ? 10. Pharaon, aux épieux ?

L'expression «ton Seigneur» désigne ici bien sûr Dieu dans le sens d'Éducateur et de Protecteur et non de Commandeur, car le but est de mettre en confiance sidna Mohammed ﷺ et de le tranquilliser quant à la suite des évènements.

Aâd, pour sa part, désigne la tribu de l'individu qui lui a donné son nom et qui n'est autre que le petit fils d'Iram lui-même petit fils de Noé premier messenger d'Allah dans l'Histoire de l'humanité. L'identification de la tribu était nécessaire pour qu'il n'y ait pas de confusion avec celle du même nom, qui avait habité la Mecque avant Qoraysh. La tribu des Aâd en cause habitait vraisemblablement le sud de la péninsule arabique, et tout ce que l'on sait d'elle selon ce qui a été conté par ailleurs dans le Coran en guise de rappel, est qu'elle était dotée d'une remarquable puissance aussi bien sur le plan de la constitution physique des personnes qui la composaient (on raconte qu'ils étaient tous très grands et forts) que sur celui des habitations qu'ils construisaient et dont la solidité était jusque là inégalée. C'est donc à cette puissance et cette force assez inédite que font respectivement allusion la grande colonne citée dans le verset et le fait que jamais des gens leur ressemblant ne furent créés auparavant, pour justement signifier au Prophète ﷺ que malgré tout cela, il ne purent empêcher le grand cataclysme de les atteindre et de tout emporter sur son passage. Autrement dit, si tel sort a pu atteindre cette puissante tribu il va de soi que l'anéantissement des polythéistes mecquois serait un jeu d'enfant.

Thamûd désigne une tribu descendant des Aâd mais qui vivait un peu plus au nord de la péninsule arabique dans une vallée située en Jordanie actuelle environ à mi chemin entre Médine et Damas. Ils se distinguèrent par leur ingéniosité qui leur a permis d'être la première nation au monde à travailler la pierre dans le roc et à tailler le marbre à leur guise tout en construisant des demeures sur le flan des montagnes. Ils eurent toutefois la mauvaise idée d'être arrogants envers leur prophète et nièrent les bienfaits du Seigneur. Le courroux divin s'abattit alors sur eux et ni leur puissance ni leur intelligence ne freinèrent leur décadence.

De même, Pharaon dans sa grandeur et sa suprématie sur le monde d'antan ne put se prémunir contre la colère de Dieu. Ses pyramides aussi grandes soient-elles et son armée aussi puissante soit-elle ne le protégèrent guère ! Il fut englouti dans les flots de la mer rouge et son royaume dont il s'enorgueillissait revint à autrui.

Bref, tous ces peuples malgré la grandeur de leur civilisation furent poussés par l'orgueil à transgresser les lois de Dieu et à se rendre coupable d'injustice :

الَّذِينَ هَفَوْا فِي الْبِلَادِ (11) فَأَكْثَرُوا فِيهَا الْفَسَادَ (12)

11. qui transgressaient sur Terre, 12. et y avaient commis beaucoup de désordre.

Autrement dit, les meneurs de ces différentes tribus se rendirent coupables de forfaits et d'injustice envers leurs subordonnés qui à leur tour entretenirent des sentiments de haine envers l'élite. La suspicion devint très vite maîtresse de la situation si bien que le désordre puis l'anarchie ne tardèrent pas à se propager dans chacune des contrées. Or, Allah n'aime point le désordre et l'anarchie et fait en sorte que quiconque s'en rend coupable finisse par payer..

فَصَبَّ عَلَيْهِمْ رَبُّكَ سَوْءَ عَذَابٍ (13)

13. Ton Seigneur déversa alors sur eux un fouet de châtement !

Il s'agit là d'une image qui veut nous faire comprendre que le châtement s'abattit sur eux à la manière d'un fouet qui claque et atteint sa cible en un clin d'œil. Les Aâd furent anéantis par une tempête qu'ils pensaient être une averse salvatrice venue les sauver de la sécheresse. Les Thamûd furent frappés par la foudre qui les laissa tous gisants morts à l'intérieur même des maisons si bien creusées dans la montagne et dans lesquelles ils pensaient être à l'abri, alors que Pharaon fut englouti avec toute son armée dans la mer rouge au moment où il s'y attendait le moins. Répondant à la question hypothétique qui dirait : mais pourquoi donc Allah les a-t-Il châtiés, Dieu dit dans le verset n°14 :

إِنَّ رَبَّكَ لَبِالْمِرْصَادِ (14)

14. Ton Seigneur demeure certes aux aguets.

Comme pour expliquer que, du fait de Son Omniscience et de Son Omnipotence, Allah sait parfaitement de quoi il en ressort et veille à rétribuer scrupuleusement chacun en fonction de la nature des actes qu'il commet, surtout quand il s'agit de contrevenants à Ses lois. Il est alors Prompt en rétribution et Sa Sagesse fait que rien ne peut survenir de façon aléatoire. En outre, Sa Justice est absolue et il reste à l'Homme de tenir compte des menaces que Son Seigneur lui fait parvenir et de faire en sorte de ne pas tomber dans le piège de la tentation. L'être humain est invité à analyser les événements qui se déroulent autour de lui de manière correcte et bienséante afin de ne pas se laisser prendre au mirage de ce que la vie sur terre a tendance à lui offrir. Il ne doit surtout pas croire, lorsqu'il bénéficie de quelques faveurs ici bas, que cela signifie

que Dieu l'agrée, ou que lorsqu'il est en proie aux difficultés, cela est synonyme de courroux divin contre lui. Ce n'est sûrement pas la vérité car les décisions divines ne sont pas nécessairement en phase avec la logique humaine ! Déplorant un tel manque de perspicacité de l'être humain par rapport au sort qu'il est amené à affronter ici bas, Dieu dit :

فَأَمَّا الْإِنْسَانُ إِذَا مَا ابْتَلَاهُ رَبُّهُ فَأَكْرَمَهُ وَنَعَّمَهُ (15) فَيَقُولُ رَبِّي أَكْرَمَنِ (16) وَأَمَّا إِذَا مَا ابْتَلَاهُ فَقَدَرَ عَلَيْهِ رِزْقَهُ (17) فَيَقُولُ رَبِّي أَهَانَنِ (18)

15. Quant à l'homme, pour peu que son Seigneur l'éprouve en le comblant d'honneur et de bienfaits, 16. il dit : mon Seigneur m'a honoré. 17. Et quand par contre, Il l'éprouve en lui restreignant sa subsistance, 18. il dit : mon Seigneur m'a avili.

Le mot «rabbiya» qui signifie «mon Seigneur» a ainsi été lu par les imams Nafi, Ibn Kathir et Abou Amr. Tous les autres érudits l'ont prononcé «rabii». Cette différence de prononciation dans le «y» de fin de mot ou de phrase existe à de nombreux endroits du Coran. Elle n'influe pas sur le sens global et ne nécessite donc pas de modification dans la traduction.

De même, l'expression «kadara aâlayhi rizkaho» qui signifie « lui restreignant la subsistance» a ainsi été lu par tous les érudits de la récitation du saint Coran à l'exception de Abou Amr, Ibn Amer et Abou Jaâfar qui l'ont lu «kaddara aâlayhi rizkaho» dans le sens «lui fixer la subsistance». Le sens global reste toutefois à peu près le même et ne nous demande pas de livrer une traduction subsidiaire.

Ce paragraphe s'articule très bien avec celui qui le précède puisqu'il apporte une note justificative à la fin tragique qu'ont encourue les tribus données auparavant en exemple et signifient très subtilement aux polythéistes mecquois, ainsi qu'à tous ceux qui se comporteraient à leur manière, qu'ils restent sous le joug d'un destin similaire si jamais ils persistent dans la mécréance ! On se rappelle en effet que Aâd, Thamûd ainsi que Pharaon et son peuple avaient été anéantis pour avoir semé le désordre et l'anarchie sur Terre. Ni la puissance ni le niveau de développement qu'ils avaient atteints n'avaient pu leur faire éviter les châtements qui s'étaient respectivement abattus sur eux. Bien au contraire, les richesses dont ils jouissaient et l'ingéniosité dont ils faisaient preuve ont été à la base de leur décadence vu l'orgueil et la gloriole qu'elles avaient provoqués chez eux. Et c'est justement de

cela qu'Allah nous entretient dans ce paragraphe. L'homme riche et puissant est régulièrement pris de vanité et de prétention. A l'opposé, le manque de moyens lui donne habituellement un sentiment d'infériorité. Il s'agit donc de corriger l'idée préconçue de ceux qui s'imaginent que le bien-être dans lequel peut se trouver un individu est une preuve de l'agrément divin et qu'au contraire toute personne qui vit dans le besoin est avilie par le Seigneur. Et c'est là l'intérêt du fameux «kalla» qui survient au tout début du paragraphe qui suit et que nous traduisons par «pas du tout !». En effet, Allah dit juste après :

كَلَّا

19. Pas du tout !

Cette interjection intervient donc pour démentir la logique qui fait penser à l'être humain que Dieu l'honore quand Il le comble de bienfaits et l'avilit quand Il lui restreint sa subsistance. L'homme, en général, mais aussi et surtout celui qui n'a pas la foi, ne doit guère se fier aux apparences et s'imaginer que lorsqu'il est bien loti ici bas cela signifie que Dieu est satisfait de lui et vice versa. Il devrait plutôt comprendre que la vie sur terre est courte et que tout ce dont il peut bénéficier comme biens ici bas ne représente en rien un signe de satisfaction de la part du Seigneur à son égard mais plutôt un test qui va démasquer sa véritable position vis-à-vis de la foi en Allah. De même, et selon cette même logique, le fait d'être dans le besoin ne représente aucunement un signe d'avilissement de la part de Dieu, loin s'en faut ! Une apparence humble voire dérisoire, chez un individu donné, peut parfaitement être synonyme de grande valeur aux yeux de Dieu et inversement ! Tout dépend, en fait, des réactions positives et négatives qui vont respectivement être engendrées chez l'individu par l'une ou l'autre des situations.

On dit communément que Dieu donne à qui Il veut autant qu'Il veut et dote qui Il veut de Ses bienfaits. De même, Il a la latitude de priver qui Il veut et quand Il le souhaite des délices de la vie terrestre. Néanmoins, cette vérité peut être faussée si jamais on ne prend pas la précaution de l'associer à la Sagesse de l'Unique qui préside à l'élaboration des décrets de répartition des biens et qui ne concorde pas toujours nécessairement avec l'avidité ou les vœux des humains. Autrement dit, Dieu comble ici bas, aussi bien les fidèles que les infidèles selon une logique qui obéit à des

critères que nous ne saisissons certes pas toujours et qui, a priori, n'a rien à voir avec la foi respective de chacun. Et c'est justement cet état de fait qui embrouille l'esprit de ceux qui n'ont pas la foi et les pousse à adopter, puis à persister, dans la position dénigrante qui est la leur, les entraînant ainsi dans un cercle réellement vicieux qui fait tout l'enjeu de la vie sur terre et lui donne le goût qui est le sien ! Ainsi, le bien et le mal peuvent atteindre tout le monde indépendamment de la foi et des croyances des personnes et des individus. La richesse peut être du ressort du fidèle comme de l'infidèle et vice versa, et ceci ne peut, en aucun cas, être interprété comme un indice de satisfaction divine à l'adresse de telle ou telle personne ! Allah a ainsi fait les choses afin de mieux rétribuer ceux qui auront saisi la logique qui donne un sens à la vie dans ce bas monde et sous-tend l'esprit de compétition qui y est en vigueur. Si les choses étaient faites autrement, tout aurait été d'une évidence telle que la perspicacité et l'intelligence humaine n'auraient pas eu besoin d'être mises à l'épreuve. C'aurait été le Paradis, mais il y a lieu de revenir sur terre !

Comment un individu peut-il concevoir qu'un bienfait matériel dont il bénéficie de la part du Seigneur puisse constituer une preuve d'agrément divin à son égard alors qu'il baigne dans le bassin de la désobéissance et signe pour ainsi dire son infidélité ? Si tel est le cas, ne serait-ce pas là injuste de la part de Dieu ? Oh que si ! Mais il est absolument nécessaire de se souvenir que le Seigneur, soit-Il glorifié et exalté, s'interdit l'injustice ! Au contraire, Il s'est doté d'une infaillible Justice qui sera, sans faute et totalement rendue, non pas tout de suite, mais dans l'Au-delà ! En d'autres termes, la logique voudrait que quiconque se trouve dans le besoin ne doit pas s'imaginer qu'il fait les frais d'une négligence de la part du Seigneur mais plutôt d'une épreuve destinée à le pousser à s'inscrire encore plus dans la voie du rapprochement vers Dieu ! A l'inverse, une personne qui vit dans l'aisance et le bien-être ici bas, plutôt que de dormir sur ses lauriers, s'imaginant que Dieu l'a favorisée en lui accordant Ses bienfaits, fasse preuve de piété et de reconnaissance envers son Donateur qu'est Allah et redouble d'efforts pour ne pas faire les frais d'une arrogance malvenue ou d'un comportement ostentatoire déplacé. D'où cette remontrance faisant suite au fameux «kalla» ! :

بَلْ لَّا تُكْرِمُونَ الْيَتِيمَ (19) وَلَا تَحْضُونَ عَلَىٰ صِهَامِ الْمَسْكِينِ (20) وَتَأْكُلُونَ التُّرَاثَ
 أَكْلًا لَّمًّا (21) وَتَحِبُّونَ الْمَالَ حُبًّا جَمًّا (22)

C'est vous plutôt, qui n'êtes pas généreux envers l'orphelin 20. et n'incitez pas à nourrir le pauvre ; 21. qui dévorez l'héritage avec avidité 22. et aimez les richesses d'un amour sans borne.

Les variantes de lecture sont à ce niveau multiple. D'abord les quatre verbes que comptent ces versets ont été mis par la majorité des érudits à la deuxième personne du pluriel. Abou Amr et Yaâcoub les ont mis à la troisième personne du pluriel. Ceci donnerait à la traduction : «ce sont eux plutôt, qui ne sont pas généreux envers l'orphelin 20. et n'incitent pas à nourrir le pauvre ; 21. qui dévorent l'héritage avec avidité 22. et aiment les richesses d'un amour sans borne». Par ailleurs, le verbe «tahoddoun» qui signifie «inciter», conjugué à la seconde personne du pluriel présent, a ainsi été lu par Nafiî, Ibn Kathir, Abou Amr, Ibn Amer et Yaâcoub. Les cinq autres érudits que sont Assem, Hamza, El Kissaiî, Abou Jaâfar et Khalaf l'ont lu «tahaaddoun» dans le sens de «l'incitation mutuelle». La traduction donnerait alors : «ne vous vous incitez pas à nourrir le pauvre» plutôt que «n'incitez pas à nourrir le pauvre».

Ces quatre versets justifient ce qui précède et ont deux rôles complémentaires :

- Argumenter le fait que vivre dans l'aisance ne peut être systématiquement assimilé à un honneur de la part de Dieu fait à celui qui en jouit.
- Faire un reproche indirect à ces gens qui, vivant dans l'aisance, ne pensent pas aussitôt à ceux qui sont dans le besoin et font tout pour creuser encore plus l'écart qui les sépare.

Nous sommes donc face au blâme de quatre vilains défauts justifiant amplement que ceux qui les portent ne puissent faire l'objet d'un quelconque honneur de la part du Seigneur, car vont tout simplement à l'encontre de Ses divines directives.

Et quand bien même la richesse serait une marque d'honneur de la part de Dieu en faveur de celui qui la possède, pourquoi donc ce dernier ne Lui rend-il pas grâce et continue à faire preuve d'avarice et d'avidité ? La logique voudrait que quiconque possède des biens les partage, ou du moins en donne une partie, aussi minime soit-elle, à ceux qui en ont besoin ! Le but est de dénigrer indirectement des pratiques blâmables qui étaient fort répandues dans la société mecquoise de l'époque de la révélation. Les orphelins ne recouvraient qu'exceptionnellement leurs

biens après la mort de leurs parents. Il appartenait au chef de la famille (le frère aîné, l'oncle paternel ou encore tout personne influente prenant le rôle de tuteur auto désigné) de prendre possession du legs parental et de le gérer comme bon lui semblait ! Les mineurs se retrouvaient sans aucune ressource, à la merci de leur tuteur, et les plus pauvres n'en devenaient que plus démunis ! De même, ils ne constituaient en rien, ou presque, un pôle d'intérêt pour les riches qui, au lieu de mener des actions caritatives et de s'entre motiver à cela, s'occupaient de leur propre prospérité aux dépens de celle des orphelins, des femmes et de tout autre héritier faible et sans défense, faisant preuve au passage, d'une avidité sans pareille pour l'argent !

Bref, il s'agit de ne pas se leurrer et résumer l'essence de son existence à ce dont on peut profiter sur terre, oubliant qu'un jour ou l'autre, se produira le retour vers Dieu et chacun écoperà alors exactement de ce qu'il mérite. Dieu dit à nouveau :

كَلَّا

23. Prenez garde !

Le «kalla» prend ici un tout autre sens. Il ne s'agit pas d'une réfutation au sens propre du terme mais d'une mise en garde contre les vilains défauts qui ont été énumérés et qui entraînent inéluctablement celui qui s'en rend coupable et ne se repent pas vers la Géhenne avec tout ce que cela sous entend comme remords, regrets et lamentations. Dieu dit dans les versets n°23 et 24 :

إِذَا دُكَّتِ الْأَرْضُ دَكًّا دَكًّا (23) وَجَاءَ رَبُّكَ وَالْمَلَكُ صَفًّا صَفًّا (24) وَجِيءَ
يَوْمَئِذٍ بِجَهَنَّمَ (25)

Lorsque la terre sera pulvérisée coup par coup, 24. Ton Seigneur viendra alors ainsi que les Anges, rang par rang, 25. ce jour là, la Géhenne sera ramenée (vers eux),

Ce sont là des prémices de la survenue du Jour dernier dont certains rappellent ceux déjà évoqués dans d'autres chapitres comme celui de la déchirure «Infitar» ou celui de la fission «Inchikak» ou celui de l'obscurcissement «Attakwir» ou encore et plus précisément celui de l'Inéluctable «Al Hakkah» dans lequel il est dit à hauteur du verset n°14 :

وَحُمِلَتِ الْأَرْضُ وَالْجِبَالُ فَدُكَّتَا دَكَّةً وَاحِدَةً (14)

14. et que la terre et les montagnes seront soulevées puis tassées d'un seul coup ;

Ainsi, il est souligné que la planète terre ne sera plus qu'un immense champ de ruines aménagé pour la circonstance du jour dernier en une vaste plaine d'accueil des péripéties du Jugement qui tombera sous le regard des anges venus assister tous ensemble à la scène, dans une irréprochable discipline. La venue de Dieu ne peut, quant à elle, être interprétée qu'au sens figuré. Ibn Achour explique qu'elle renvoie à la Justice divine qui sera, ce jour là, totalement mise en œuvre ou à la demande de remise des comptes qui aura commencé. La venue de la Géhenne veut dire, pour sa part, que les portes de l'Enfer seront grandes ouvertes, prêtes à recevoir quiconque devra y entrer. Mais quoiqu'il en soit, en donnant une idée sur la gravité des faits qui prévaudra ce jour là, ces trois versets ouvrent la voie à la description des regrets qui viendront miner le moral de l'incrédule. Dieu dit :

يَوْمَئِذٍ يَتَذَكَّرُ الْإِنْسَانُ وَأَنَّى لَهُ الذُّكْرَى (26)

26. Ce jour là, l'Homme se remémorera, mais à quoi bon se souvenir !

La menace insinuée en début de chapitre par l'évocation de l'anéantissement des peuples des Aâd, des Thamūd et de Pharaon prend ici une toute autre tournure quoique paraissant lointaine puisque différée au jour dernier. Comme pour dire aux polythéistes mecquois et tous ceux qui se comporteraient comme eux que si jamais ils ont la chance d'échapper au châtement subi par ces différents peuples, il est un châtement auquel ils ne pourront certainement pas échapper !

L'Homme désigne ici bien sûr l'ensemble des individus qui n'auront pas cru au jour dernier et aux propos du Coran. C'est-à-dire tous ceux qui ont été décrits avant cela comme faisant des interprétations erronées des situations d'aisance ou de nécessité dans lesquelles ils pouvaient alternativement se trouver. C'est parce qu'ils se rendront compte qu'ils se sont leurrés par rapport à ces situations qu'ils se lamenteront et souhaiteront entre autres bénéficier d'une seconde chance mais cela ne sera pas possible. Le but est de donner une forme concrète à la menace divine afin qu'elle puisse être appréciée à sa juste valeur et qu'il lui soit donné la place qui lui sied. Certaines gens pourraient, en effet, ne pas donner l'importance qui se doit aux histoires précitées, les traiter

de pures légendes, n'en faire qu'à leur tête et persister dans le déni de la religion. Peut-être qu'en les menaçant de la sorte ces gens, plutôt tenaces, finiront par avoir le déclic de la foi ! A chacun son remède ! Qui sait ? Rappelons à ce sujet, que le saint Coran utilise tous les arguments possibles pour convaincre et n'a nullement été révélé pour appeler au châtement de tel ou untel. Son objectif est plutôt de sauver un maximum et c'est pourquoi il réitère ses exhortations, faisant comprendre qu'il ne s'agit guère de menaces pour le seul plaisir de menacer, mais de faits certains et réels qui, une fois venus, ne laisseront place ni au soupir ni à la nostalgie. Dieu dit :

يَقُولُ يَا لَيْتَنِي قَدَّمْتُ لِحَيَاتِي (27)

27. Hélas ! dira t-il, que n'ai-je fait de bien pour ma vie !

La vie dans cette expression peut désigner aussi bien la vie terrestre que la vie future. La tournure de la phrase arabe permet en effet cette double interprétation et rend compte de la richesse illimitée de la langue originelle du texte sacré. La personne qui s'exprimera ainsi pourra, en effet, se lamenter sur sa vie passée qui aura été stérile en bonnes actions, lui conférant le droit à une vie meilleure après la mort, comme elle pourra se lamenter sur la vie dans le Paradis qu'elle n'aura pas pu s'adjuger par défaut de laisser-passer ! Le regret sera alors de mise pour tous ceux qui ne se seront pas prémunis pour la foi et la bonne action durant leur existence. Mais de toute évidence, ce regret ne servira à rien si ce n'est accroître la douleur de ceux qui l'émettent. Les individus en question se lamenteront ainsi sur leur passé qu'ils ont voulu stérile mais aussi sur leur présent qui s'annoncera très sombre alors qu'il aurait pu être bien plus radieux et ô combien prometteur !

Aussi l'homme qui possède un minimum de bon sens doit logiquement pouvoir se prémunir contre une telle situation en veillant à s'inscrire, dès maintenant, dans les registres de la piété et de la vertu sachant que lorsque ces individus verront la réalité en face et qu'ils seront convaincus du point de non retour dans lequel ils se sont fourrés, ils se rappelleront avec amertume les dépassements qu'ils auront commis auparavant sur terre et seront rongés par le remord. Chacun d'eux se mettra alors à se reprocher le comportement qui l'a coulé et accusera amèrement l'absence de bonne action dans le dossier où tout son vécu passé a été consigné..

Et comble de malheur, cette scène plutôt douloureuse débouchera sur une autre encore plus accablante. Il sera en effet trop tard pour l'incrédule de faire marche arrière car tout simplement le temps de la productivité sera bel et bien révolu ! Rien ne pourra alors venir le sauver des scènes pénibles qui l'attendent et toute personne qui s'exprimera ainsi pourra tout aussi bien se lamenter sur sa vie sur terre durant laquelle elle n'a rien fait de bon qui puisse la sauver, que sur sa vie dans l'Au-delà qui lui portera plus malheur qu'autre chose, puisque d'emblée la confrontation avec la rigueur et la réalité qui lui étaient annoncées et qu'elle a pu jusqu'ici nier entrera en vigueur et sera impitoyable. Personne au monde ne sera châtié aussi durement ou n'aura été aussi durement châtié..

فَيَوْمَئِذٍ لَا يُعَذِّبُ عَذَابُهُ أَحَدٌ (28) وَلَا يُوثِقُ وِثْقَهُ أَحَدٌ (29)

28. Ce jour-là donc, nul ne châtiara tel que Lui châtie, 29. et nul ne garrotera tel que Lui garrote

Les verbes «youaâdhibo» et «youthiko» ont été mis par la majorité des érudits de la récitation du saint Coran à la forme active. Le sujet, dans ce cas là, en est Allah, soit-Il exalté, qui assure que le châtiment infligé ce jour là à l'incrédule sera sans précédent. Le «Lui» dans cette tournure désigne donc le Seigneur, pour dire que c'est Lui-même qui se chargera de châtier le non croyant comme jamais personne auparavant ne l'a été. Il s'agit donc d'annoncer franchement la fermeté du châtiment qui attend tout incrédule, non pas par cruauté gratuite comme cela pourrait être soutenu par quelques détracteurs insensés du texte sacré, car ceci n'est qu'une mise en garde dont le décret d'application n'a pas encore vu le jour, mais plutôt dans le but de voir se repentir toute personne sur terre avant qu'il ne soit trop tard ! Les imams El Kissaiî et Yaâcoub ont, pour leur part, lu les deux verbes à la forme passive. La traduction donnerait alors : Ce jour-là donc, nul ne sera châtié tel que lui le sera et nul ne sera garroté tel que lui le sera ! Le «lui» désignera dans ce cas là l'individu puni ! Mais, une fois de plus et comme nous l'avons maintes fois expliqué, il ne s'agit pas d'un désir délibéré d'appliquer les sentences qui sont avancées mais d'appeler les gens au repentir avant les délais impartis et de faire en sorte que tout le monde puisse intégrer le cercle de l'âme tranquille qui sera enfin conviée à entrer au Paradis parmi ceux qui auront fait preuve de piété et de vertu. Dieu conclut en effet le chapitre en disant :

يَا أَيُّهَا النَّفْسُ الْمُؤْمِنَةُ (30) ارْجِعِي إِلَىٰ رَبِّكِ رَاضِيَةً مَّرْضِيَّةً (31) فَادْخُلِي فِي عِبَادِي وَادْخُلِي جَنَّاتِي (32)

29. Ô toi, âme apaisée et tranquille, 30. retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée ; 31. fasse donc partie de Mes serviteurs, 32. et intègre (allègrement) Mon Paradis.

L'expression «apaisée et tranquille» peut être un éloge fait à cette âme qui a su vivre dans la sérénité de la foi durant son existence sur terre ou tout simplement un qualificatif décrivant l'état serein dans lequel elle se retrouvera au jour de la Résurrection. Le retour vers le Seigneur peut être compris comme effectif ou au sens figuré et la notion de satisfaction et d'agrément renvoie au fait que l'âme en question ait obtenu tout ce qu'elle souhaitait comme récompense et plus encore avec son inscription dans les rangs des pieux plein de vertu et l'accès au Paradis.

C'est là l'objectif tant convoité par la révélation divine. Depuis le tout premier jusqu'au dernier verset révélés à sidna Mohammed ﷺ, l'espoir soutenu fut, et est toujours, que tout le monde, sinon une majorité, la plus grande possible, puisse faire l'objet de cet appel ce jour là ! L'Islam, religion de tolérance et de clémence par excellence, souhaite que chacun puisse être honoré puis invité à accéder au Paradis et que personne ne soit finalement contraint au terrible châtement ou au garrottage, même si cela semble être plutôt utopique ! En raison des divergences qui caractérisent les êtres humains dans leurs multiples points de vue et qui sont, entre autres, dues à leur nature égoïste, ce but semble difficile à atteindre, mais il n'est sans doute pas péché de tenter par tous les moyens et de continuer à essayer jusqu'à épuiser toutes les munitions ! Autrement dit, c'est la grande Miséricorde de Dieu, que devrait revendiquer tout fidèle au quotidien, qui se manifeste de nouveau pour prendre définitivement le pas sur Son divin courroux. Et quand bien même ce ne serait pas le cas, on peut avancer que ce verset a au moins le mérite, faute de ne pouvoir rameuter tout le monde vers le Paradis, et cela est évident, de constituer une motivation sans précédent à même de pousser tout individu sensé, à réviser ses comptes et à emprunter la voie du Seigneur.

En fait, quand on lit ce verset, il semble a priori ne pas avoir de lien direct avec tout ce qui a précédé, mais il a été révélé de la sorte, en coupure apparente avec les autres versets, justement pour mettre en exergue la grande Miséricorde et la Clémence divines en signifiant que l'objectif majeur est non de châtier mais de récompenser. Il s'agit donc d'un appel destiné à intervenir à l'occasion du jour dernier et qui ciblera l'ensemble

des personnes qui auront fait preuve sur terre de piété et qui auront été satisfaites de la religion qui leur a été prêchée et du type de vie qui leur a été accordé. Il leur sera dit, en substance, qu'il est grand temps pour vous d'être récompensés pour tous les efforts que vous avez consentis par le passé et de glaner les lauriers de l'agrément divin en toute gratitude, parmi les lauréats de l'éternité, dans un extraordinaire Paradis qui constitue le must de la tranquillité et la crème de la parfaite sérénité.

Certains exégètes avancent que cet appel concerne une personne donnée. Ainsi Eddahhak affirme qu'il désigne Othman ibn Affane alors que d'autres y voient Hamza ibn Abdel Mottalib ou encore Khoubaïb ibn Adiy. Il est dit aussi, d'après certains rapports remontant à Zayd ibn Haritha, Ibn Abbés, Obay ibn Kaâb et Abdallah ibn Messaoud, que cet appel interviendra au moment du processus de résurrection afin que les âmes retournent dans les corps respectifs. Dans ce cas là, la traduction serait : retourne vers ton corps et non vers ton Seigneur ! Enfin et d'après Abou Saleh et Zayd ibn Haritha cet appel n'attendra pas le jour dernier pour être lancé à ses destinataires. Il sera plutôt l'apanage de toute personne qui, ayant vécue dans le sillage de la foi en Dieu, est rattrapée par la mort ici bas, et ce en guise d'assurance par rapport à la vie qu'elle s'apprête à affronter. Ibn Jarir Tabari, rapportant Saïd ibn Joubair, affirme qu'un monsieur récita ce verset en présence du Prophète ﷺ et d'Abou Bakr. Ce dernier s'exclama alors : comme cela est beau ! Le messenger de Dieu lui fit alors savoir qu'il (Abou Bakr) fait partie de ceux à qui cette belle annonce sera faite au moment de mourir ! Prions Dieu pour qu'Il nous compte parmi Ses serviteurs qui profiteront de ce grand honneur, Amen.

CHAPITRE DE LA CITÉ

Le chapitre que nous abordons ici se nomme chapitre de la cité «Al Balad». Il a lui aussi, selon la grande majorité des exégètes, été révélé en période mecquoise dans sa totalité. D'un point de vue chronologique, il figure en trente cinquième position, après le chapitre K «Kaf» et avant le chapitre de celui qui débarque la nuit «Attarek». Il compte vingt très courts versets dont le plus long n'excède pas la dizaine de mots. Il n'est donc pas étonnant que les phrases qui le composent soient intimement liées entre elles en matière d'exégèse et d'interprétation.

Le chapitre de la cité fait l'éloge de la ville de la Mecque en tant que lieu saint. Il fait également allusion aux vertus de quelques personnalités qui y ont vécu par le passé tels les prophètes Abraham et son fils Ismaël, mais aussi de quelques aïeux de sidna Mohammed ﷺ, relativement plus proches, et dont il avait l'habitude de revendiquer la descendance tels Adnane et Modar qui s'étaient constitués en Hanif et avaient, de fait, forcé le respect de leurs concitoyens.

Ce chapitre s'attache par ailleurs à rappeler indirectement le rang dont jouissait le Prophète ﷺ au sein de la communauté mecquoise, avant qu'il ne reçoive la révélation, de manière à mieux reprocher aux polythéistes leur subite rétraction après qu'il leur ait annoncé sa prophétie, et de condamner plus librement leur négation des bienfaits dont Allah les avait dotés. Le début du chapitre coïncide avec un serment. Dieu dit dans les versets n°1 et 2 :

لَا أُقْسِمُ بِهَذَا الْبَلَدِ (1) وَأَنْتَ حِلٌّ بِهَذَا الْبَلَدِ (2)

1. Non ! Je ne jurerai pas par cette Cité !
2. alors que tu résides dans cette Cité,

La formule «la ouksimo» que nous avons traduite par «non ! je ne jurerai pas» a déjà été utilisée dans le chapitre de la Résurrection «Al Qiyyamah». Il est acquis que le «non» qui l'inaugure n'est guère, tel qu'on pourrait le croire, une négation du serment, mais une manière, en langue arabe, de l'appuyer et de le confirmer.

Ainsi Allah, jure dans le premier verset sans la nommer, par la sainte cité de la Mecque, puis comme pour barrer la route à tout quiproquo, Il

prend le soin de la désigner dans le verset n°2 qui donne une précision à même d'identifier le bled en question bien qu'à vrai dire, la précision supporte diverses interprétations. En effet le mot «hilloun» qui s'y trouve supporte au moins trois significations.

La première de ces interprétations est celle que nous avons choisie pour les fins de notre traduction de l'original. Sachant que le lieu de résidence du Prophète ﷺ au moment de cette révélation était la Mecque, il va de soi que la cité qui fait l'objet du serment ne peut être que cette unique et même ville, si l'on considère bien sûr que le terme «hilloun» renvoie à la notion de résidence. Seulement de nombreux exégètes ont réfuté cette interprétation arguant que, étymologiquement, ce terme réfère plutôt à l'attitude des mecquois vis-à-vis de sidna Mohammed ﷺ lorsqu'ils mirent sa tête à prix. Ce terme renvoie en effet, de par sa racine, à la notion de légitimité, sachant que les mecquois avaient spécialement rendu légitime le fait de faire du tort au Prophète ﷺ en tous lieux et même en terre sacrée, contrairement aux lois qui étaient en vigueur parmi eux et selon lesquelles la sécurité était assurée à toute personne ou plutôt toute chose s'y trouvant. Dans ce cas là, et si l'on prend en considération tous ces détails, la traduction prendrait une tournure différente du genre :

1. Non ! Je ne jurerais pas par cette Cité !
2. alors que tu es mis à prix dans cette Cité,

Le verset aurait par conséquent comme objectif de dénigrer indirectement cette attitude contradictoire des mecquois qui d'une part s'interdisent de porter atteinte à toute créature pénétrant dans l'enceinte de la Mecque et mettent d'autre part à prix la tête d'un messenger qui leur est venu de Dieu.

Enfin une troisième et dernière interprétation pourrait être donnée et qui est celle qui considère que «hilloun» renvoie au contraire de l'interdiction, c'est-à-dire à ce qu'on appelle «halal» comme pour augurer au Prophète ﷺ que viendra le jour où il deviendra le maître incontesté de la ville et qu'il lui sera alors permis d'y faire exceptionnellement des choses qui y étaient auparavant interdites. Notre traduction serait alors :

1. Non ! Je ne jurerais pas par cette Cité !
2. alors que tu auras la latitude de faire ce que tu veux dans cette Cité,

Le serment aurait donc pour rôle d'apaiser le messenger de Dieu par rapport à ce qu'il était en train d'endurer de la part de ses adversaires

les plus acharnés en lui prédisant qu'il allait bientôt avoir le dessus et que tous ceux qui s'opposent à lui ne tarderont pas à s'incliner devant la suprématie que Dieu allait lui accorder.

Mais quoiqu'il en soit et quelle que pourrait être la signification de «hilloun», le verset renvoie à la Mecque qui fait donc l'objet de ce serment et le fait de jurer par la Mecque est une façon très subtile de faire l'éloge de ce lieu saint et de le hisser au rang qui est le sien, sachant que Dieu ne jure jamais dans le texte sacré que par ce qui est grandiose et/ou a de la valeur.

Puis avant même de dévoiler ce pour quoi le serment est prêté, Allah jure une seconde fois mais cette fois-ci, par une phrase qui semble a priori abstraite car elle renvoie vers l'indéfini, avec pour but de rappeler et de mettre en valeur la relation père-fils, cette relation de filiation, sur laquelle se base la vie sur terre et qui tend de nos jours, à la faveur de l'égoïsme humain, à être plus ou moins négligée. Dieu dit dans le verset n°3 :

وَوَالِدٍ وَمَا وَلَدَ (3)

3. Et par un géniteur et ce qu'il a engendré !

C'est d'ailleurs comme cela que l'ont interprété un certain nombre d'exégètes qui soutiennent qu'il existe une concordance entre ce verset et celui qui lui fait suite et qui fait allusion à la vie de lutte que l'Homme est appelé à mener au cours de sa vie et tout spécialement entre le père et son fils durant la période d'éducation et entre le fils et le père lorsque ce dernier vieillit et se retrouve dépendant de son enfant. Mais, en réalité, et d'un point de vue strictement contextuel, il s'agit selon l'avis d'un autre groupe de savants de faire allusion à une personne bien précise qui ne peut être qu'une personnalité de haut rang pour avoir fait l'objet de serment dans le texte sacré. Ainsi, certains y ont vu une allusion au premier homme (Adam) et sa descendance alors que d'autres, au vu du premier serment qui fait allusion à la Mecque, estiment que le père en question cible Abraham qui n'est autre que le fondateur de cette ville et qui de surcroît est surnommé «père des prophètes» et dont les descendants du côté d'Ismaël ont peuplé d'abord et avant tout les alentours de ce lieu saint. Rappelons à ce sujet qu'Abraham ؑ a, avec l'aide d'Ismaël, construit la Kaaba et que parmi ses descendants les plus en vue il y a le prophète Mohammed ﷺ qui a clairement été cité dans le verset qui précède. La question qui se pose toutefois est pourquoi un tel

serment et quel en est l'intérêt ? La réponse nous est en fait donnée juste après au niveau du verset n°4 qui constitue à vrai dire la pierre angulaire de tout le chapitre. Dieu dit :

لَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ فِي كَبَدٍ (4)

4. Nous avons, certes, créé l'Homme dans une logique éprouvante.

L'Homme désigne ici le genre humain, mais il se peut qu'il s'agisse d'un individu donné comme le soutient un certain nombre d'exégètes. Mais quoiqu'il en soit ce verset comme nous l'avons déjà dit constitue la pierre angulaire du chapitre car il renvoie à la vie de l'Homme sur terre, dont la principale caractéristique est d'être jalonnée de difficultés. En effet dès le tout début de son existence chacun d'entre nous est soumis à des épreuves sans fin, contre lesquelles il est appelé à engager une lutte sans merci destinée à lui assurer la survie. Se retrouvant très tôt dans un environnement hostile, l'Homme est contraint de fournir de multiples efforts pour s'affirmer. Dès le moment où il n'est encore que cellule fraîchement fécondée, son labeur commence par la recherche d'un lieu de refuge et après neuf mois, il voit le jour et se trouve tout à coup confronté à l'air ambiant qui inonde ses alvéoles et l'oblige à pousser son premier cri, manifeste de sa venue au monde, bien sûr, mais aussi, et qui sait, témoin de son harcèlement après tout ce qu'il vient de subir comme péripéties. Entre temps, sa mère a subi, elle aussi, de multiples contraintes et continuera de subir entre autres pour lui et pour sa fratrie, alors que lui, de son côté, inaugure une toute nouvelle phase de luttes et de tensions. Ses systèmes respiratoire et digestif, habitués jusque là à ne pas fonctionner, vont devoir faire face à de nouvelles conditions loin d'être de tout repos, en attendant bien sûr la survenue d'étapes futures où il va falloir développer l'ensemble de ses systèmes et où il sera confronté par exemple à la poussée dentaire, à l'apprentissage de la mise sur pied et de la marche, à l'épreuve de l'école et toutes autres sortes de nouveautés pour que sa lutte devienne au fil du temps aussi variée que les choix qu'il sera amené à faire dans sa vie. Mais tout cela peut-on dire, est naturel et représente le propre de la vie. Pourquoi donc jurer ? Il n'y a, a priori, pas de quoi être acculé au serment ! Ne s'agit-il pas de choses connues ? Mais le fait est que c'est la suite qui motive le serment et non cette vérité tout à fait évidente. Il s'agit simplement de dénigrer le comportement de cet homme qui, par la grâce

de Dieu, ayant réussi à toutes les épreuves précitées et bien d'autres, trouve encore le moyen de n'éprouver aucune honte à se détourner de son Créateur, mé croyant dans un semblant de parfaite impunité ! C'est donc une manière de dire qu'il est nécessaire pour l'être humain de se rendre à l'évidence et de comprendre qu'un jour ou l'autre il sera appelé à répondre de ses méfaits et qu'Allah sera Capable de le reconstituer en chair et en os pour lui demander des comptes. Dieu dit :

(5) **أَيَحْسِبُ أَنْ لَنْ يَفْعَرَ عَلَيْهِ أَحَدٌ**

5. Pense-t-il que personne ne pourra rien contre lui ?

A noter que l'expression «ayahsibou» que nous traduisons par «pense t-il» a ainsi été lue par la majorité des érudits, comme partout ailleurs dans le Coran. Ibn Amer, Assem, Hamza et Abou Jaâfar l'ont lue «ayahsabou» avec un «a» en place du «i». Cela n'a pas d'influence sur la traduction qui reste la même car le sens de l'expression reste inchangé.

A la faveur de l'impunité apparente dans laquelle il se croit être, l'Homme a tendance à s'oublier dans les méfaits qu'il commet et ne prête plus attention aux conséquences néfastes qui le guettent. Or, Dieu l'observe et peut le punir à tout moment ! Il est même si fier de ses pratiques incongrues et inconscient des risques qu'il encoure, qu'il vente sans scrupule le gaspillage dont il est coupable. Parfois même, il lui arrive de ne rien gaspiller mais tente seulement, à travers ces prétentions, de faire croire à son entourage qu'il est si riche que l'argent n'a pas de valeur à ses yeux et qu'il peut le dépenser à volonté ! Evoquant cet état d'esprit plutôt surprenant et incompréhensible, Dieu dit :

(6) **يَقُولُ أَهْلَكْتُ مَا لَنْ لُبِّدًا**

6. Il dit : j'ai gaspillé beaucoup de biens.

La manie de dépenser sans compter était courante chez les arabes de l'époque si bien qu'ils l'assimilaient à une vertu voire même à un signe de grandeur ! Cette manie est retrouvée encore de nos jours chez certaines gens qui tentent de faire croire qu'elles sont riches par le biais du gaspillage ou seulement en prétendant la chose. Or, lorsqu'un individu ment intentionnellement, il finit toujours par se trahir et le mirage finit toujours par se dissiper. Et quand bien même il réussirait à dissimuler la vérité, le risque d'être démasqué ne sera jamais nul pour autant car des

oreilles ou des yeux indiscrets peuvent toujours l'avoir déniché et venir le dénoncer et, dans tous les cas, Allah, soit-Il exalté, par Son Omniscience et Sa Bienveillance, veille au grain et rien ne peut lui échapper !

Le mot «loubada» peut aussi être prononcé «loubbada» comme l'a fait l'imam Abou Jaâfar. Malgré une petite nuance de signification le terme renvoie dans les deux cas à la dilapidation des biens dont se rend coupable cet homme sans se rendre compte qu'il est surveillé et sous le joug de la punition divine. Dieu dit :

أَيَحْسِبُ أَنْ لَمْ يَرَهُ أَحَدٌ (7)

7. Pense-t-il que nul ne l'a vu ?

Autrement dit, l'Homme ne devrait jamais se sentir à l'abri des surprises car il y aura toujours quelqu'un pour dénoncer le mal qu'il aura fait. Et supposons même qu'il parvienne à échapper aux yeux indiscrets de ses pairs, comment pourrait-il échapper à Allah qui, au courant de tout, sait exactement quelles dépenses a-t-il réellement engagées et desquelles il sera très certainement amené à répondre.

En réalité, l'Homme possède tous les outils à même de lui éviter de tomber dans le fossé de la mécréance et ne devrait pas, s'il les utilise à bon escient se trouver dans une telle situation d'éloignement de son Seigneur. Allah, par Sa Grâce, lui a en effet octroyé tous les sens dont il aurait besoin pour communiquer et qui lui permettent, entre autres, de distinguer le bon du mauvais et le vrai du faux..

أَلَمْ نَجْعَلْ لَهُ عَيْنَيْنِ (8) وَلِسَانًا وَشَفَتَيْنِ (9)

8. Ne lui avons Nous pas assigné deux yeux, 9. une langue et deux lèvres ?

L'allusion faite ici aux organes de la vue et de la parole n'est pas limitative. Elle renvoie en fait à tous les sens que l'Homme peut utiliser pour faire la distinction précitée. Il n'a donc aucune raison de ne pas faire le bon choix, car, en plus, Dieu lui a clairement décrit la voie à prendre et celle à éviter. Dieu dit :

وَهَدَيْنَاهُ النَّجْدَيْنِ (10)

10. Et lui avons montré les deux difficultés.

La difficulté signifie ici «voie» sachant que la voie du bien et celle du mal sont largement explicitées dans le saint Coran afin de rendre le choix

de la première plus attrayant bien qu'elle soit plus difficile d'accès. De plus, l'Homme, au fil des ans accumule un tas d'expériences qui lui permettent de distinguer le chaud du froid ou encore ce qui peut lui porter préjudice de ce qui peut lui apporter des avantages. Il n'a donc plus d'autre choix que de prendre son courage à deux bras pour outrepasser la difficulté de la passion, seul gage à même de lui permettre l'accès au bonheur éternel et lui éviter les affres du châtement. Autrement dit, il est invité à consentir quelques sacrifices dans ce bas monde s'il désire éviter le piège de la mécréance et convoite ardemment l'agrément divin. Aussi, Dieu dit :

فَلَا اقْتَحَمَ الْعَقَبَةَ (11)

Pour atteindre son objectif tant prisé, il est nécessaire pour l'Homme de savoir dénicher le bon obstacle qui lui cache la voie de la réussite et le franchir avec succès ! Ce verset supporte en fait deux interprétations différentes selon les deux variantes de lectures possibles qui sont prêtées aux versets qui vont venir juste après et qui sont évidemment toutes les deux authentiques et complémentaires !

La première lecture est celle qui en a été faite par les imams Ibn Kathir, Abou Amr et El Kissai. Elle dit :

فَلَا اقْتَحَمَ الْعَقَبَةَ (11) وَمَا أَدْرَاكَ مَا الْعَقَبَةُ (12) فَكَّ رِجْلَهُ (13) أَوْ أَصْعَمَ فِي يَوْمٍ ذِي مَسْغَبَةٍ (14) يَتِيمًا ذَا مَقْرَبَةٍ (15) أَوْ مِسْكِينًا ذَا مَتْرَبَةٍ (16)

11. Mais il n'a ni franchi l'obstacle ! 12. Et qui peut bien te donner une idée sur l'obstacle ? 13. ni délié un joug 14. ni nourri, en un jour de famine ; 15. un parent orphelin 16. ou un pauvre terrassé par la misère.

Le contexte serait d'après cette lecture celui d'un reproche à l'homme qui, après avoir pris connaissance des deux voies dont il a été question juste avant, choisit celle du mal, en dépit des mises en garde qu'il a reçues. C'est comme s'il lui était signifié que rien dans ses engagements ou ses comportements ne peut justifier qu'il fasse partie des gens de la généreuse récompense qui vont être cités par la suite dans les versets n°17 et 18.

La seconde est celle qui a en été faite par les sept autres grands érudits que sont Nafi, Ibn Amer, Assem, Hamza, Abou Jaâfar, Yaâcoub et Khalaf. Elle dit :

فَلَا افْتَحَمَ الْعُقْبَةَ (11) وَمَا أُذْرَاكَ مَا الْعُقْبَةُ (12) فَكُّ رَقِيبَةٍ (13) أَوْ الْهَضَامُ فِي يَوْمٍ
ذِي مَسْغَبَةٍ (14) يَتِيمًا ذَا مَقْرَبَةٍ (15) أَوْ مَسْكِينًا ذَا مَتْرَبَةٍ (16)

11. N'aurait-il pas mieux fait de franchir l'obstacle ? 12. Et qui peut bien te donner une idée sur l'obstacle ? 13. délier un joug 14. ou nourrir en un jour de famine ; 15. un parent orphelin 16. ou un pauvre terrassé par la misère.

Cette lecture nous fait dire que le contexte est plutôt celui d'un reproche pointant du doigt non pas le choix que cet homme a délibérément fait mais le gaspillage qui a été cité dans le verset n°6 et dont il se targue, sans foi ni scrupule, d'être l'auteur. C'est donc non seulement un reproche mais aussi une façon de motiver tout un chacun à faire le bon choix dans sa vie ! Autrement dit, plutôt que de dilapider ses biens dans le jeu, la boisson et le mal en général, l'être humain gagnerait à les dépenser dans l'affranchissement des esclaves, la nourriture de l'orphelin ou du pauvre ou dans tout autre acte de bienfaisance !

Autrement dit, si la volonté de l'homme est d'emprunter la voie du salut, voilà ce qu'il doit faire s'il veut vraiment réussir dans son entreprise : être compatissant envers autrui tout en étant plein de foi et de vertu et non pas gaspilleur de grand chemin car cela ne représente en réalité aucune espèce de qualité.

Mais quelle que soit l'interprétation qui va être donnée au verset qui fait allusion à l'obstacle, l'aboutissement reste le même et trouve sa pleine mesure, justement dans cette notion d'obstacle ; notion qu'il va falloir bien saisir afin d'en faire une utilisation à même de nous guider vers le bon choix ! Ce qui n'est certainement pas chose aisée et justifie la notion de sacrifice dont nous avons parlé.

وَمَا أُذْرَاكَ مَا الْعُقْبَةُ (12)

12. Et qui peut bien te donner une idée sur l'obstacle ?

Cette question intervient comme dans une parenthèse pour attirer l'attention sur l'intérêt à porter à l'obstacle en question. Il s'agit d'une façon de faire courante que l'on rencontre essentiellement dans le Coran mecquois à diverses occasions où le besoin d'insister sur la signification d'un mot ou sur un événement donné se fait sentir ! Il en est ainsi, par exemple, dans les chapitres de l'inéluctable «Al Hakkah», des envoyées «Al Moursalates»,

de la fissure «Al Inchikak» ou encore des fraudeurs «Al Moutaffifines». Ici, comme dans les onze autres cas d'ailleurs c'est Allah qui se charge de répondre à la question, sachant qu'elle revêt la plus grande importance puisque c'est d'elle que dépend l'avenir de chaque être !

L'obstacle renvoie ici, de façon quasi consensuelle, à toutes les graves difficultés auxquelles l'Homme doit s'attendre lors du jour dernier et contre lesquelles il ne trouvera d'autre remède efficace que celui d'avoir fait, lors de sa vie sur terre, le choix de la voie suggérée par Dieu. Dieu, soit-Il exalté, dit de cette dernière dans les versets n°13 à 16 :

فَكُ رَقِيَةً (13) أَوْ الْصَّعَامُ فِي يَوْمٍ ذِي مَسْغَبَةٍ (14) يَتِيمًا ذَا مَقْرَبَةٍ (15)
 أَوْ مَسْكِينًا ذَا مَتْرَبَةٍ (16)

Autrement dit, après avoir montré à l'Homme les deux voies qu'il lui est possible de suivre dans ce bas monde, Allah l'invite à emprunter celle du salut qui n'est sans doute pas celle du gaspillage mais plutôt celle du don de bonne grâce dans une ambiance chaleureuse de foi, d'endurance et de grande miséricorde. Ce sont là les grandes étapes du franchissement du fameux obstacle. Elles insistent sur le bienfondé des actes de charité pour tout individu sachant que le déliement du joug auquel il est fait référence renvoie au sens général du verset mais signifie spécialement ici affranchir un esclave ou libérer un prisonnier ! Ce qui équivaut à dire que quiconque désire éviter les affres du jour dernier gagnerait pleinement à s'investir dans la voie du recouvrement des libertés et de l'aide aux démunis et déshérités, plutôt que de passer son temps à dissiper ses richesses dans des voies qui ne profitent à personne. Ainsi, l'Homme devrait-il faire preuve sur terre, de compassion envers tout opprimé et accourir autant que possible au chevet de ceux qui ont besoin de lui, surtout en période de famine où chacun a tendance à conserver les biens qui sont en sa possession de peur d'être à son tour dans le besoin. Le fait de donner, alors qu'on risque soit même d'être dans le besoin, est certainement une vertu dont l'accès n'est pas donné à tout un chacun, et pourtant c'est bien ce que ces versets tentent de nous faire adopter comme slogan : le don de bonne grâce, encore une fois dans une ambiance de foi, d'endurance et de grande miséricorde. Dieu dit dans le verset n°17 :

ثُمَّ كَانَ مِنَ الَّذِينَ آمَنُوا وَتَوَاصَوْا بِالصَّبْرِ وَتَوَاصَوْا بِالْمَرْحَمَةِ (17)

17. Puis d'être, en outre, de ceux qui ont la foi et s'enjoignent mutuellement l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde.

Car pour franchir l'obstacle, il ne suffit pas de se contenter de ces uniques actes de charité mais d'avoir, d'abord et avant tout, la foi en Dieu et vivre dans une société où prévaut une ambiance d'entraide et où sont privilégiés l'endurance par rapport à l'adversité et l'apitoiement par rapport à la rigidité et au rigorisme. Il se peut qu'une personne donnée accomplisse des actions caritatives et réponde aux étapes du franchissement du fameux obstacle mais il est absolument nécessaire que ses actes soient sous tendus par la foi en Dieu. Dans un hadith rapporté par l'imam Muslim à Aïcha, celle-ci demanda au Prophète ﷺ si les actions caritatives qui avaient été menées par Ibn Jadaâne avant l'avènement de l'islam allaient lui servir quelque chose auprès de Dieu. Mais sidna Mohammed ﷺ lui répondit par la négative car Ibn Jadaâne ne s'est pas converti à l'islam après son avènement.

عَنْ عَائِشَةَ، قَالَتْ: قُلْتُ: «يَا رَسُولَ اللَّهِ، ابْنُ جُدْعَانَ، كَانَ فِي الْجَاهِلِيَّةِ يَصِلُ الرَّحِمَ، وَيُطْعِمُ الْمَسْكِينِ، فَهَلْ ذَاكَ نَافِعُهُ؟ قَالَ: لَا يَنْفَعُهُ، إِنَّهُ لَمْ يَقُلْ يَوْمًا: رَبِّ اغْفِرْ لِي خَطِيئَتِي يَوْمَ الدِّينِ

On comprend de cela que s'il s'était converti, toutes ses actions caritatives lui auraient été, a posteriori, comptabilisées comme valeureuses auprès de Dieu. Il n'y a d'ailleurs pas de doute à cela puisque dans un hadith rapporté par l'imam El Boukhari au compagnon du nom de Hakim ibn Hizam, ce dernier informa le Prophète ﷺ des actions sociales et caritatives qu'ils menaient avant l'avènement de l'islam puis lui demanda s'il pouvait en être récompensé. Sidna Mohammed ﷺ le rassura en répondant par l'affirmative.

عَنْ حَكِيمِ بْنِ حِرَامٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ، أَرَأَيْتَ أَشْيَاءَ كُنْتُ أَتَحَنَّنُ بِهَا فِي الْجَاهِلِيَّةِ مِنْ صَدَقَةٍ أَوْ عِتَاقَةٍ وَصَلَةٍ رَجْمٍ، فَهَلْ فِيهَا مِنْ أَجْرٍ؟ فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: أَسَلِمْتَ عَلَى مَا سَلَفَ مِنْ خَيْرٍ

Aussi est-il acquis que quiconque se comporte en phase avec les directives de la religion avant même qu'il ne devienne musulman puis décide de se convertir se verra créditer avec générosité de tout ce qu'il aura fait et sera automatiquement inscrit parmi les lauréats de la bénédiction divine. Et c'est ainsi que Dieu dit :

أُولَئِكَ أَصْحَابُ الْمَيْمَةِ (18)

18. Ceux-là sont les gens de la droite ;

Sachant que l'expression «gens de la droite» désigne ici et ailleurs dans le Coran les gens qui ont choisi la voie du salut. Elle ne doit pas être interprétée comme ayant une quelconque connotation politique. Cela est dû à l'imaginaire arabe qui considère le côté droit ou la main droite comme source de bénédiction. Sinon il n'y a pas de mal à se mettre à gauche. D'ailleurs le verset qui suit oppose les gens de la droite, non pas aux gens de la gauche comme cela est le cas dans le chapitre de l'évènement «Al Waqîâa», mais à ceux qui reçoivent la mauvaise annonce ou qui sont de mauvaise augure. Dieu dit :

وَالَّذِينَ كَفَرُوا بِآيَاتِنَا هُمْ أَصْحَابُ الْمَشْأَمَةِ (19) عَلَيْهِمْ نَارٌ مُّؤَصَّدَةٌ (20)

19. alors que ceux qui ne croient pas en Nos versets sont ceux qui reçoivent la mauvaise annonce 20. Un feu se refermera sur eux.

Une fin malheureuse mais digne de quiconque aura fait fi des mises en garde divines et se sera comporté sciemment en ingrat, sachant que le feu auquel il est fait allusion est celui de la Géhenne. Puisse Allah nous en épargner le châtement.

CHAPITRE DU SOLEIL

Le chapitre que nous étudierons ici s'intitule chapitre du soleil «Acchams». Dans certains écrits son nom reprend son premier verset comme pour le différencier du chapitre de l'obscurcissement «Attakwir» qui débute lui aussi en évoquant le soleil. Toujours est-il qu'il a été révélé en période mecquoise juste après celui de la destinée «Al Qadr» et avant celui des constellations «Al Bourouj». Ce qui fait de lui le vingt sixième chapitre à avoir été donné à sidna Mohammed ﷺ d'un point de vue chronologique. Il compte quinze versets pour l'ensemble des écoles, mais l'école mecquoise lui en attribue seize jugeant que le n°14 en compte deux. Son principal objectif est de mettre les polythéistes devant la réalité du châtement qu'ils encourent au cas où ils persisteraient à traiter le Prophète ﷺ de menteur.

La méthode utilisée pour arriver à cette fin est encore une fois indirecte. Elle fait appel au serment qui va aboutir à la conclusion selon laquelle chaque humain est responsable de ses choix personnels en matière de croyance et quiconque choisit la voie de la mécréance s'expose à un sort tout aussi douloureux que celui, cité en exemple, du peuple de Thamūd qui fut totalement exterminé après qu'il eut traité son prophète de menteur et commis le délit de tuer la chamelle qu'Allah lui avait offerte comme preuve de la sincérité de Son messenger ! Dieu commence donc Son discours en disant dans les huit premiers versets :

وَالشَّمْسُ وَضُحَاهَا (1) وَالْقَمَرُ إِذَا تَلَّاهَا (2) وَالنَّهَارُ إِذَا جَلَّاهَا (3) وَاللَّيْلُ إِذَا يَغْشَاهَا (4) وَالسَّمَاءُ
وَمَا بَنَاهَا (5) وَالْأَرْضُ وَمَا كُصَّاهَا (6) وَنَفْسٍ وَمَا سَوَّاهَا (7) فَأَلْهَمَهَا فُجُورَهَا وَتَقْوَاهَا (8)

1. Par le soleil et sa clarté !
2. Par la lune quand elle le suit !
3. Par le jour quand il le met en évidence !
4. Par la nuit quand elle le cache !
5. Par le ciel et Celui qui l'a construit !
6. Par la terre et Celui qui l'a étendue !
7. Par tout individu et Celui qui l'a harmonieusement façonné,
8. et lui a alors inspiré son immoralité, de même que sa piété !

Cette première partie du chapitre est marquée par sept serments dont le rôle est de confirmer une seule et même vérité ; la responsabilité de l'Homme quant aux choix qu'il fait dans sa vie en matière de foi et de croyance et les décisions qu'il est amené à prendre dans ce domaine.

Il s'agit de la plus longue série de serments rencontrée dans le saint Coran. Dieu y jure, comme dans bien d'autres chapitres, par des phénomènes qui prouvent la grandeur de Sa Création et l'exactitude des mécanismes qui la gèrent, tels que les mouvements du soleil et de la lune mais également le jour, la nuit, le ciel et la terre et enfin l'âme «humaine» qui fait de chaque individu ce qu'il est vraiment.

Ainsi, le premier serment renvoie au soleil et à la clarté du jour qu'il engendre de bon matin après son lever, alors que le deuxième serment fait référence à la lune qui prend, en quelque sorte, le relais de l'éclairage du monde lorsque le soleil va se coucher. Tout cela dans le cadre d'un système extrêmement précis qui donne lieu à l'émerveillement de quiconque le médite réellement. En effet, lorsqu'il est dit que la lune «suit le soleil», cela doit s'entendre aux sens propre et figuré. La lune apparaît lorsque le soleil disparaît à l'horizon mais ce suivi du soleil par la lune ne se limite pas à sa seule apparition la nuit ! Il s'étend à son évolution dans l'espace en tant que satellite de la terre qui elle-même tourne autour du soleil et suit sa trajectoire. Le verbe suivre prendrait dans ce cas là le sens d'évoluer dans le sillage ou sur l'orbite. Après quoi, Dieu, soit-Il exalté, jure par le jour et dit :

وَالنَّهَارِ إِذَا جَلَّاهَا (3)

3. Par le jour quand il le met en évidence !

On pourrait aussi dire : «quand il *la* met en évidence !» ou «quand il *les* met en évidence !» en fonction du complément d'objet direct que l'on affecte au verbe «jalaahaa» que nous avons traduit par «mettre en évidence». Les exégètes ont, en effet, divergé à ce sujet en y voyant le soleil, le monde, les ténèbres, la terre ou encore les êtres qui la peuplent. Tous sont mis en évidence quand la lueur du jour fait son apparition. En quatrième lieu, Dieu jure par la nuit qui donne à son tour l'impression de tout camoufler. Dieu dit dans le verset n°5 :

وَاللَّيْلِ إِذَا يَغْشَاهَا (4)

4. Par la nuit quand elle le cache !

Ici aussi et de la même manière, on pourrait dire : «quand elle la cache !» ou «les cache !» mais le but est d'attirer l'attention sur la grandeur de la création et de l'exactitude des cycles qui gèrent notre Univers.

Les trois derniers serments de la série comportent pour leur part, chacun de son côté, deux composantes dont l'une, commune aux trois, renvoie à chaque fois au Créateur quoique se répétant sous différentes formes. C'est comme si, à chaque fois, Allah jurait par Lui-même juste après avoir cité la créature qu'Il a choisi de mettre en évidence à savoir ici le Ciel, la Terre et le corps humain. Dieu dit :

وَالسَّمَاءِ وَمَا بَنَاهَا (5) وَالْأَرْضِ وَمَا حَصَّاهَا (6) وَنَفْسٍ وَمَا سَوَّاهَا (7)
فَالْمَمَّمَا فُجُورَهَا وَتَقْوَاهَا (8)

5. Par le ciel et Celui qui l'a construit ! 6. Par la terre et Celui qui l'a étendue ! 7. Par tout individu et Celui qui l'a harmonieusement façonné, 8. et lui a alors inspiré son immoralité de même que sa piété !

C'est ainsi que le cinquième serment renvoie au Ciel puis à Celui qui l'a créé tel un toit au dessus du monde qui nous entoure, alors que le sixième, renvoie à la Terre puis à Celui qui l'a si bien balisée de sorte à ce qu'elle devienne facile à sillonner. Enfin, le dernier serment fait référence au corps humain, à l'âme qui y habite, puis à Celui qui l'a créé sous la meilleure des formes et lui a montré, par le biais de l'inné mais aussi celui de l'apprentissage, la voie du bien et celle du mal, en lui signifiant que la première des deux est la meilleure voie à suivre si jamais il souhaite éviter les mauvaises surprises. Autrement dit, Dieu a fait en sorte que l'Homme acquière les moyens de reconnaître le bien du mal et a mis à sa disposition les outils lui permettant de distinguer l'immoralité de la piété pour que finalement il soit capable d'assimiler les messages qui vont lui parvenir et endosser la totale responsabilité des choix qu'il fera. Dieu dit :

فَقَدْ أَفْلَحَ مَنْ زَكَّاهَا (9) وَقَدْ خَابَ مَنْ دَسَّاهَا (10)

9. A réussi, certes, celui qui la purifie. 10. Et a perdu, certes, celui qui la corrompt.

Ceci est donc la réponse aux différents serments qui se sont succédés depuis le début. Dieu jure donc, avec insistance, que personne n'est plus responsable de la perte ou de la réussite de l'Homme que sa propre personne. C'est lui qui choisit en effet l'usage à faire de son corps et de sa personne, sous le contrôle de l'âme qui commande, entre autres, toutes ses tendances et autres pulsions.

Ainsi s'il dispose d'une âme pure, celle-ci lui commandera de faire le bien et lui permettra de s'inscrire dans les rangs des pieux et donc des lauréats du Paradis céleste et, à l'opposé, si son âme est corrompue, il aura tendance à faire le mal et n'aura d'autre choix que d'être jeté en Enfer !

Ces deux versets constituent par ailleurs une introduction très subtile à l'allusion faite au châtement, en fin de chapitre, et qui en réalité, s'adresse aux polythéistes mecquois et partant de là, à tous ceux qui comme eux empruntent la voie de la mécréance pour leur signifier qu'une obstination de leur part risquerait de les faire aboutir à un sort aussi tragique que celui des Thamūd dont l'histoire a été évoquée dans le chapitre de l'aurore et détaillée, entre autres, dans les chapitres des estrades «Al Aâraf», de Houd et des poètes «Ecchouâra». Dieu dit :

كَذَّبَتْ ثَمُودُ بِضَغْوَاهَا (11)

11. Thamūd, par son despotisme, a crié au mensonge,

Selon la signification que l'on prête au mot «Taghwaha», le verset n°11 pourrait être traduit aussi par : «Thamūd a traité le châtement dont elle a été menacée de mensonge» ou encore «Le tout Thamūd a crié au mensonge !». Mais quoiqu'il en soit, il s'agit de rapporter l'histoire de ce peuple et de faire le parallèle avec les polythéistes mecquois, comme pour leur signifier que leur conduite méprisante et despotique vis-à-vis du Prophète Mohammed ﷺ risquait de leur valoir le même sort que les Thamūd. Et c'est ainsi qu'Allah, soit-Il glorifié, poursuit la narration de ladite histoire et dit dans les versets n°12 à 14 :

إِذِ انبَعَثَ أَشْقَاهَا (12) فَقَالَ لَهُمْ رَسُولُ اللَّهِ نَاقَةَ اللَّهِ وَسُقْيَاهَا (13) فَكَذَّبُوهُ فَعَقَرُوهَا

12. lorsque le plus misérable d'entre eux fut élu 13. Le Messager d'Allah leur disait, (attention à) la chamelle d'Allah et sa part d'eau

14. Mais ils ne le crurent pas et la tuèrent

Le prophète Saleh qui avait été envoyé au peuple des Thamūd pour les appeler à Dieu avait accédé à leur demande de faire sortir de sous terre, une chamelle aux caractéristiques bien définies comme preuve de sa sincérité. Ils jurèrent si jamais il répondait positivement à leur souhait de croire en lui mais quand Allah exauça son vœu, ils se détournèrent et élurent l'un d'entre eux qui tua la chamelle malgré les mises en garde de Saleh; ce qui leur valut un châtement sans précédent..

فَدَخَمَ عَلَيْهِمُ رَبُّهُمْ بِذَنبِهِمْ فَسَوَّاهَا (14)

Leur Seigneur étendit donc, pour leur péché, Son châtimeur sur tous.

Le châtimeur dont ils firent les frais se déroula en trois phases successives. La terre trembla si fort qu'ils ne purent plus se tenir debout. Ensuite, la foudre vint accroître leur terreur et un cri les terrassa tous d'un seul coup, faisant disparaître à jamais leur civilisation, sans que cela ne puisse porter préjudice à Allah, qui, en maître absolu, n'en craint pas les conséquences au cas où quelqu'un se hasarderait à crier vengeance. Dieu dit à la fin du chapitre en guise de conclusion :

فَلَا يَخَافُ عُقْبَاهَا (15)

15. Et Allah n'a aucune crainte de ses conséquences

A souligner ici que seuls les imams Nafi, Ibn Amer et Abou Ja'far ont lu «fala yakhaafo oôkbaaha». Tous les autres érudits de la récitation du saint Coran ont mis à la place du «fa» un «wa» au début de la phrase mais cela ne retentit pas sur son sens global et n'appelle donc pas de modification dans la traduction.

Tout cela pour dire aux polythéistes mecquois et tout mécréant agissant comme eux qu'ils ne sont certainement pas à l'abri d'une fin aussi terrible ou d'une autre nature sachant que tout compte fait si cela venait à se produire personne n'aurait de recours pour bloquer le processus destructeur.

CHAPITRE DE LA NUIT

En référence à son tout premier verset, le chapitre qui vient après celui du soleil se nomme chapitre de la nuit «Alayl». Certains disent «par la nuit» (wa llayl) ou encore «par la nuit lorsqu'elle s'étend !» (wa llayli idha yaghchaa).

Selon l'écrasante majorité des exégètes, il a été révélé très tôt durant la période mecquoise juste après celui du Plus Haut «Al Aâla» et avant celui de l'Aurore «Al Fajr». Ceci le place en neuvième position d'un point de vue chronologique.

Il compte vingt et un versets et traite de divers sujets qui, à vrai dire, sont tous en rapport avec les devenir respectifs des gens du bien et des gens du mal qui découlent, en fait, des différences qui les distinguent dans leur quotidien.

Le chapitre de la nuit commence tout comme celui du soleil par une série de serments qui se limitent toutefois à trois au lieu de sept. Dieu dit :

وَاللَّيْلِ إِذَا يَغْشَى (1) وَالنَّهَارِ إِذَا تَجَلَّى (2) وَمَا خَلَقَ الذَّكَرَ وَالْأُنثَى (3)

1. Par la nuit lorsqu'elle s'étend ! 2. Par le jour lorsqu'il s'exhibe ! 3. Par Celui qui a créé le mâle et la femelle !

Ainsi, Dieu jure d'abord par la nuit et son caractère envahissant, puis par le jour et sa clarté matinale qui illumine le monde, et enfin, par Lui-même, sachant que c'est Lui qui a créé les deux sexes auxquels il est fait référence, si l'on considère bien sûr que ce serment est du même ordre que celui rencontré dans le chapitre du soleil à hauteur du verset n°7 et dans lesquels il est dit :

وَنَفْسٍ وَمَا سَوَّاهَا (7)

7. Par tout individu et Celui qui l'a harmonieusement façonné

Dieu jurerait ainsi par Lui-même en insistant sur l'un de Ses multiples attributs qui se trouve être ici celui de la création des êtres sexués. Il se pourrait toutefois aussi, comme cela est soutenu par quelques exégètes, que Dieu, soit-Il exalté, ait juré directement par le mâle et la femelle

et non pas Lui-même. La formule utilisée dans le serment se prête parfaitement à ce double emploi. Il aurait voulu alors attirer l'attention sur l'importance de ce versant particulier de la création qui trouve, en fait, sa pérennité, dans l'existence des deux sexes. Dieu dit à ce sujet dans le verset n°49 du chapitre de celles qui éparpillent.

وَمِنْ كُلِّ شَيْءٍ خَلَقْنَا زَوْجَيْنِ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ (49)

49. Et de toute chose, Nous avons créé deux éléments opposés afin que vous en tiriez leçon.

La traduction dudit serment donnerait alors plutôt une phrase du genre :

Parce qu'Il a créé ; le mâle et la femelle !

Mais quel que soit le sens donné au serment, le but est d'aboutir à la conclusion qui va être énoncée juste après et qui insiste sur la divergence qui caractérise les hommes dans tous les domaines et tout particulièrement en matière de croyance et qui ressemble étrangement à l'opposition qui existe entre la nuit et le jour :

إِنَّ سَعْيَكُمْ لَشَتَّى (4)

4. Votre labeur est certes très hétérogène.

Si l'on observe en effet les actions entreprises par chaque individu dans sa vie de tous les jours, chacun de son côté, bien sûr, il est évident que l'on ne rencontrera jamais deux personnes qui aient des activités, à un temps t donné, parfaitement superposables. Il y aura sûrement toujours des différences ne seraient-elles que minimes. Mais là n'est pas le vrai sens à donner au verset ! Il signifie plutôt que les hommes et les femmes, en adoptant telle ou telle activité, finissent toujours par s'inscrire soit dans le bloc des gens du bien et de la vertu soit dans celui des gens du mal et de la corruption sachant que dans ce bas monde, certains œuvrent pour le bien et s'efforcent dans ce sens, alors que d'autres préfèrent favoriser le mal et choisissent d'être nocifs ! Et il est clair que dans pareille situation il faille un jour ou l'autre mettre un terme à l'impunité apparente dont bénéficient ces derniers en les amenant à répondre des choix qu'ils auront opérés. Inversement, tout bienfaiteur devra bien trouver son compte quelque part pour les sacrifices qu'il aura consentis ici bas et pour que justice soit finalement rendue à chacun !

La question qui se pose toutefois ici est quel est le rapprochement à faire entre la nuit et le jour, le mâle et la femelle et l'hétérogénéité qui caractérise les labeurs propres de chaque être. La nuit et le jour sont les représentations respectives des ténèbres et de la clarté qui sont le plus souvent rattachées au bien et au mal qui caractérisent les diverses actions que peuvent mener les êtres humains dans leur quotidien. Ce rapprochement est d'ailleurs très plausible au vu de la suite du chapitre qui évoque clairement les deux catégories de personnes qui peuplent la Terre. Dieu dit dans les versets n°5 à 7 :

فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَاتَّقَىٰ (5) وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَىٰ (6) فَسَنِيسِرُهُ لِلْيُسْرَىٰ (7)

5. Quant à celui qui donne, fait preuve de piété 6. et croit en la plus belle 7. Nous lui faciliterons donc l'accès à la plus facile,

L'expression «lil yousra» signifie littéralement «vers la plus facile» et explique le choix de notre traduction. Elle désigne par convention la voie du Paradis ou ce dernier tout court. A noter que l'imam Abou Jaâfar, en dehors de tous les autres érudits de la récitation du saint Coran l'a prononcée «lil youssora». Il en fait de même avec l'expression «lil oûsra» qu'il prononce «lil oûussora». Bref ces trois versets nous définissent le sort des humains qui globalement choisissent la voie du bien, c'est-à-dire de la foi en Dieu. Ils seront systématiquement guidés vers la plus belle des récompenses en ce sens que l'accès au Paradis leur sera facilité car ils auront tout simplement été poussés durant leur vie sur terre à entreprendre toutes les actions compatibles avec ce type de fin heureuse.

Certains avancent que ces versets ont été révélés en guise d'éloge à Abou Bakr Essiddik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ lorsqu'il donna son prix au redoutable chef mecquois répondant au nom d'Oumayya Ibn Khalaf pour libérer Bilal Ibn Rabah du joug de l'esclavage dans lequel il croupissait et de la torture dont il faisait l'objet depuis sa conversion à l'Islam. Mais quand bien même ce comportement vertueux d'Abou Bakr serait la cause réelle de la révélation, il ne peut s'agir que d'une simple circonstance de révélation et il n'en reste pas moins que ces versets s'appliquent à quiconque se conduirait comme lui et donnerait de lui-même, de son argent et de son temps pour la cause de Dieu, tout en ayant bien sûr la foi en Allah et l'ardent désir d'être agréée par Lui.

Ceux qui, par contre, font le choix de la voie contraire se verront dirigés ailleurs et écoperont de la plus lourde des punitions. Dieu dit juste après :

وَأَمَّا مَنْ بَخِلَ وَاسْتَغْنَى (8) وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَى (9) فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَى (10)

8. Tandis que celui qui fait preuve d'avarice, s'enorgueillit, 9. et traite de mensonge la plus belle, 10. Nous lui faciliterons la voie à la plus difficile,

Le deuxième bloc est donc constitué de ceux qui contrairement aux premiers ne donnent rien pour Dieu, refusent de répondre à Ses commandements et pensent qu'ils n'ont guère besoin de l'adorer ou de Lui rendre le culte. Ils s'imaginent aussi que c'est leur avarice qui leur permet d'être fortunés et que leurs richesses les mettent à l'abri de tout faux pas ! Ils n'accordent, de ce fait, aucune espèce d'attention à la récompense céleste réservée au premier bloc et ne fournissent par conséquent pas le moindre effort qui pourrait la leur faire mériter. Mal lotis donc, ils se retrouveront confrontés aux pires difficultés dans l'Au-delà et les richesses dont ils disposaient durant leur existence sur terre ne leur serviront à rien, quand bien même voudraient-ils se racheter. Dieu dit dans le verset n°11 :

وَمَا يُغْنِي عَنْهُ مَالُهُ إِذَا تَرَدَّى (11)

11. et à quoi bon pourraient lui servir ses richesses lorsqu'il dégringolera !

Ce verset peut être traduit de deux manières différentes mais qui sont néanmoins complémentaires. Ceci s'explique par la richesse de la langue originelle du saint Coran dont les tournures supportent volontiers plusieurs interprétations.

Ainsi peut t'on assimiler le verset à un reproche enrobé de menace guettant le fauteur ou à une simple information destinée à éveiller chez celui qui la reçoit le sentiment de piété tant convoitée par le texte sacré ! La traduction pourrait alors être comme suit :

Mais quelque soit la traduction adoptée, il ressort que ; si les richesses offrent ici bas un certain nombre d'opportunités et permettent d'ouvrir des portes même hermétiques ; dans l'Au-delà, lorsque le mécréant sera en Enfer, ses biens ne seront plus là pour le sauver ! Et quand bien même il en disposerait, ils ne lui seraient plus d'aucune utilité car n'ayant pour ainsi dire plus aucune valeur.

Selon la nature des actions qu'ils entreprennent sur terre, les gens se constituent donc en deux grands blocs. Ceux du bien et ceux du mal !

L'accès au bonheur sera facilité aux premiers pour toutes les bonnes dispositions dont ils auront fait preuve, alors que les autres se verront confrontés aux pires difficultés en raison des actes malveillants qu'ils auront, tout au long de leur existence, diligentés !

Autrement dit, les gens du bien se trouvent instinctivement guidés dans leur vie de tous les jours vers les bonnes pratiques, justifiant l'agréable récompense qui leur est promise, alors que ceux qui ont des réticences préétablies par rapport aux directives divines se trouvent insidieusement poussés vers la forfaiture, justifiant le sort malheureux qui est le leur sachant que rien ne pourra les sauver lorsqu'ils dégringoleront en Enfer ! Quand bien même ils tenteraient d'user des richesses qui étaient les leurs pour sortir du guêpier dans lequel ils se seront fourrés, ils n'y arriveront pas ! Tout l'argent du monde ne leur servira à rien car il ne sera tout simplement plus en leur possession. Et même s'il l'était, il ne leur serait pas utile car n'aurait plus aucune valeur. La grande question qui se pose toutefois ici est : puisque le sort de chaque groupe est scellé, quel est donc l'intérêt d'agir ? Il n'y a plus qu'à baisser les bras et attendre l'application du décret divin ! Lorsque cette question fut posée au Prophète ﷺ par ses compagnons, il répondit que l'action ne doit pas être dénigrée car le sort de chacun, quand bien même serait-il fixé, il reste tributaire des œuvres que chacun aura accomplies. En d'autres termes, si un individu n'entérine pas son sort par des actes qui le justifient il ne pourra ni en profiter s'il se trouve être agréable, ni le subir au cas où il serait douloureux.

La responsabilité de tout choix incombe à celui qui le fait et il n'est pas question que quelqu'un puisse, pour se justifier, dire, «c'est Allah qui a décidé de faire de moi ce que je suis». Ceci est un argument sans fondement, car Dieu a pris toutes les dispositions pour que la vérité apparaisse et que personne n'ait d'excuse par la suite. Et parmi ces dispositions, le fait d'avoir envoyé des messagers, avec pour mission de dévoiler tout ce qui pourrait être sujet à controverse dans la voie du bien et de mettre en garde contre tout ce qui pourrait prêter à confusion dans la voie du mal. Allah dit, dans le chapitre des femmes « Anniṣā », décrivant la fonction de Ses messagers qui se sont succédés au fil de l'Histoire :

رُسُلًا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى اللَّهِ حُجَّةٌ بَعْدَ الرُّسُلِ

165. messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après leur venue, les gens n'aient point d'argument contre Allah

Et c'est dans ce sens là que Dieu dit dans le verset n°12 du chapitre de la nuit :

إِنَّ عَلَيْنَا لَلْهُدَىٰ (12)

12. Certes, c'est à Nous d'assurer la guidance;

Personne ne peut donc venir se cacher derrière l'argument de ne pas avoir été au courant et justifier de quelconques extravagances. Et quand bien même ce serait le cas, Allah n'étant pas injuste, s'interdit de tenir rigueur à des gens qui n'ont a priori aucun lien avec une situation, à la dégradation de laquelle elles n'ont pas participé. Dieu dit dans le chapitre du voyage nocturne «Al Israa» :

وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۗ وَمَا كُنَّا مُعَذِّبِينَ حَتَّىٰ نَبْعَثَ رَسُولًا (15)

Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et il est un fait que jamais nous ne punissons avant d'avoir envoyé un Messager.

Allah prend donc toujours sur Lui-même de guider l'Homme et de lui éclaircir la voie à suivre avant de lui tenir rigueur par rapport au choix qu'il fait. Pour ce faire, Il lui a octroyé les outils qui lui permettent de discerner le bon du mauvais puis, de par Son rejet absolu de l'injustice et pour qu'aucun équivoque ne soit possible, Il envoya successivement des messagers qui se sont employés à travers siècles et millénaires à expliquer les zones d'ombre qui peuvent éventuellement persister et venir entraver la bonne pratique de ce discernement. Tout cela faut-il le préciser alors que rien ne l'obligeait à agir de la sorte. En effet Allah détient la royauté de tout l'Univers et n'a, par conséquent, de compte à rendre à personne :

وَلِنَّا لِلْآخِرَةِ وَالْأُولَىٰ (13)

13. Et à Nous appartient certes, la vie dernière et la vie présente !

C'est Lui en effet qui détient l'Univers dans ces deux versants présent et futur, et rien ne l'oblige à rendre compte, si ce n'est Sa Générosité et Son désir absolu de justice. Autrement dit, tout ce qu'Il nous octroie ici bas, n'est que pure faveur de Sa part. Ainsi, doit-on comprendre que les affaires de rétribution dans l'Au-delà obéissent à des critères précis de connaissance de cause de la part des humains et qu'aucune place n'est laissée à l'arbitraire, et que donc personne ne pourra venir se plaindre

de ne pas avoir été mis au courant. Et c'est d'ailleurs pour cela que le récit coranique insiste encore une fois sur la notion de mise en garde. Dieu dit :

فَأَنْذَرْتُكُمْ نَارًا تَلَظَّى (14)

14. Je vous ai pourtant avertis d'un Feu qui flambe,

La tournure de la phrase et le place prêtée à la conjonction «fa» font supporter au verset une autre traduction qui donnerait par exemple :

14. alors que Je vous ai mis en garde contre un Feu qui flambe

Mais dans les deux cas, le verset garde pour rôle de confirmer que le châtement divin n'atteint que ceux qui le méritent vraiment et qu'aucune place n'est laissée à l'injustice. Il s'agit là d'un Feu spécialement conçu pour quiconque répond à la description donnée à savoir tous ceux qui ne croient pas en Dieu et se détournent de Ses prescriptions. En effet, il est précisé juste après que ce châtement ne sera du ressort que de celui qui se détourne et traite de mensonge toute vérité qui lui parvient, se constituant, de fait, en véritable malheureux. Dieu dit :

لَا يَصْلَاهَا إِلَّا الْأَشْقَى (15) الَّذِي كَذَّبَ وَتَوَلَّى (16)

15. auquel ne goûtera que le plus misérable, 16. qui aura crié au mensonge et se sera détourné ;

Par contre toute personne qui se sera distinguée par sa profonde piété ne pourra qu'en être épargnée. Dieu dit à ce sujet :

وَمِجْنَبُهَا الْأَتَقَى (17) الَّذِي يُؤْتِي مَالَهُ يَتَزَكَّى (18)

17. alors qu'en sera écarté le vrai pieux, 18. qui partage ses biens pour se purifier

Comme pour signifier qu'il ne suffit pas, pour être épargné du Feu, de mettre ses biens à la disposition des autres avec ostentation, tel que le faisaient les païens mecquois, mais de le faire avec une intention saine qui cible exclusivement la conquête de l'agrément divin. Pour ce type d'individus la récompense ne saurait tarder et leur bonheur n'en sera que plus prolongé ! Dieu dit :

وَمَا لِأَحَدٍ عِنْدَهُ مِنْ نِعْمَةٍ تُجْزَى (19) إِلَّا ابْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِ الْأَعْلَى (20)

وَلَسَوْفَ يَرْضَى (21)

19. et auprès de qui personne ne profite d'un bienfait intéressé, 20. mais seulement pour la recherche de La Face de son seigneur le Plus Haut. 21. Et certes, il sera bientôt satisfait !

Tous les exégètes sont d'accord pour dire que les cinq derniers versets ont été révélés pour faire l'éloge d'Abou Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ qui s'était distingué par la mise de ses biens au service de l'Islam et trouvait un réel plaisir à dépenser son argent dans l'affranchissement des esclaves, si bien que lorsqu'il acheta puis libéra Bilal, les polythéistes mecquois prétendirent qu'il l'avait fait en raison d'une dette qu'il avait envers lui, mais Dieu leur opposa ce démenti et dévoila la véritable raison de son action. Mais cela n'empêche que tout individu qui serait dans ces mêmes conditions et se conduirait comme Abou Bakr gagnerait exactement la même distinction. Fasse Allah que nous soyons motivés par et pour cela, Amen !

CHAPITRE DE LA CLARTÉ DU MATIN

Par la grâce de Dieu nous entamons l'exégèse du chapitre que l'on nomme «la clarté du matin» «Addoha» ou «par la clarté du matin» «waddoha», en référence à son tout premier verset. Il représente le chef de file d'une série de vingt deux chapitres comptant comme lui, à une exception près, moins de douze versets. Ce chapitre comporte donc onze versets. Il a été révélé en période mecquoise après celui de l'aurore «Al Fajr» et avant celui de la prédisposition «Al Inchirah» que l'on nomme aussi «Accharh» dans le sens d'ouverture d'esprit. Il occupe, de ce fait, la onzième position d'un point de vue purement chronologique.

La révélation du chapitre de la clarté du matin s'est faite dans des circonstances assez particulières qu'il convient de citer. Nous sommes, en effet, au tout début de la révélation et on se souvient que conformément aux directives divines, qu'il avait précédemment reçues, le Prophète ﷺ se levait la nuit de manière assidue pour plonger dans la prière qui le rapprochait plus de Dieu. Une fois, pour cause de maladie, il n'arriva pas durant quelques jours, à honorer cette habitude pieuse et Oummou Jamil, l'épouse de son oncle Abou Lahab, qui ne ratait pour ainsi dire aucune occasion pour tenter de le ridiculiser, profita de la situation et lui dit : «il semble que ton démon t'a finalement abandonné !», ce qui ne manqua pas de l'affecter, mais le chapitre «Addoha» vint à la rescousse et le reconforta. Dieu dit dans les deux premiers versets :

وَالضُّحَىٰ (1) وَاللَّيْلِ إِذَا سَجَىٰ (2)

1. Par la clarté du matin ! 2. Par la nuit lorsqu'elle couvre tout !

Dieu jure, comme dans les deux chapitres qui ont précédé celui-ci, par le jour et la nuit. Il prend soin toutefois ici d'exprimer différemment la chose en nommant le jour par clarté du matin, allusion faite à la lumière qu'est censée engendrer la révélation dans le cœur du Prophète ﷺ, et en associant la nuit aux ténèbres qui la dépeignent et qui étendent leur emprise sur le monde, probablement en référence au moment privilégié par le messager de Dieu pour se lever et faire sa prière loin des regards des curieux et des badauds.

Tout ceci dans le but d'opposer un ferme démenti aux allégations d'Oummou Jamil qui était animée par la haine de sidna Mohammed ﷺ, mais aussi les propos désobligeants de tous ceux qui, nombreux à l'époque, avaient pu agir comme elle. La réponse au serment est donc :

مَا وَدَّعَكَ رَبُّكَ وَمَا قَلَىٰ (3)

3. Ton Seigneur ne t'a ni abandonné, ni détesté.

Le fait est que le saint Coran durant la période mecquoise avait marqué par deux fois un temps d'arrêt dans la succession des révélations :

- La première fois a duré une quarantaine de jours et survint alors que sidna Mohammed ﷺ venait de recevoir son ordre de prophétie. Elle était tellement précoce que les mecquois ne s'en aperçurent guère et n'y donnèrent donc aucune suite. Mais cela ne manqua pas de faire douter le Prophète ﷺ de lui-même. Fort heureusement les choses entrèrent rapidement dans l'ordre par la révélation du chapitre du revêtu de son manteau «Al Moddathir».
- Le second temps d'arrêt eut lieu un peu plus tard lorsque le messenger de Dieu fut empêché par la maladie, durant quelques nuits d'affilée, de prier comme il avait pris l'habitude de le faire. Remarquant qu'il ne se levait plus, ses voisins mecquois qui avaient commencé à durcir leur position vis à vis de lui et de sa mission de messenger, s'en donnèrent à cœur joie pour jouer aux dénigreur, afin d'essayer de l'en décourager.

La révélation vint donc mettre un frein à l'influence de ces pratiques malsaines et soutenir le Prophète ﷺ dans sa position qui n'était, certes pas, des plus aisées. Elle lui précisa en outre qu'il n'avait pas à être triste ou malheureux pour tout ce qu'il subissait comme revers, puisque son avenir s'annonçait plutôt radieux. Dieu dit :

وَالْآخِرَةُ خَيْرٌ لَّكَ مِنَ الْأُولَىٰ (4)

4. La vie dernière t'est certes, préférable par rapport à la vie présente.

La vie ici bas est pleine de choses chérissables que chacun souhaiterait posséder or ce souhait est souvent inexaucé, et il faut se dire que toutes ces belles choses inaccessibles, qu'il nous arrive souvent de regretter, ne représentent rien du tout comparées aux délices et au bonheur qui

caractérisent la vie dans l'au-delà et qui devrait, en réalité, faire le véritable objet de la convoitise humaine. C'est là une des interprétations que l'on pourrait prêter à ce verset, mais on peut l'interpréter aussi comme réelle promesse au Prophète ﷺ de moments meilleurs se profilant à l'horizon et qui ne tarderont pas à se concrétiser. Il lui est signifié, en effet, que la révélation ne s'arrêtera pas de sitôt, mais qu'elle va, plutôt, se poursuivre avec en plus, un avenir radieux qui est en train de se préparer, et que très bientôt, il acquerra tout ce à quoi il aspire, au point d'être totalement satisfait, sans qu'il ait le moindre sentiment d'avoir été négligé durant la période passée..

وَلَسَوْفَ يُعْطِيكَ رَبُّكَ فَتَرْضَىٰ (5)

5. Certes ton Seigneur te feras des largesses, et tu n'en seras que plus comblé

Autrement dit, tout ce à quoi tu peux aspirer te sera octroyé très prochainement et sans grand délai, par ton Seigneur. Le terme Seigneur est utilisé ici dans le sens d'éducateur et de protecteur, qui contrairement aux apparences, prend soin de toi. Il s'agit donc d'une promesse lui assurant aussi bien l'entrée au Paradis avec tout ce que cela comporte comme satisfaction, que la victoire ici-bas sur ses ennemis qui semblaient à l'époque avoir faussement le dessus. C'est comme s'Il voulait lui faire comprendre et lui assurer que ce n'est, en fait, que partie remise et que les polythéistes mecquois ne perdaient rien pour attendre.

Comme preuve de cette capacité divine à faire évoluer selon un ordre bien défini et tout à fait conforme aux prédispositions prises, l'état dans lequel le Prophète ﷺ était avant la révélation et la situation actuelle dans laquelle il se retrouve.

Les largesses et les bienfaits dont a bénéficié sidna Mohammed ﷺ ont été multiples et variés si bien qu'il a obtenu tout ce à quoi il aspirait. Par la grâce et le soutien divins, il a réussi avec éclat dans tout ce qu'il a entrepris comme action, malgré le manque de moyens dont il a pu régulièrement souffrir. La victoire finale sur ses détracteurs qui sont devenus ses disciples de son vivant lui fut donnée en quelques années seulement, et ses compagnons ne tardèrent pas à conquérir le monde grâce à la magnifique éducation qu'il leur a prodiguée. En outre, jamais un être humain, ni avant, ni après lui, n'a pu arriver au terme de sa vie, en si peu de temps, à pareils résultats avec de surcroît, ce magnifique sentiment de devoir accompli qu'il a lui-même si bien exprimé dans

son discours d'adieu lorsqu'il a dit : *ai-je bien transmis ? qu'Allah soit témoin !* Il n'en demeure pas moins, que ces résultats, plutôt inédits, ne devaient pas être concrets à ses yeux, au moment de la révélation de ce verset pour la simple raison que l'ambiance qui régnait à cette époque ci était celle de la confrontation avec des forces très puissantes, ne manifestant, pour le moins, aucun signe de faiblesse et ne présageant pas d'une défaite aussi rapide. Rien, pour ainsi dire, ne pouvait pousser à croire à une telle évolution si ce n'est une foi inébranlable en Allah, dont il jouissait certes, mais qui avait sûrement besoin d'un minimum de soutien. Et c'est justement cet état de fait qui a justifié le rappel d'une série d'exemples concrets de l'évolution positive des événements en sa faveur dont Dieu seul possède le secret. Dieu dit :

أَلَمْ يَجِدْكَ يَتِيمًا فَآوَى (6) وَوَجَدَكَ ضَالًّا فَهَدَى (7) وَوَجَدَكَ عَائِلًا فَأَغْنَى (8)

6. Ne t'a-t-Il pas trouvé orphelin et t'a donné refuge ? 7. trouvé égaré et t'a guidé ? 8. trouvé pauvre et t'a enrichi ?

Ceux sont là trois situations précises de la misère que sidna Mohammed ﷺ a pu connaître durant son enfance, au court de son adolescence et à l'aube de son âge adulte :

- Il fut orphelin de père dès la naissance puis il perdit sa mère à l'âge de six ans, mais cela ne l'empêcha guère de grandir et d'acquérir une très bonne éducation auprès de son grand père Abdel Muttalib et de son oncle Abou Talib, à tel point que du témoignage de la société mecquoise toute entière, il devint le meilleur exemple en matière de morale et de vertu.
- Par la suite, il a évolué dans un milieu où il ne pouvait guère aspirer à être bien guidé, vu le paganisme qui prévalait dans sa cité natale et l'anarchie qui y faisait loi, et pourtant, il fut instinctivement guidé vers la recherche de la foi, et le voilà soudain devenu envoyé de Dieu, prêchant la guidance et la bonne conduite, comme personne avant lui n'avait pu le faire.
- Enfin, il vécut dans la pauvreté joignant les deux bouts par l'exercice de la fonction de berger au profit de propriétaires de bétail dans les parages de la Mecque et le voilà, au bout de quelques années, gagnant dignement sa vie en travaillant pour le compte de sa future épouse mais surtout en ayant appris l'autosuffisance qui réellement constitue la plus belle des richesses.

Allah lui rappelle donc ces quelques situations malheureuses par lesquelles il a pu passer et qui auraient pu le perdre, et qui finalement ont évolué pour le mieux comme preuve de la Sollicitude divine qui l'entourait tout au long du processus de sa préparation à sa mission, car assurément tout cela ne peut être rapporté à une quelconque coïncidence qui, par définition, ne survient qu'une fois, et dans tous les cas, pas d'une manière aussi régulière et bien calculée !

Tout cela pour interpeler, d'une part, ceux qui le combattaient, et les convaincre par analogie, de la véracité de ce qui leur est rapporté, et d'autre part, pour lui faire comprendre que tout reste possible, et que, tout comme il est sorti indemne des épreuves passées, il s'en sortira également, cette fois ci, auréolé, et que, par conséquent, il va devoir tirer des leçons de toutes ses péripéties, et adopter un certain nombre de comportements qui vont désormais être pour lui des slogans..

فَأَمَّا الْيَتِيمَ فَلَا تَقْهَمْ (9) وَأَمَّا السَّائِلَ فَلَا تَنْهَمْ (10) وَأَمَّا بِنِعْمَةِ رَبِّكَ فَحَدِّثْ (11)

9. Aussi, tu ne maltraiteras pas l'orphelin ! 10. Tu ne repousseras pas le demandeur ! 11. Quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le !

En d'autres termes, ta reconnaissance des bienfaits divins précités, et dont tu as largement bénéficiés, doit se traduire au quotidien, par une compassion marquée envers l'orphelin, une sollicitude sans faille envers toute personne qui s'adresse à toi et une proclamation continue des bienfaits dont tu fais l'objet. Ainsi et en guise de reconnaissance vis-à-vis de tout ce que Dieu t'a donné, tu t'assigneras trois choses essentielles :

- Ne jamais te rendre coupable d'injustice envers l'orphelin car d'habitude il n'est pas suffisamment armé pour se défendre. Il faut plutôt user avec lui de compassion et être au faite de la gentillesse et de la douceur afin de lui éviter au maximum de ressentir le chagrin qui est venu le frapper. Tes paroles seront mesurées, tes gestes contrôlés et ton expression bien étudiée !
- De même si quelqu'un vient te demander quoique ce soit, sache que s'il le fait c'est parce qu'il en a besoin. Que ce soit une information, car c'est de cette dernière qu'il s'agit ici, ou de l'argent ou autre chose, tu ne pourras lui refuser. Chacun a un droit sur toi qu'il t'est interdit de nier et il est de ton devoir d'orienter quiconque serait à la recherche du droit chemin !

- Enfin, puisque tu es devenu riche après une phase de pauvreté, il devient de ton devoir de faire preuve de reconnaissance à Dieu en proclamant les bienfaits dont Il t'a comblé aussi longtemps et aussi fréquemment que tu en auras la possibilité. Fais part à tous ceux qui t'inspirent confiance de ces bienfaits sans que ce soit pour autant une occasion pour te distinguer !

Car le but de cette proclamation reste d'attirer l'attention sur le bienfait divin en question, loin bien sûr, de toute espèce de vantardise ou ostentation qui pourrait engendrer chez celui qui assiste à la scène un quelconque sentiment de jalousie ou de haine, sauf naturellement, lorsqu'il s'agit d'une action que l'on souhaite donner en exemple, pour que les gens la prennent comme tel et fassent de même.

CHAPITRE DE LA PRÉDISPOSITION

Le chapitre de la prédisposition «Al Inchirah» est aussi dit «Accharh». Ce terme supporte plusieurs sens mais il signifie ici ouverture d'esprit ou épanouissement ou encore détente. Il vient juste après le chapitre de la clarté du matin aussi bien du point de vue chronologique que du coté du classement arrêté du Coran. Il représente donc le douzième chapitre à avoir été révélé à sidna Mohammed ﷺ juste avant celui de l'époque «Al Aâsr». Tout comme le chapitre de la clarté du matin il s'adresse exclusivement au Prophète ﷺ et l'analogie entre les deux est telle que certains exégètes ont pu penser qu'ils constituent un seul et même chapitre !

Le chapitre de la prédisposition comporte huit versets et a, lui aussi, été révélé en période mecquoise. Son principal but est, encore une fois, d'apporter un soutien au Messager dans sa confrontation avec les polythéistes mecquois qui ne rataient aucune occasion pour essayer de le dissuader d'honorer sa mission.

Tout comme dans le chapitre de la clarté du matin, Dieu interpelle Son Messager sur un certain nombre de bienfaits et de faveurs qui lui ont été accordés et lui signifie, qu'étant donné qu'il a toujours fait l'objet de Sa divine Sollicitude, il n'y a pas de raison pour que cela change alors qu'il se trouve dans le bain de la confrontation et qu'il a plus que jamais besoin de Son soutien. Autrement dit, ce n'est sûrement pas maintenant qu'Il va l'abandonner !

Cette manière de faire permettait, entre autres, de lui faire ressentir la proximité de son Seigneur et avait pour mérite de le mettre en confiance et de le calmer par rapport aux multiples tourments que lui causaient ses adversaires. Il se trouve en effet que, de par sa compassion, mais aussi, de sa sincérité et de son honnêteté légendaires dans l'accomplissement du devoir, sidna Mohammed ﷺ souhaitait du plus profond de son cœur que personne n'aille en Enfer. En outre, il n'attendait de son action aucun retour matériel et n'avait aucune ambition personnelle, si ce n'est de s'acquitter de sa mission tel que cela lui a été demandé. L'essentiel pour lui était que tout le monde, sinon une majorité, puisse accéder à l'agrément divin et donc au Paradis. C'était là son seul souhait, avec pour

unique motivation son amour pour son prochain et l'angoisse de le voir se perdre dans les dédales de la mécréance ! Or, fort paradoxalement, souvent, il essayait des revers à même de le décourager. Les mecquois ne ménageaient, en effet, aucun effort pour tenter de le mettre dans l'embarras et de lui glisser des bâtons dans les roues. Peut-être qu'ils n'arrivaient pas à assimiler cette assiduité complètement désintéressée qui leur paraissait plutôt louche et les faisait douter de sa sincérité, et c'est peut-être aussi ce qui explique, sans pour autant la justifier, leur réaction si violente à son invitation d'adorer un Dieu Unique ; de quoi décourager les plus opiniâtres ! Le Prophète ﷺ avait donc besoin de réconfort et le fait de l'interpeler par rapport aux bienfaits dont il faisait régulièrement l'objet avait pour rôle de l'encourager à poursuivre l'œuvre qu'il venait d'entamer, avec force, vigueur et sérénité sans se soucier de ce qui pouvait venir éventuellement l'entraver.

De la même manière, donc, que dans le chapitre qui précède, il lui est rappelé trois bienfaits dont il a pu faire l'objet, question de lui prouver que Dieu ne le laissera jamais tomber et que Son soutien est bel et bien là à ses cotés ! Dieu dit :

أَلَمْ نَشْرَحْ لَكَ صَدْرَكَ (1)

1. N'avons-Nous pas ouvert pour toi ton esprit,

Allah lui rappelle, par là, que c'est Lui qui l'a préalablement préparé, éduqué et formé à la fonction qui est maintenant la sienne. On se souvient, en effet, que le Prophète ﷺ a grandi orphelin et que malgré cela, grâce à la Sollicitude divine, il a pu évoluer dans une ambiance adéquate qui lui a permis d'acquérir, toutes les qualités requises pour s'acquitter noblement de son devoir. Ainsi, sa capacité de communiquer et sa manière d'aborder les gens étaient soignées. De même Ses qualités humaines et son extraordinaire ouverture d'esprit le désignaient de facto comme le mieux placé pour assumer la fonction de messenger de Dieu sans oublier d'ajouter à cela cette extraordinaire facilité avec laquelle, il assimilait le saint Coran. Celui-ci était comme gravé dans son cœur dès qu'il en recevait la révélation. Dieu lui dit à ce propos dans le chapitre du Plus Haut :

سُنُقِرُوكَ فَلَا تَنْسَى (6) إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ إِنَّهُ يُعَلِّمُ الْجَمْرَ وَمَا يَخْفَى (7)

وَنُيَسِّرُكَ لِلْيُسْرَى (8)

6. Nous t'enseignerons de sorte que tu n'oublies point 7. sauf ce qu'Allah voudra, car Il connaît ce qui paraît au grand jour ainsi que ce qui est caché. 8. Puis Nous te faciliterons la tâche.

A coté de cette prédisposition inédite à assimiler sa fonction et à en assumer les responsabilités, le Prophète ﷺ fut innocenté de tout ce qui aurait pu venir entacher sa mission. Il n'a, par exemple, même tout jeune, jamais participé aux coutumes païennes des siens, car telle participation aurait pu entamer sa crédibilité auprès de ses compatriotes lorsqu'il leur demanda de les renier. Par Sa grâce, Allah lui a épargné toute pratique contraire à ce qu'il allait être appelé à prêcher pour qu'à terme il ne soit pas accusé de contradiction dans ce qu'il allait être amené à dire.

Certains exégètes pensent que l'ouverture dont il est question est réelle et qu'elle a touché le cœur du Messenger ﷺ. Ils se réfèrent pour cela aux divers rapports qui font état de la scène durant laquelle sidna Mohammed ﷺ, alors enfant, a été pris par deux anges qui auraient extrait son cœur de sa poitrine pour le purifier avant de le remettre en place ! Mais quoiqu'il en soit, tout cela dénote de la Sollicitude divine à son égard. En fait, les exemples de cette Sollicitude divine sont plus que nombreux et il est illusoire de vouloir en dresser une liste exhaustive. A chaque fois, en effet, qu'il se retrouvait dans une situation critique, la main du destin venait à son secours afin d'alléger sa souffrance et résoudre son problème, à tel point qu'il lui a été donné d'être déchargé de tout fardeau qui pourrait ralentir son élan. Dieu dit juste après :

وَوَضَعْنَا عَنْكَ وِزْرَكَ (2) الَّذِي أَنْقَضَ مُهْرَكَ (3)

2. puis t'avons déchargé de ton fardeau 3. qui (en effet) accablait ton dos, Il n'y a qu'à se souvenir, pour en être convaincu, des mesures qui ont été prises en sa faveur et qui lui ont été signifiées dans le précédent chapitre :

- Le fait d'avoir été instinctivement guidé vers Allah. En effet, dès son plus jeune âge, sidna Mohammed ﷺ fut épris de méditation. Il aimait la solitude et passer des heures sinon des jours à réfléchir sur la réalité de ce monde jusqu'au jour où il reçut la révélation par le biais de l'archange Gabriel.
- Le fait d'avoir obtenu des moyens de subsistance suffisants sans avoir rien demandé du tout ! C'est Dieu qui s'était chargé de tout lui procurer pour lui éviter d'être distrait par rapport à sa mission préprogrammée.

Enfin, la haute Sollicitude divine dont il bénéficie ne fait plus de doute lorsqu'on jette un coup d'œil sur sa renommée auprès des arabes en général et surtout des mecquois, en période antéislamique, qui allaient devenir ses pires ennemis, mais aussi dans la communauté céleste après que la révélation lui eut été donnée.

وَرَفَعْنَا لَكَ ذِكْرَكَ (4)

4. puis avons exalté pour toi ta renommée ?

Ceci est donc le troisième et dernier bienfait rappelé à sidna Mohammed ﷺ dans le chapitre de la prédisposition. Tout comme les deux qui l'ont précédé, il a pour rôle de lui remonter le moral face aux tracas que lui causaient ses adversaires mecquois et de l'encourager à aller de l'avant sans se soucier de ce qui pouvait bien survenir. Sidna Mohammed ﷺ bénéficiait d'une place très spéciale auprès des siens, à tel point que la mission dont il fut investi ne pouvait être confiée à meilleur que lui. Depuis sa plus jeune enfance, il a forcé le respect de ses pairs et gagné l'estime de ses concitoyens. Il fut surnommé le «Véridique, Honnête» et personne ne s'est jamais permis de dire du mal de lui. Cette magnifique aura ne se limitait d'ailleurs pas à son seul et unique entourage mais s'étendait bien au delà. Sa droiture et sa vertu étaient données en exemples à travers tous les coins de la péninsule arabique. Et ce n'est pas tout, sa renommée alla encore plus loin lorsqu'Allah, soit-Il exalté, décréta que le nom de Mohammed soit cité à chaque fois que Son Nom à Lui est cité. Ceci est par exemple le cas dans l'attestation de foi qui signe l'entrée de toute personne en Islam, mais aussi, après le dernier agenouillement de chacune des cinq prières quotidiennes, et surtout dans l'appel à la prière qui retentit désormais, et de manière tout à fait perpétuelle, dans tous les coins de la planète, cinq fois par jour, comme seule, unique et extraordinaire distinction. De quoi vraiment le combler, mais également et surtout, rendre les malheurs qu'il pouvait subir, dérisoires et insignifiants à ses yeux. Et pourtant lorsqu'il fit part de la révélation qu'il avait reçue à ses compatriotes, nombreux sont ceux qui se retournèrent contre lui, faisant fi de l'estime dont il bénéficiait jusqu'ici. Cette attitude ne manqua pas de l'affecter voire de le choquer, car il ne comprenait et n'expliquait pas ce revers aussi catégorique de la part de gens qui lui ont toujours témoigné un grand respect. Le discours coranique lui demanda alors de s'armer de patience et de faire preuve d'endurance, lui expliquant que c'était là, la meilleure manière de gagner dans le temps et que très bientôt cette

situation plutôt difficile dont il souffrait allait changer et ne deviendra plus que lointain souvenir lorsqu'un avenir radieux très prochain viendra prendre sa place exactement comme le dit le célèbre proverbe : «après la pluie le beau temps» !!

فَإِنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا (5) إِنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا (6)

5. A côté de la difficulté il y a, certes toujours, une facilité ! 6. A côté de la difficulté, est certes toujours, une facilité !

A noter que les termes «oûsr» et «yoursr» que nous avons respectivement traduits par difficulté et facilité ont été exclusivement prononcés par l'imam Abou Jaâfar en dehors de tous les autres érudits de la récitation du Saint Coran «oûssor» et «youssor».

Il s'agit donc d'une promesse personnalisée, destinée à tranquilliser le Prophète ﷺ sur l'avenir de sa mission. C'est comme s'il lui était dit en substance : puisque telle est la nature privilégiée de ta relation avec Allah, ne sois donc pas pressé, et sache que, si actuellement tu souffres de l'agressivité de tes concitoyens, très bientôt, les portes de la victoire et de la félicité s'ouvriront et tout deviendra alors pour toi beaucoup plus facile et aisé.

Il n'est cependant pas exclu que ces deux versets, quasiment identiques, puissent s'adapter en plus du Prophète ﷺ, à tout individu qui se trouverait dans une situation comparable à celle dans laquelle se trouvait Sidna Mohammed ﷺ au moment de la révélation de ce chapitre. Comme quoi, à chaque fois qu'une personne se trouve confrontée à une difficulté, celle-ci finit toujours par s'estomper, pour peu bien sûr, que la personne qui l'a subie, se plie aux conditions de réussite en vigueur, à savoir, faire preuve de patience et d'endurance et s'armer de la sincérité requise dans la foi. Cette interprétation est naturellement entérinée et trouve son origine dans un hadith du Prophète ﷺ qui nous informe que lorsque l'archange Gabriel lui rapporta ces deux versets, il sortit de chez lui, s'adressa à ses compagnons et leur fit part de la bonne annonce, selon laquelle jamais une difficulté orpheline ne peut vaincre deux facilités qui se liguent contre elle. Et c'est là peut être le secret de l'édit du verset par deux fois. Car quand on médite profondément sur le sens de cette répétition, on remarque qu'il est fait part d'une seule et même difficulté alors que la facilité est double sinon multiple ! En d'autres termes, il est utile de prendre toutes les difficultés auxquelles on peut être confronté, comme ne sortant jamais du cadre du problème à résoudre, alors que la manière

de les résoudre change avec le contexte et qu'il y a toujours moyen de solutionner tel ou tel problème, si bien qu'il n'existe pas de difficulté réfractaire.

L'Imam Malek rapporte dans son fameux traité « Al Mouwattaa » que le célèbre compagnon du Prophète ﷺ qui répondait au nom de Abou Oubaydah ibn l Jarrah écrivit à Omar Ibn Khattab, alors qu'il était chef de ses armées en Syrie, pour le mettre au courant de la situation inquiétante dans laquelle il se trouvait face aux romains, et Omar de lui répondre que quelque soit la difficulté qui peut atteindre un croyant elle finit toujours par se dissiper étant donné qu'une difficulté ne peut jamais vaincre deux facilités, par référence au verset en question.

Il convient toutefois pour cela de comprendre que pour arriver à de tels résultats il est absolument nécessaire de prendre toutes les mesures matérielles permettant de mettre en œuvre la ou les solutions requises, sachant que ces dernières ne se mettront jamais en place toutes seules, et de toujours s'aider des prières les plus ferventes et des invocations de Dieu les plus sincères.

فَإِذَا فَرَغْتَ فَانصَبْ (7) وَإِلَىٰ رَبِّكَ فَارْغَبْ (8)

7. Quand donc tu as un moment de libre, occupe toi, 8. puis aspire fervemment à ton Seigneur.

Autrement dit, tu n'as pas de temps à perdre car la tâche qui t'incombe est très lourde et tu dois absolument l'accomplir avec succès. Par conséquent, tu n'as d'autre choix que d'être assidu dans ta mission de messager. Dès que tu finis un travail, ne te reposes point et attaques en toujours un autre avec autant, sinon d'avantage, d'ambition et de hardiesse sans jamais te lasser, et sache qu'Allah te donnera toujours plus et te comblera de plus belle, pour peu bien sûr, que tu sois sincère dans ton aspiration à Lui.

Le chapitre de la prédisposition s'adresse personnellement, comme déjà souligné au Prophète ﷺ, qui devait s'atteler sans relâche à divulguer le message qui lui était donné. Mais il n'est sûrement pas interdit pour nous autres de prendre exemple sur lui, sur son ambition et sur sa persévérance, à chaque fois que nous décidons d'accomplir un devoir dans notre vie de tous les jours afin d'en assurer le succès et sans oublier d'être toujours très proche de Dieu, en prières et en sincérité. Fasse Allah que notre labour soit toujours agréé et que nos choix soient toujours corrects. Amen.

CHAPITRE DE LA FIGUE

Tout comme le chapitre de la prédisposition, le chapitre de la figue ou du figuier comporte huit versets. On le nomme également «wa ttine» ou «par la figue» en référence au serment qui l'introduit. Il a lui aussi été révélé à sidna Mohammed ﷺ en période mecquoise juste après le chapitre des constellations et avant celui de Quraysh. Il occuperait, de ce fait, le vingt huitième rang d'un point de vue purement chronologique. Il a pour but de révéler sous quelle forme l'Homme a été initialement créé et comment a-t-il pu changer au fil du temps ! Il donne ensuite des indications sur les moyens de respecter cette forme originelle comme seul gage de réussite finale. Ainsi Dieu dit dans les trois premiers versets :

وَالَّتَيْنِ وَالزَّيْتُونِ (1) وَالصُّورِ مِثْلَيْنِ (2) وَهَذَا الْبَلَدِ الْأَمِينِ (3)

1. Par la figue et l'olive ! 2. Par le Mont Sinaï ! 3. Par cette Cité sûre !

Allah fait allusion, à travers ce serment, aux deux magnifiques fruits que sont la figue et l'olive ou aux deux arbres qui les portent souvent considérés comme bénis, de par leur constitution et leur forme particulières mais aussi et surtout les propriétés extraordinaires qu'ils recèlent. Les vertus de ces deux plantes, qui ne sont plus à démontrer les placent en effet, en position favorable pour être utilisés par Dieu dans un serment coranique, sachant que Dieu ne jure dans le Coran que par ce qui a une importance particulière et est à même d'éveiller chez le lecteur ou l'auditeur du texte sacré une réflexion autour de sujets qui se rapportent à son divin pouvoir et à son unicité.. Mais certains exégètes, dont Ibn Abbés, sont allés bien loin en suggérant, sans doute par souci d'octroyer au serment une note d'homogénéité, que ces deux mots renvoient à deux lieux sacrés précis que sont le mont sur lequel l'arche de Noé a stationné après le déluge et le mont sur lequel est construite la mosquée de Jérusalem, sachant que l'usage a fait que ces deux hauts lieux de la prophétie sont décrits du nom des arbres qui les peuplent majoritairement, à savoir le figuier et l'olivier. Le serment renvoie ensuite à deux autres lieux sacrés que sont le mont Sinaï, théâtre des entretiens itératifs entre Dieu et Moïse عليه السلام, et la ville sainte de la

Mecque, site de la révélation faite à Mohammed ﷺ. Ainsi pourrait-on dire qu'Allah, pour attester de la forme sous laquelle a été créé l'Homme, a choisi de jurer par des endroits sacrés ayant été, à une époque donnée, le théâtre de la révélation, en mettant en exergue les plus en vue d'entre elles, celles successivement faites à Noé, Abraham, Moïse, Jésus et bien sûr la dernière, celle donnée à sidna Mohammed ﷺ. Dieu dit juste après :

لَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ فِي أَحْسَنِ تَقْوِيمٍ (4)

4. Nous avons créé l'homme sous la meilleure des formes.

Allah, soit-Il exalté, jure que lorsque l'Homme vient au monde, il se trouve doté de tous les atouts lui permettant de reconnaître les preuves de l'Existence et de l'Unicité divines et donc de traduire tout cela en foi et en soumission totale à son Seigneur. Autrement dit, l'Homme a été créé pour rendre exclusivement le culte à Allah, et sa constitution première est telle qu'il est capable d'honorer toutes les obligations qui vont lui être dictées et dont il va devoir s'acquitter. Ses capacités intellectuelles sont si bien agencées qu'il ne peut, en effet, guère passer à coté de preuves si évidentes, sauf si lui-même, porté par une vague malvenue, décide de les ignorer, ou subissant des influences néfastes et malveillantes, s'éloigne de la voie qui lui est tracée. Et lorsqu'une telle chose a lieu et a tendance à baigner dans la chronicité, elle ne manque pas de s'institutionnaliser, au point de devenir à ses yeux, vérité absolue ou science infuse, qu'au besoin, il ne reculera devant rien pour la défendre !! Le Prophète ﷺ a dit à ce propos :

كُلُّ مَوْلُودٍ يُوَلَّدُ عَلَى الْفِطْرَةِ فَأَبَوَاهُ يُهَوِّدَانِهِ أَوْ يَنْصَرَانِهِ أَوْ يمجسانِهِ كَمَثَلِ الْبُهَيْمَةِ
تُنْتَجُ الْبُهَيْمَةُ هَلْ تَرَى فِيهَا جَذَعَاءَ

Tout nouveau né naît dans sa constitution originelle, puis ses parents le transforment en juif, chrétien ou parsi, telle une bête de somme qui naît entière et qui subit des mutilations

Lorsque l'enfant reçoit de ses parents l'éducation souhaitée il a de fortes chances d'échapper aux tentations malsaines qui dorment en lui, alors que s'il fait l'objet d'une éducation qui le dévie d'emblée du chemin escompté le résultat négatif ne se fera pas prier pour apparaître au grand jour ! Par la suite, chacun reste exposé à sa propre concupiscence, et il lui revient d'assurer le contrôle de ses envies et d'essayer de mettre un frein à ses caprices pour parvenir justement à rester dans le sillage de

la meilleure des formes dans laquelle il a été créé. Si par contre, il a la mauvaise idée d'accuser des signes de faiblesse, face au tourbillon qui tente de l'emporter, il se retrouvera, de facto, au plus bas de l'échelle. Dieu dit :

ثُمَّ رَدَدْنَاهُ أَسْفَلَ مَافَلِينِ (5)

5. Ensuite, Nous l'avons ramené au niveau le plus bas,

A chaque fois qu'un individu décide de prendre le pli de la révolte et de la non reconnaissance des bienfaits divins, il se retrouve, de toute évidence, mal loti par rapport aux critères divins d'éligibilité. Il faut toutefois souligner que ce niveau de déchéance varie selon le degré d'inscription de chacun dans le processus de non reconnaissance précité, et que le niveau le plus bas qui peut être atteint est celui du polythéisme ou du paganisme. Comment concevoir, effectivement, que l'Homme, qui possède toutes les aptitudes pour mettre en évidence les choses de la vie puisse passer à coté de l'Unicité divine alors que tout autour de lui plaide en faveur de cette Vérité. Comment expliquer également qu'une personne douée d'intelligence puisse s'abaisser au point d'adorer une pierre ou un animal, si ce n'est par la perte volontaire du statut qui lui a été conféré par Dieu ? Et même, sans trop s'attarder sur les affaires de culte et d'adoration, qui gardent certes leur importance, comment peut-on justifier qu'un être humain sensé puisse enterrer sa fille vivante ou jeter une femme au feu lorsque son époux meurt ou battre son esclave à mort, comme cela était le cas à l'époque de l'ignorance et de l'anarchie «Al jahiliyah». Ces trois exemples de la déchéance humaine ne sont à vrai dire pas les seuls mais attestent fidèlement de la chute de beaucoup dans l'abîme de l'irraison et justifient qu'ils méritent d'être jetés aux fins fonds de l'Enfer, et que rien ne soit capable de les en sauver en dehors de la foi et des bonnes actions intervenues auparavant. En effet, Dieu poursuit et dit :

إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ فَلَهُمْ أَجْرٌ غَيْرُ مَمْنُونٍ (6)

6. sauf ceux qui ont la foi et accomplissent les bonnes œuvres : ceux-là auront une rétribution ininterrompue et non rappelée à tout bout de champ.

Ceux qui ont la foi et accomplissent les bonnes œuvres sont pour leur part exclus du lot de ceux qui vont être ramenés au plus bas niveau. Ils restent plutôt à leur niveau d'origine et sont largement récompensés pour avoir su préservé en eux la meilleure des formes sous laquelle ils

ont été créés. Personne en outre ne viendra leur rappeler les faveurs qui leur sont faites pour que leur dignité soit tout à fait préservée et leur mérite totalement reconnu.

Autant donc de raisons qui devraient pousser l'être humain à ne point renier les vérités d'Allah, que sont la religion mais aussi la rétribution finale qui attestent entre autres, de la Sagesse infinie et de la Justice absolue de Dieu. Dieu dit :

فَمَا يُكَذِّبُكَ بَعْدُ بِالذِّينِ (7) أَلَيْسَ اللَّهُ بِأَحْكَمِ الْحَاكِمِينَ (8)

7. Après cela, qu'est-ce qui te fait traiter la rétribution (ou la religion) de mensonge ? 8. Allah n'est-Il pas le plus Sage des Juges ?

Qui peut bien, après toutes ces évidences, te laisser septique, ô Homme ? N'y a-t-il pas dans tout ce qui vient d'être dit une preuve claire qu'Allah est infiniment Sage et que sa Justice est absolue ? Tout ceci donc pour expliquer aux mecquois que c'est au respect de cette nature et à la mise en valeur du génie humain qu'appelle la religion qu'il leur est demandé d'embrasser et que, par conséquent, toute déviance ne peut être que péjorative et donc réprouvée.

D'après un hadith rapporté par Abou Daoud à Abou Houraïra, le Prophète ﷺ aurait conseillé à quiconque réciterait ce chapitre de dire en guise de réponse à la question posée à la fin : Oh que si ! Et pour ma part j'en suis témoin !

بَلَىٰ وَإِنَّا عَلَىٰ ذَٰلِكَ مِنَ الشَّاهِدِينَ

CHAPITRE DE L'ADHÉRENCE

Le chapitre que nous abordons ici est en terme de chronologie le premier à avoir été donné à sidna Mohammed ﷺ. Sa révélation se fit néanmoins en deux temps avec, semble t-il, un court délai entre les deux.

Il s'agit du chapitre de l'adhérence « Al Âlaq » qui a pu être également nommé chapitre de « lis au nom de ton Seigneur ! » ou « lis au nom de ton Seigneur qui a créé ! » ou tout simplement « lis ! » en référence à ses tous premiers versets.

Toujours est-il qu'il s'agit du premier chapitre à avoir été rapporté au Prophète ﷺ par l'ange Gabriel durant une nuit du neuvième mois de l'année lunaire, quarante ans, environ, après l'année de l'éléphant qui, à l'époque, avait fait date. En effet cette année là, un chef abyssin du nom d'Abraha, avait créé l'évènement en arrivant du Yémen à la tête de son armée et montant un éléphant avec pour but de détruire la sainte Kaaba et détourner les arabes vers le temple qu'il avait fait construire à Sanaa. Son histoire est racontée dans le chapitre de l'éléphant.

Selon les écoles médinoise et mecquoise, le chapitre de l'adhérence compte un total de vingt versets. Les écoles irakiennes parlent de dix neuf versets alors que l'école syrienne lui en prête dix huit uniquement. Cette différence du nombre de versets est due au fait que les écoles irakiennes et syrienne estiment que les n°15 et 16 n'en font qu'un et que cette dernière réunit les n°9 et 10.

Le principal objectif de ce chapitre est d'initier le Prophète ﷺ à la lecture dont il n'avait jusque là pas l'habitude et de l'informer de ce qu'il était sur le point de subir comme opposition en le rassurant d'emblée sur la suite des évènements.

L'ange Gabriel fit donc part à sidna Mohammed ﷺ du premier ordre divin à un moment où il s'attendait le moins à en faire l'objet. Durant cette nuit mémorable que l'on nomme classiquement la nuit du destin, Dieu révéla à Son Messager les cinq premiers versets de ce chapitre en disant :

اقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ (1) خَلَقَ الْإِنْسَانَ مِنْ عَلَقٍ (2) اقْرَأْ وَرَبُّكَ الْأَكْرَمُ (3)
الَّذِي عَلَّمَ بِالْقَلَمِ (4) عَلَّمَ الْإِنْسَانَ مَا لَمْ يَعْلَمْ (5)

1. Lis, au nom de ton Seigneur qui a tout créé, 2. Qui a créé l'Homme d'une adhérence. 3. Lis ! Ton Seigneur est certes le plus Généreux, 4. Il a enseigné au moyen de la plume, 5. à l'Homme ce qu'il ne savait pas.

Il faut noter ici que le futur prophète, qui était justement à l'aube de ses quarante ans, avait pris l'habitude de s'isoler sur les hauteurs du mont Nour, précisément dans la grotte de Hira', tout près de la Mecque. Il avait pris goût à la méditation et à l'éloignement par rapport aux pratiques païennes des mecquois ! C'est donc à cet endroit précis que, par la grâce du Tout-miséricordieux, il allait inaugurer une extraordinaire épopée, devenant tour à tour, sceau des prophètes et imam de tous les messagers et faisant l'objet de toutes les distinctions que Dieu ait fait à un humain. Seulement, la manière plutôt vigoureuse avec laquelle il reçut cette toute première révélation ne manqua pas de le faire douter de lui-même. Pris de panique par cette vision, à laquelle il ne s'attendait guère, il s'empressa, dès que l'ange eut disparu à l'horizon, d'aller trouver refuge auprès de sa fidèle épouse Khadija. Il lui fit part de ce qu'il venait de voir et lui récita exactement ce qu'il venait de recevoir. Il lui demanda aussi de le couvrir de son burnous et lui avoua qu'il avait eu très peur. En épouse assidue, compatissante et perspicace, Khadija le réconforta, lui affirmant qu'Allah ne permettrait jamais qu'il soit rabaissé ou déshonoré, vu son légendaire comportement avec autrui et sa bonté qui n'avait ni borne ni limite. Elle fut ainsi son premier soutien et bien sûr le premier être humain à croire en sa prophétie. Elle l'accompagna ensuite chez son cousin Waraqa ibn Nawfal qui, en bon connaisseur des anciennes écritures, le rasséra à son tour et le rassura que ce qu'il avait vu n'était autre que l'ange Gabriel qui était déjà apparu à Moïse عليه السلام et aux autres prophètes avant lui.

Toutefois ce qui retient le plus l'attention dans ces versets est cet appel à lecture qui vient inaugurer la révélation coranique, alors que le Prophète ﷺ ne sait de toute évidence ni lire ni écrire. Aïcha, racontait plus tard, en effet, que lorsque Gabriel lui fit part de l'ordre de lire, Mohammed ﷺ rétorqua qu'il ne savait ni lire ni écrire. Il lui fit alors subir une si forte étreinte qu'il faillit l'étouffer. Il lui réitéra ensuite l'ordre une deuxième puis une troisième fois en l'étreignant chaque fois tout aussi puissamment que lors de la première, puis, il lui transmit les versets en question qui furent aussitôt gravés dans sa mémoire.

Il est intéressant à ce titre de noter que la première directive donnée au dernier des prophètes soit celle de la recherche du savoir, pour dire que

c'est là une preuve indiscutable de la place qu'accorde l'ultime message divin à la recherche du savoir et à la lutte contre l'analphabétisme. C'est d'ailleurs là un des grands slogans brandis par l'Islam dès ses toutes premières heures et qu'il convient de remettre sur les rails en tant que priorité absolue de tous les musulmans.

La deuxième chose à retenir de ces versets est que le Prophète ﷺ devait lire au nom de son Seigneur comme gage de bonne fin à son entreprise. C'est comme s'Il lui insinuait après sa rétorque qu'il ne sait ni lire ni écrire, qu'il n'avait pas de souci à se faire de ce côté-ci car l'apprentissage de la lecture allait lui être facilité pour peu qu'il fasse confiance à son Seigneur et lise en Son nom. Autrement dit, du fait que c'est Lui qui a créé tout l'Univers dont bien sûr l'Homme à partir d'une adhérence, et que par conséquent, Il est au courant de tout, Allah est capable de lui apprendre ce qu'il ignore sans qu'il n'ait besoin d'être préparé ! Il convient également de faire remarquer que la référence ici à la création, en dehors de tout autre attribut de Dieu, représente une allusion directe à Son Unicité, sachant que les mecquois adoraient leurs idoles et statues sans, pour autant, nier l'existence d'Allah qu'ils considéraient même comme divinité Suprême, responsable de la création de tout l'Univers. Pour preuve, il est dit dans le Coran par deux fois :

وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ مَنْ خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ

Et si tu leur demandais qui donc a créé les cieux et la terre, ils diront, certes Allah !

Et Dieu dit, par ailleurs, dans le chapitre de l'ornement « Azzukhruf » :

وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ مَنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ فَأَنَّى يُؤْفَكُونَ (87)

87. Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement, Allah ! Comment se fait-il donc qu'ils se détournent ?

Un dernier point qui mérite enfin d'être soulevé est le fait de dire que l'Homme a été créé d'une adhérence « Âlaq », que d'autres ont pu traduire par caillot de sang. En fait, ce mot renvoie à un petit ver, parasite d'eau douce, de couleur rouge foncée, rappelant un caillot de sang, appelé schistosome et vecteur de la bilharziose. Ce ver qui pénètre à travers la peau dans l'organisme des personnes qui sont au contact des eaux infestées, circule dans le sang et pond ses œufs au niveau des organes cibles que sont la vessie et le foie. Il ressemble de ce fait à l'embryon humain qui

s'accroche à la paroi de l'endomètre lors de la nidation pour vivre aux dépens de sa mère. Seulement ces détails descriptifs n'étaient pas connus à l'époque de la révélation et c'est ce qui nous pousse à dire que le choix du mot « Âlaq » n'est pas du tout fortuit et constitue une preuve inédite de l'origine divine du saint Coran, car assurément Mohammed ﷺ n'aurait jamais pu deviner une telle similitude entre l'embryon humain natif et ce ver, invisible à l'œil nu, si elle ne lui avait été dévoilée par Allah.

Par la suite, l'ordre de lire est réitéré une seconde fois comme pour signifier au Prophète ﷺ que la religion qui lui est révélée, est fondée sur le savoir et qu'il est, par conséquent, invité ainsi que tous ses futurs fidèles, à puiser ses connaissances dans la lecture et partant de là dans l'écriture qui se fait au moyen de la plume et qui, entre autres, permet de sauvegarder et de perpétuer les acquisitions et les données. Mais comme il avait eu des difficultés à comprendre le fait qu'il lui ait été demandé de lire alors qu'il ne savait pas le faire, le discours coranique lui expliqua que Son Seigneur, de par Sa Générosité, pouvait lui apprendre tout ce qu'il ignorait exactement comme Il a appris à Adam, sans préparation préalable, tout ce dont il avait besoin. Il n'avait donc pas lieu d'être étonné.

La seconde partie du chapitre de l'adhérence « Al Âlaq », est intervenue semble-t-il quelques jours voire quelques semaines, après la première. Elle constitue une sorte de pré soutien au Prophète ﷺ, le préparant à affronter la vague de difficultés qui n'allait pas tarder à se dresser sur son chemin. Il se trouve, en effet, que dès qu'il fit part à ses concitoyens de sa nouvelle situation de messenger de Dieu, un grand nombre de chefs mecquois opposèrent un nœud catégorique à son appel. Ce refus fut d'ailleurs si brutal que Amr ibn Hicham plus tard surnommé Abou Jahl pour sa férocité dans sa lutte contre la nouvelle religion, tenta d'assassiner le Prophète ﷺ près de la Kaaba, alors qu'il était en pleine prière, n'eut été ce miracle qui vint l'empêcher d'accomplir ce forfait. En effet lorsqu'il s'approcha de sidna Mohammed ﷺ pour lui asséner un coup sur la nuque il eut une hallucination et crut voir des êtres étranges et épouvantables s'appêtant à le dévorer, ce qui l'obligea à faire marche arrière ! C'est en fait de ce curieux incident qu'il est ici question quoiqu'il ne soit pas explicitement nommé. Mais le fait d'en taire le nom a pour but, justement, de laisser aux versets la latitude de renvoyer à toutes situations similaires qui surviendraient à l'avenir ou la rappelleraient. Ainsi Dieu dit :

كَأَنَّ الْإِنْسَانَ لِرَبِّهِ لَئِيمٌ (6) أَنْ رَأَاهُ امْتَغَنَى (7) إِنَّ إِلَىٰ رَبِّكَ الرُّجُوعَ (7)

6. Très certainement, l'Homme devient rebelle, 7. dès qu'il estime qu'il peut se suffire à lui-même. 8. Or, c'est vers ton Seigneur qu'est le retour.

Le mot «kalla» que nous avons déjà traduit par « oh que non ! » ou par « pas du tout ! » prend ici un sens totalement opposé. Il constitue une sorte de rupture entre le premier paragraphe du chapitre et celui-ci car, comme nous l'avons déjà noté, ces deux parties ont été révélées séparément et abordent deux sujets plutôt différents. En outre, et vu l'affirmation qui est donnée juste après, on peut estimer que «kalla» prend aussi le sens d'une mise en garde contre le comportement qui va être décrit. L'Homme a, dans un grand nombre de situations, tendance à faire preuve d'arrogance, pour peu qu'il se sente ragaillardé par une quelconque richesse qui serait sienne ou un quelconque soutien qui lui serait offert, oubliant qu'en fait, il ne tardera pas à revenir vers Allah, pour être jugé puis rétribué à l'acte ! En effet, la mentalité de l'Homme est ainsi faite et elle ne se prive guère de le pousser, lorsqu'il manque de scrupule, à se sentir supérieur aux autres et donc intouchable, dès lors qu'il possède des richesses qui lui permettent ce que la majorité ne peut pas. Ces versets constituent, par ailleurs, une menace à peine masquée, s'adressant à ceux qui traitent le Prophète ﷺ de menteur, pour leur faire comprendre implicitement qu'il ne sert à rien de persister dans le déni de la foi car, aussi puissants qu'ils soient, leur retour vers leur Seigneur est inéluctable et chacun sera alors amené à rendre des comptes, bien pour bien et mal pour mal !

Malheureusement l'arrogance prend souvent le dessus et pousse ces gens là sans scrupule à commettre des extravagances inouïes aux conséquences desquelles ils ne prêtent même pas attention. Evoquant l'une de leurs extravagances, Dieu dit :

أَرَأَيْتَ الَّذِي يَنْهَى (9) عَبْدًا إِذَا صَلَّى (10)

9. Ne vois-tu pas celui qui menace 10. un fidèle lorsqu'il célèbre sa prière ?

De l'avis de tous, ces deux versets renvoient au comportement agressif de Amr ibn Hicham, déjà évoqué, mais il est évident qu'ils interpellent tout individu qui se comporterait comme lui ! Comment peut-on s'obstiner à vouloir du mal à une personne isolée, qui prie dans un coin sans déranger personne ? Ne s'agit-il pas d'une conduite condamnable ? Pourtant,

malgré son caractère plutôt paradoxal, elle revient souvent dans notre quotidien. N'est-il pas fort regrettable de vouloir empêcher celui qui y croit de faire sincèrement sa prière et honorer son culte ? Or, c'est ce qui arrive si souvent au point où ce pourrait être considéré comme une règle à laquelle Amr ibn Hicham n'a pas échappé ! Rappelons que nous sommes au tout début de la révélation et que Sidna Mohammed ﷺ était seul. Ses fidèles se comptaient sur le bout des doigts et il n'y avait pas lieu d'avoir de la haine à son égard, surtout que l'influence, qu'il pensait être néfaste, de sa prière ne s'était pas encore faite sentir avec acuité ! Or, Amr ibn Hicham, alias Abou Jahl, ne supportant pas de le voir s'adonner à une pratique, qu'il considérait comme étrangère à ses propres traditions, lui fit savoir qu'il ne devait plus prier aux confins de la Kaaba, menaçant même de l'étouffer si jamais il refusait de se plier à ses exigences ! En fait, il était tellement aveuglé par la haine, et peut-être aussi par la jalousie de ne pas avoir été, lui aussi, élu prophète, que l'idée d'être dans l'erreur ne lui a même pas effleuré l'esprit ! Il considérait qu'il était dans son droit le plus total et excluait catégoriquement que Mohammed ﷺ puisse dire vrai ! Invitant le lecteur à s'étonner de ce comportement plutôt bizarre, Dieu dit :

أَرَأَيْتَ إِنْ كَانَ عَلَى الْمُدَى (11) أَوْ أَمَرَ بِالْتَّقْوَى (12)

11. Que dirais-tu s'il se trouve qu'il est sur la bonne voie, 12. ou qu'il ordonne la piété ?

Il s'agit d'une parenthèse qui s'adresse à celui qui empêche l'autre de faire sa prière, comme pour le pousser à réfléchir et se dire : et si jamais c'est lui qui se trouve avoir raison, comment se fait-il que je me donne le droit de le sommer de mettre fin à sa pratique ? Comment une personne peut-elle être aussi sûre d'elle dans un domaine aussi délicat que celui de la foi ? La logique voudrait que celui qui s'érige, corps et âme, contre tel ou tel projet puisse se remettre en question et réviser de temps à autre sa position au cas où il serait dans le tort ! La sagesse voudrait, en effet, que l'on se donne des moments de répit pour pouvoir remettre en ordre ses propres cartes ! Et c'est justement ce qu'objectivent de nous faire saisir ces versets en nous livrant, sans le nommer, le fameux exemple de Amr ibn Hicham. Supposons que celui qui fait l'objet d'une quelconque interdiction, soit réellement dans la bonne voie, et que celui qui a décrété l'interdiction soit convaincu de cette réalité, serait-il aussi féroce dans son opposition au projet en question ? Il est sûr que non !

Et c'est ce qui fait la bizarrerie du comportement de Abou Jahl ! Jamais il n'a pu concevoir que le Prophète ﷺ puisse être ce qu'il était et par conséquent il adopta une position rigide vis-à-vis de son message, ne supportant aucun compromis qui puisse lui faire changer d'avis. Il alla même plus loin lorsqu'il décida de le traiter de menteur et de n'envisager aucun terrain d'entente qui pourrait aplanir leur discorde. Poursuivant la description de cette curieuse situation, qui ne doit pas pour autant se limiter à Amr ibn Hicham et sa conduite extravagante, Dieu dit dans les versets n°13 et 14 :

أَرَأَيْتَ إِنْ كَذَّبَ وَتَوَلَّى (13) أَلَمْ يَعْلَم بِأَنَّ اللَّهَ يَرَى (14)

13. Vois-tu s'il dément et se détourne ? 14. Ne sait-il pas (vraiment) qu'Allah voit et observe ?

Le discours s'adresse de nouveau ici au Prophète ﷺ et à toute personne qui se retrouverait dans une situation similaire à la sienne comme pour insister sur le caractère étonnant d'une telle conduite tout en insinuant une nouvelle menace à peine masquée à l'encontre de cet individu qui s'évertue dans sa mécréance, lui signifiant qu'il aurait mieux valu pour lui de saisir la réalité de l'Omniscience divine et se garder ainsi d'être châtié !

En outre, ces deux versets supportent la prédiction selon laquelle Abou Jahl ne sera finalement pas de ceux qui répondront favorablement à l'appel du Prophète ﷺ et qu'à terme Dieu aura raison de lui et de ses manigances qui seront réduites à néant. Ce qui constitue une preuve tangible de l'origine divine du Saint Coran puisque la non conversion définitive de Abou Jahl allait se vérifier quelques années plus tard, alors qu'il aurait tout simplement pu prétendre qu'il était devenu musulman et prouver indirectement que Mohammed ﷺ dit faux !

Par ailleurs, ces versets constituent aussi un soutien psychologique au Prophète ﷺ qui va être clairement établi dans les versets qui suivent. Rappelons que Abou Jahl s'était permis d'interdire au messager de Dieu de prier près de la Kaaba tentant même de le tuer ! Aveuglé par la haine et ne se posant pas la question s'il était dans son droit ou dans le tort, il clama tout haut sa mécréance et fit preuve d'une défiance inouïe vis-à-vis de Dieu, poussant les choses à l'extrême ! S'en donnant à cœur joie, il tortura les néo-musulmans aussi cruellement qu'il put. Il assassina au passage quelques uns d'entre eux dont une femme, Soumaya, et son mari Yasser. Ses attaques allaient bien sûr toujours aux plus pauvres et aux

plus démunis, faute de pouvoir atteindre le Prophète ﷺ qui bénéficiait de la protection de son clan, mais aussi et surtout celle de Dieu. Allah avait, en effet, empêché ce forcené de porter atteinte à Son messager non seulement, par la réalisation de miracles dont celui déjà évoqué et en abrégéant son existence à l'occasion de la grande bataille de Badr, au cours de laquelle, malgré la supériorité numérique et logistique de son armée, il fut défait par sidna Mohammed ﷺ et ses fidèles. Abou Jahl fut tué puis décapité par un ex esclave qu'il avait lui-même torturé quelques années auparavant, réalisant ainsi, pour lui, une fin certainement tragique mais surtout déshonorable pour un chef mecquois de sa trempe ! Son armée fut mise en déroute et les versets du chapitre de l'adhérence « Al Âlaq », révélés quinze ans plus tôt, prédisant sa déchéance, se vérifièrent à ce moment là ! Rappelons aussi que les versets n°6 à 14, avaient pour objectif de mettre en évidence les comportements paradoxaux et/ou inacceptables que Abou Jahl avait adoptés à l'égard du Prophète ﷺ et de ses fidèles et qui avaient, entre autres, accéléré sa mise hors du banc de l'agrément divin ! Ils permettaient ainsi de mieux introduire la fin plutôt malheureuse qui atteint en général ce genre de personnes lorsqu'elles s'obstinent à nier la vérité et/ou à dénigrer le droit des autres à la foi en Dieu. En effet, les menaces qui y étaient à peine sensibles, faisant appel à une éventuelle perspicacité des contrevenants pour qu'ils révisent leur position par rapport à la nouvelle religion font maintenant place à d'autres, plus évidentes et surtout, plus brutales. Ainsi les versets n°15 à 17 ne vont pas par quatre chemins. Dieu y dit :

كَلَّا لَنْ لَّمْ يَنْتَه (15) لَنْسَعَمَّا بِالنَّاصِيَةِ (16) نَاصِيَةٍ كَاذِبَةٍ خَالِصَةٍ (17)

15. Oh que non ! Si jamais il ne cesse pas, 16. Nous le saisirons
brutalement par le toupet, 17. Toupet menteur et pécheur.

Le « kalla » reprend ici son sens habituel, pour confirmer que Abou Jahl ainsi que tous ses acolytes qui agissent comme lui n'auront pas gain de cause et qu'ils ne glaneront finalement qu'une succession de malheurs !

Ainsi, la menace lancée sous forme de serment est sans ambiguïté, à qui bien sûr veut en tenir compte, avec à la clé un défi qui ne supporte guère l'éventualité d'être mis en difficulté ! En effet, la saisie par le toupet renvoie à la brutalité de l'action, sous entendant qu'il ne sera laissé aucune chance, à celui qui en fait les frais, de s'échapper ! Le fait, maintenant, d'avoir qualifié ce toupet de menteur et de pécheur est assez

déroutant, car le toupet a priori ne parle pas, il ne peut donc mentir ; il n'agit pas, et ne peut donc pêcher ! Comment donc lui tenir rigueur par rapport à cela ? Il s'agit en fait d'une image qui prouve brillamment l'origine divine du Coran. Anatomiquement parlant, le lobe frontal du cerveau se trouve situé juste derrière le toupet, protégé par l'os du même nom. Or, l'on sait depuis quelques décennies seulement que, ce lobe frontal, considéré pendant très longtemps comme lobe muet, est en réalité celui qui nous permet de prendre des initiatives, de planifier nos programmes et d'organiser nos actions. C'est lui qui contrôle nos valeurs et notre comportement en société comme par exemple notre façon de réagir à une situation donnée ou d'interpréter les sentiments des autres et leurs réactions à nos faits et gestes. C'est lui aussi, qui en particulier commande nos prises de décision de dire la vérité ou de mentir. Or, encore une fois, de telles vérités scientifiques ne pouvaient être devinées par le Prophète ﷺ qui était loin d'être spécialiste en neurophysiologie. D'où la preuve indiscutable que sa détention de telles informations ne peut émaner que de Celui qui connaît tous les secrets de la création, Allah l'Omniscient, ouvrant ainsi la voie au défi lancé à Abou Jahl et auquel nous avons déjà fait allusion :

فَلْيَدْعُ نَادِيَهُ (18) مَسَدْعُ الزَّبَانِيَةِ (19)

18. Qu'il fasse donc appel à son assemblée. 19. Nous appellerons alors les geôliers !

Ces deux versets pointent, bien sûr, du doigt Abou Jahl, qui avait interdit au Prophète ﷺ de faire sa prière près de la Kaaba. Il réitéra tellement sa répréhension qu'un jour sidna Mohammed ﷺ lui répondit avec force, allant même jusqu'à le menacer lui aussi. Fort de sa situation sociale et pensant qu'il était intouchable Abou Jahl ironisa en lui disant : de quoi peux-tu donc me menacer alors que je dispose dans cette cité du plus grand nombre de fidèles qui auront tôt fait de venir à mon secours et se feront un plaisir de t'anéantir ! C'était sans compter avec l'intervention de Dieu dont la puissance est bien plus grande que celle de Abou Jahl, de toute son assemblée, et même de tout le monde réuni !

Autrement dit, que celui qui prétend être bien entouré appelle donc sa cour pour qu'elle le protège, Nous susciterons alors les gardiens de Notre propre cour pour se charger de lui, puis verrons qui d'entre nous aura le dernier mot ! Le but donc de ces versets à coté de la menace fort

évidente qui y transparaît était de pousser Abou Jahl à bout ; et c'est là encore une preuve irréfutable de l'origine divine du Coran, car Abou Jahl et toute son assemblée entendaient ces paroles, lues par le messager de Dieu, et pourtant, malgré l'orgueil extrême qui les caractérisaient jamais aucun d'eux n'osa plus s'attaquer directement au messager de Dieu, de peur d'être pris par la tourmente qui les guettait ! De quoi bien sûr rassurer le Prophète ﷺ et lui permettre d'exercer sa foi, en toute quiétude, et sans avoir peur d'être agressé à tout bout de champ, d'où d'ailleurs ce nouveau «kalla» :

كَأَلَّا لَ تُلْعَعُهُ وَإِمْبَجْدُ وَأَقْتَرِبُ (20)

20. Non ! Ne lui obéis pas ; prosterne-toi plutôt et sois assidu !

Il s'agit là d'une confirmation du défi lancé auparavant pour assurer au Prophète ﷺ que son adversaire ne mettra pas ses menaces à exécution car l'assurance divine a pris certes effet dès lors que ces versets furent révélés ! Autrement dit, tu peux ne pas tenir compte ô Mohammed des menaces de ce prétentieux. Veille plutôt à te prosterner avec sérénité, et exerce ton culte comme tu l'entends, car vraiment tu ne risques rien et tu n'as aucun souci à te faire. Cette conclusion constitua indiscutablement un extraordinaire soutien psychologique au Prophète ﷺ qui allait du coup redoubler d'effort pour transmettre le message qui lui était confié.

CHAPITRE DU DESTIN

Le chapitre qui vient après celui de l'adhérence se nomme chapitre du destin ou encore de la valeur «Al Qadr». Ce terme supporte, en effet, au moins ces deux sens et peut indifféremment être traduit par l'un ou par l'autre.

Concernant la période de sa révélation, il existe une petite divergence entre les exégètes. Certains avancent qu'il a été révélé en période mecquoise, avant celui du soleil et après celui du renfrogné « Abbassa », alors que d'autres estiment qu'il l'a été au tout début de la période médinoise, avant celui de la génisse « Al Baqarah » et après celui des fraudeurs « Al Moutaffifines ». Mais quoiqu'il en soit, ce chapitre compte cinq versets d'après les écoles médinoise et irakiennes de Bassora et El Koufa et six selon les écoles mecquoise et syrienne qui divisent le verset n°3 en deux. Il fait l'éloge du saint Coran et attire l'attention des fidèles sur l'importance et la valeur du moment où il a été révélé.

Dans ce chapitre donc, Allah nous confirme une fois de plus que ce Livre émane de Lui Seul et nous y entretient de cette magnifique nuit qui fut le théâtre de la communion entre le Ciel et la Terre. C'est, en effet, au cours de cette nuit que furent dictées les premières directives divines à Sidna Mohammed ﷺ donnant ainsi lieu à ce qui est considéré par nous autres musulmans, comme l'évènement le plus extraordinaire que l'Humanité tout entière ait pu connaître. Dieu dit :

إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ (1) وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ (2)

1. Nous l'avons certes révélé à l'occasion de la nuit du destin.
2. Et que sais-tu de la nuit du destin ?

Ce chapitre est le quatre vingt dix septième du point de vue classement arrêté du Coran. Il vient curieusement juste après celui de l'adhérence « Al Âlaq » malgré sa brièveté qui contraste avec la longueur relative de ce dernier. Cette curieuse succession trouve toutefois explication dans le fait que le chapitre de la valeur exalte le moment marqué par la révélation des cinq fameux versets qui, quelques années plus tôt, avaient inauguré la mission de sidna Mohammed ﷺ.

Lorsque maintenant Allah dit « Et que sais-tu de la nuit du destin ? », c'est pour faire justement allusion à la valeur inestimable du moment et nous faire saisir l'importance qu'il convient de lui accorder. Il s'agit, autrement dit, de signifier que personne ne peut juger ce moment récurrent à sa juste valeur, non seulement en raison du nombre incalculable de bonnes actions qui s'y déroulent mais aussi et surtout de l'étendue de la Miséricorde divine qui lui est associée ! Dieu dit :

لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِنْ أَلْفِ شَهْرٍ (3)

3. La nuit du destin vaut mieux que mille mois.

Par la force de ce verset, il est indiscutable que cette nuit unique devrait être la plus prisée de l'année. Toute bonne action qu'on y effectue vaut mieux que tout ce que l'on peut accumuler durant mille mois (ne comprenant pas cette nuit bien sûr) c'est à dire près de 84 ans, ou plus simplement au-delà de la durée moyenne d'une vie humaine. Cela est pour nous autres musulmans une croyance qui fait partie intégrante de la foi en ce que Dieu Tout-puissant appelle l'Occulte ou « Al ghaïb ». Cette nuit là se situe dans le mois sacré de Ramadan qui est le neuvième mois de l'année lunaire. Elle survient vraisemblablement au cours de la dernière décade de ce mois sacré sauf que ni le Coran ni le Prophète ﷺ n'ont précisé sa date exacte de survenue laissant le soin aux vertueux parmi les croyants, d'essayer de faire coïncider leurs actes de culte et de charité avec cet anniversaire si attendu, dans l'espoir bien sûr de se voir plus amplement rétribués par Dieu. Il a même pu être dit qu'en raison peut-être de la variabilité des mois lunaires que cette nuit ne respecte pas de date fixe, se déplaçant, d'une année à l'autre, au sein de la période en question. Ceci aurait pour intérêt de pousser les croyants à ne pas attendre le jour J pour renouer avec la charité ou tout autre acte de culte prisé. Il est vrai que la majorité considère qu'elle survient la veille du 27^{ème} jour et que la plupart des musulmans à travers le monde prient cette nuit là plus qu'ils ne le font par ailleurs. Mais il est clair que la nuit de la valeur peut survenir également la veille du 21, 23, 25 ou 29^{ème} jour du Ramadan ou même d'un autre jour, et c'est pourquoi Aïcha, l'épouse du Prophète ﷺ, précisait, tel que le rapporte l'imam El Boukhari dans son recueil des hadiths authentiques :

Quand les 10 derniers jours du Ramadan étaient entamés, le Prophète ﷺ s'abstenait d'avoir des rapports sexuels, priait durant la nuit et réveillait les siens !

كَانَ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا دَخَلَ الْعَشْرُ، شَدَّ مِئْزَرَهُ، وَأَحْيَا لَيْلَهُ، وَأَيَّقَطَ أَهْلَهُ

Comme quoi il n'avait d'autre souci que d'être au plus beau de sa forme durant cette période afin de mieux appréhender ce moment historique dont l'avantage est justement de revenir chaque année pour permettre à tout un chacun, au fil des siècles, d'aspirer à en glaner les plu valu ! Surtout que les anges, dont Gabriel lui-même, participent à cette fête, accompagnant les fidèles dans leur quête de cette nuit anniversaire, traditionnellement célébrée dans la prière, les actes de bienfaisance et de charité. Poursuivant la description de cette nuit, Dieu dit :

تَنْزَلُ الْمَلَائِكَةُ وَالرُّوحُ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِّنْ كُلِّ أَمْرٍ (4)

4. Durant celle-ci les Anges et l'Esprit descendent, sur autorisation de leur Seigneur pour toute chose.

Le fait de conjuguer le verbe descendre au présent signifie que la venue sur terre des anges ne s'est pas limitée à la seule nuit où le Coran a été révélé au Prophète ﷺ la première fois mais qu'elle se répète dans le temps à chaque anniversaire de la nuit en question. C'est là une manière subtile de nous enseigner le bien fondé de fêter les moments de joie et les périodes de gloire et de veiller à remercier Allah pour Ses diverses faveurs et multiples bienfaits. Le Prophète ﷺ dit à propos de ce grand rendez vous de la spiritualité :

Quiconque prie durant la nuit du destin avec foi et dévouement se verra pardonner tous ses péchés antérieurs

مَنْ قَامَ لَيْلَةَ الْقَدْرِ إِيمَانًا وَلِحَسَبِهَا، عُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ

Quoi de mieux donc que de fêter un instant au cours duquel fut tracé notre destin et d'en faire une occasion inoubliable de rapprochement vers Dieu, Seul gage de paix et de quiétude sur terre. Dieu conclut le chapitre en disant :

سَلَامٌ هِيَ حَتَّىٰ مَطْلَعِ الْفَجْرِ (5)

5. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube

Le mot «matlaiî» a ainsi été lu par tous les érudits de la récitation du Coran sauf El Kissaiî et Khalaf qui l'ont prononcé «matliiî». La traduction donnerait alors une phrase du genre : jusqu'au moment de l'apparition de l'aube.

Il faut, rappeler que l'idée de Paix et de Quiétude est profonde dans la vision de l'Islam qui considère l'Humanité comme une seule et même nation, pour peu qu'elle ne se dresse contre la divulgation de la parole de Dieu. Partant de là, la Paix devient règle et la guerre exception, reléguant systématiquement les causes de discorde au second plan. Les anges, autorisés par le Seigneur, viennent donc se joindre aux hommes pour fêter cette nuit sacrée et mettre en œuvre toutes les missions consignées par Dieu en dehors de tout acte qui pourrait être porteur de châtement ! Il est à rappeler que les anges peuvent être mandatés par Dieu pour punir les hommes dans des circonstances bien précises mais surement pas durant la nuit du destin qui reste réservée à la paix et à la bonne rétribution des fidèles.

Autrement dit, le rôle des anges, cette nuit là, se limite à apporter la paix et la quiétude ainsi que tout ce qui est susceptible de reconforter les croyants qui ont jeûné et passé le ramadan dans la recherche de la piété tel, par exemple, la bonne annonce du pardon divin, de son agrément ou encore l'exaucement de ses vœux.

Il est donc intéressant de saisir qu'il ne faudrait pas laisser passer ce rendez vous qui survient une fois l'an et qui tout compte fait reste éphémère puisque prend fin dès que l'aube pointe à l'horizon !

Par ailleurs, il n'est pas exclu que ce verset soit aussi une invitation aux hommes à faire régner la paix entre eux, ne serait-ce que durant cette nuit là tel quelqu'un qui s'entraîne avec assiduité à une pratique afin qu'à terme il puisse l'adopter en tant que pratique courante dans sa vie de tous les jours.

CHAPITRE DE LA PREUVE

Le chapitre que nous étudierons ici répond à au moins six noms différents. La première de ces dénominations reprend les deux premiers mots du chapitre que sont «Lam yakoun» ou l'ensemble de la première phrase qui le compose «Lam yakoun i lladhina kafarou» tel que l'a fait le Prophète ﷺ lui-même lorsqu'il informa Obay ibn Kaâb que Dieu lui a ordonné de lui réciter ce chapitre. Emu par cette nouvelle, ô combien porteuse de gloire et d'honneur, Obay ibn Kaâb demanda au Messenger si Allah lui avait spécialement mentionné son nom et lorsque sidna Mohammed ﷺ eut répondu par l'affirmative Obay se mit à pleurer (de joie). Ainsi les imams Muslim et Ahmed rapportent à Anas ibn Malick le hadith suivant :

عَنْ أَنَسٍ، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِأُبَيِّ بْنِ كَعْبٍ: إِنَّ اللَّهَ أَمَرَنِي أَنْ أَقْرَأَ عَلَيْكَ لَمْ يَكُنِ الَّذِينَ كَفَرُوا
قَالَ: وَسَمَّانِي لَكَ، قَالَ: نَعَمْ، قَالَ: فَبَكَى

Les cinq autres dénominations reprennent des termes rencontrés dans le corps du chapitre. Ainsi il a pu être nommé gens du livre «Ahl l Kitab» qui se répète deux fois, la démêlée ou le renoncement «Al infikak» qui est le nom relatif à l'adjectif utilisé au tout début «mounfakkin» pour décrire l'obstination dans l'incroyance des gens du Livre et des polythéistes, la preuve «Al bayyina», les précieuses «Al qayyima» ou encore l'ensemble de la création «Al bariyya». La dénomination la plus courante dans l'édition du Livre de Dieu reste néanmoins la preuve qui est successivement citée dans les versets n°1 et 4 et dont nous serons amenés à donner la signification plus loin dans cette analyse.

A l'exception de l'école irakienne de Bassora qui lui en attribue neuf, toutes les écoles accordent à ce chapitre huit versets. Cette divergence est due au verset n°5 qui, de l'avis de ceux qui font exception, doit être partagé en deux.

D'un autre côté et de la même façon que pour le nom et le nombre de versets, les avis divergent par rapport à la date de révélation. Certains estiment qu'elle a eu lieu tard en période mecquoise alors que d'autres plaident pour une révélation post-hégire. C'est cette deuxième hypothèse qui, d'après El Kortobi, recueille la majorité des suffrages y compris le notre. Ainsi, nous pensons, avec Jaber ibn Zayd, que ce chapitre a été révélé vers la fin de l'an III de l'hégire ou au début de l'an IV, après

celui du divorce «Attalak» et juste avant celui de l'exode «Al Hashr» et donc avant la bataille qui fit capituler les juifs des Bani Ennadir. Il occuperait de ce fait le cent unième rang du point de vue chronologique.

Le principal objectif de ce chapitre est de mettre les mecquois d'une part, et les juifs de Médine de l'autre, désignés par gens du Livre, face à leur comportement opposé, mais injustifié, à la nouvelle religion, démasquant ainsi leur duplicité ou leurs fausses intentions. En effet, les uns comme les autres ne cessèrent d'exiger du Prophète ﷺ des preuves sur l'authenticité de sa mission mais lorsque celles-ci s'imposèrent à eux ils le renièrent ! Dieu dit dans les versets n°1 à 3 :

لَمْ يَكُنَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ وَالْمُشْرِكِينَ مُنْفَكِينَ حَتَّىٰ تَأْتِيَهُمُ
الْبَيِّنَةُ (1) رَسُولٌ مِنَ اللَّهِ يَتْلُو صُحُفًا مُّصَمَّرَةً (2) فِيهَا كُتِبَ قِيمَةٌ (3) وَمَا تَفَرَّقَ الَّذِينَ
أُوتُوا الْكِتَابَ إِلَّا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمْ الْبَيِّنَةُ (4)

1. Les infidèles parmi les gens du Livre et les polythéistes ne sont pas de nature à renoncer (à leur croyance) à moins que ne leur parvienne la Preuve évidente, 2. (à savoir) un Envoyé de la part d'Allah, récitant des textes purifiés, 3. accueillant des prescriptions très précieuses. 4. Or, ceux à qui le Livre a été donné ne se sont divisés qu'après que la preuve évidente leur soit venue.

Ces versets sont recensés par certains érudits parmi les plus difficiles à analyser dans le Coran, aussi bien du point de vue grammatical qu'exégétique. Ils ont, en effet, donné beaucoup de fil à retordre aux exégètes en raison de la structure des phrases qui les composent et des divers sens que pourraient supporter des termes tels «mounfakkine», «hattaa», «al bayyinah» et «rassoul».

Concernant «mounfakkine», il n'est pas précisé à quoi les juifs et les polythéistes refusent de renoncer ! Mais on devine allègrement qu'il est sous entendu que le refus concerne leur mécréance car il est conditionné par la venue d'une preuve évidente. Autrement dit, ils seraient disposés à embrasser la foi de Mohammed ﷺ si jamais une preuve évidente sur son authenticité leur était donnée. Or la preuve demandée était bien là, matérialisée justement par Mohammed ﷺ ! Et pourtant, ils n'ont pas cru puisqu'il est bien déclaré dans le verset n°4 que la preuve tant attendue est effectivement venue et n'a fait qu'approfondir leur infidélité. Il y a donc là comme un semblant de contradiction qu'il est nécessaire de clarifier.

A ce propos, nous dirons que pour bien assimiler le sens de ces versets, il est fort utile, pour nous, de nous mettre dans le contexte qui prévalait à l'époque de cette révélation et faire quelques extrapolations à même de nous aider à une meilleure compréhension. Nous nous contenterons, pour cela, d'emboîter le pas à l'imam Ibn Achour qui, après avoir fait une très belle synthèse des avis émis par les grands exégètes et tout particulièrement, Ibn Attiya, Ezzamakhchari et Errazi, a donné sa propre version, telle que lui-même l'a assimilée.

Il faut savoir qu'avant l'avènement de Mohammed ﷺ, les juifs de Médine, forts de leur connaissance des écritures saintes, se plaisaient à prédire à leurs voisins païens arabes la venue prochaine d'un prophète auquel ils feraient allégeance et grâce auquel ils prendraient le pouvoir dans la ville puis dans l'ensemble de la péninsule arabique. Or, contre toute attente, lorsqu'il se déclara et les invita à embrasser sa foi, ils récuserent son offre, exactement de la même manière que leurs aïeux qui dénigrèrent Jésus. Malgré sa description claire dans les écritures qu'ils détenaient et qui leur permettaient de l'identifier, les juifs de Médine ne reconnurent pas en Mohammed ﷺ le prophète tant attendu, car, entre autres, ils n'admirent pas qu'il soit arabe et non israélite comme eux. Ils usèrent de tous les moyens possibles et imaginables pour mettre à mal sa mission, s'installant ainsi en contradiction totale et flagrante avec leurs propos antérieurs. Les polythéistes mecquois eurent, de leur côté, un curieux comportement. Au lieu de profiter du fait d'avoir vu naître et grandir le Prophète ﷺ parmi eux et être les premiers à croire en lui, ils se basèrent sur les allégations des gens du Livre et se lancèrent dans des exercices de faux jugement inouïs. Alors que jusqu'ici ils se cachaient derrière la malchance de ne pas avoir eu de prophète qui leur soit dédié pour justifier leurs déviances, ils tournèrent le dos subitement dès que ce prophète se présenta à eux ! Pourtant, ils étaient en très bonne position pour connaître sa droiture et sa vertu et exclure totalement qu'il puisse mentir. Leur déni fut sans équivoque et comme pour essayer de le mettre en difficulté, ils s'évertuèrent à lui exiger des preuves matérielles qui confirment ses propos comme condition à leur foi en ce qu'il prêchait. Et le comble demeure, qu'à plusieurs reprises et à la faveur de l'intervention Divine, il accéda à leurs vœux et réalisa quelques uns des miracles qui lui étaient demandés mais rien n'y fit ! Ils persistèrent dans leur incrédulité, s'inscrivant, tout comme les juifs de Médine, dans une logique tout à fait incompréhensible ! La preuve tant demandée, matérialisée par la

venue d'un prophète authentique chargé de transmettre des écritures purifiées comportant des prescriptions d'une rare valeur était bel et bien là, mais la foi promise par les uns et les autres ne fut pas au rendez vous. Malgré des garanties, prenant parfois le profil de véritable engagement, tous ou presque firent la sourde oreille :

وَمَا تَفَرَّقَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ إِلَّا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمْ الْبَيِّنَةُ (4)

4. Or, ceux à qui le Livre a été donné ne se sont divisés qu'après que la preuve évidente leur soit venue !

On pourrait se demander ici pourquoi les polythéistes ne sont-ils plus pointés du doigt ! En fait, ce n'est que partie remise car ils vont l'être à nouveau dans le verset n°6 et le but dans ce verset est d'insister sur la rétraction des gens du Livre qui, contrairement aux païens, n'avaient réellement aucune excuse pour se comporter tel qu'ils l'ont fait ! Tous les ingrédients étaient réunis pour qu'ils soient les premiers à adopter la nouvelle foi mais leur réticence était devenue comme une sorte de mauvaise habitude transmise au fil des générations sans qu'elle ne génère chez eux le moindre sentiment de honte ! Rappelons que leurs ancêtres, aussi bien avec Moïse que Jésus, en passant par les multiples prophètes venus à eux entre les deux, avaient eu des comportements tout à fait similaires ! Et c'est ce qui nous fait dire que la preuve à laquelle il est fait allusion ici n'est pas la même que celle citée dans le verset n°1. Dans le verset n°1 la preuve est représentée par le prophète Mohammed ﷺ alors qu'ici la preuve n'est autre que Jésus qui, lui aussi, fut dans la même situation que sidna Mohammed ﷺ, passant de statut de prophète attendu à celui de dénigré puis victime de tentative de meurtre et de crucifixion. Le fait est que les juifs s'étaient défendus de ne pas croire en sidna Mohammed ﷺ par un prétendu engagement qu'ils avaient pris devant Dieu de ne changer de religion que si le prophète qui en transmet une nouvelle leur apporte des preuves tangibles de son authenticité. On se souvient du verset n°183 du chapitre de la famille d'Amram dans lequel il est dit des juifs de Médine sur un ton de mépris et de reproche :

الَّذِينَ قَالُوا إِنَّ اللَّهَ عَمَدٌ إِلَيْنَا أَلَّا نُؤْمِنَ لِرَسُولٍ حَتَّىٰ يَأْتِينَا بِقُرْبَانٍ تَأْكُلُهُ النَّارُ

183. Ceux qui ont dit : « certes, Allah nous a prescrit de ne croire en un messager que s'il nous apporte une offrande que le feu vienne aussitôt consumer »,

Autrement dit, comment peuvent-ils prétendre que leur attachement à la religion soit assujéti à la venue d'une preuve alors que les preuves données par Jésus étaient plus qu'éloquentes et pourtant ils ne manquèrent pas de se diviser en deux groupes laissant une grande majorité refuser de croire en lui. Le verset n°4 est donc une manière subtile de dire qu'il n'y avait lieu ni de s'étonner, ni d'attendre une quelconque réponse positive de la part des juifs méridionaux, même si en réalité ce qui leur était demandé n'avait rien d'inabordable. Sidna Mohammed ﷺ ne leur a en fait commandé que ce à quoi déjà Moïse et Jésus les avaient invités. Evoquant l'essence du message dont était chargé Son envoyé, Dieu dit dans le verset n°5 :

وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ
وَذَلِكَ دِينُ الْقِيَمَةِ (5)

5. Pourtant, il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et de s'acquitter de l'aumône légale purificatrice sachant que c'est là la religion de droiture.

Les gens du livre n'ont par conséquent pas d'excuse étant donné que tout ce que Mohammed ﷺ leur commande n'entre aucunement en contradiction avec ce qui leur est enseigné par leurs propres écritures. Moïse a lui aussi prêché l'unicité de Dieu et commandé d'accomplir la prière et de s'acquitter de l'aumône, alors que Jésus, de par les Évangiles qui lui ont été donnés, n'a fait que confirmer les dires de Moïse. De surcroît tous deux ont annoncé la venue de Mohammed ﷺ ; pourquoi donc ne pas le suivre une fois qu'il fut apparu ?!! C'est là une grande question qu'il convient de poser avec insistance, même si elle ne trouve malheureusement réponse que dans l'excès d'orgueil qui les empêchait et les empêche toujours de voir plus loin que le bout de leur nez !

Les mecquois, eux aussi, ne pouvaient aspirer à être exemptés de critiques en ce sens que, comme les gens du livre, ils étaient en contradiction confirmée avec eux-mêmes, prétendant même être les gardiens de la voie d'Abraham alors qu'il n'en était rien car Abraham fut parmi les premiers à clamer l'Unité divine et à prier au sein de la Kaaba, ce qui était loin d'être leur cas ! Par ailleurs, Abraham était aussi un grand pratiquant de la charité, connu pour sa compassion envers les autres, s'inscrivant ainsi dans les préceptes clairs de la religion de droiture, la religion de Dieu, la religion de l'ensemble des prophètes, l'Islam ! Il

n'est par conséquent pas étonnant que les gens du livre tout comme les païens mecquois fassent l'objet d'un sort plus que malheureux. Dieu dit dans le verset n°6 :

إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ وَالْمُشْرِكِينَ فِي نَارِ جَهَنَّمَ خَالِدِينَ فِيهَا

6. Certes, les infidèles parmi les gens du Livre et les polythéistes sont dans le feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement.

Le décret est somme toute irrévocable. Il constitue une véritable mise en garde à qui veut bien l'entendre et se rattraper alors qu'il en est encore temps ! Tous les arguments et les preuves nécessaires à leur permettre de se convertir et de croire au message dont le Prophète ﷺ avait la charge leur avaient été donnés. Il n'y avait donc pas de raison valable pour qu'ils persistent dans le déni et toute obstination de leur part ne pouvait par conséquent que leur être fatale, les renvoyant, les uns comme les autres, à la géhenne, après avoir fait d'eux la pire classe de toute l'humanité. Dieu conclut le verset n°6 en disant :

أُولَئِكَ هُمْ شَرُّ الْبَرِيَّةِ (6)

Ceux là représentent le pire de toute l'espèce humaine !

Et pour cause ! Les juifs de Médine d'abord étaient clairement informés dans les écritures saintes qu'ils détenaient, de la venue prochaine d'un prophète. Une fois celui-ci venu, et bien qu'ils reconnurent en lui la description qui en était faite, ils n'eurent pas l'intelligence de saisir cette occasion pour être les premiers à croire en lui. En outre, ils eurent l'effronterie de se substituer à Dieu et de décider à Sa place pour justifier leur position négative vis-à-vis du nouveau message et ce quand ils prétendirent que jamais Allah ne les châtieraient et que même au cas où Il le ferait, cette situation ne saurait trop se prolonger dans le temps. Dieu dit à ce propos dans le verset n°79 du chapitre de la génisse « Al Baqarah » :

وَقَالُوا لَنْ نَمَسَّنَا النَّارُ إِلَّا إِيمَانًا مَعْدُودَةً، قُلْ اتَّخَذْتُمْ عِنْدَ اللَّهِ عَمْدًا فَلَنْ يُخْلِفَ اللَّهُ عَمْدَهُ أَمْ تَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ (79)

79. Et ils dirent : le Feu ne nous atteindra qu'un nombre de jours comptés ! Dis : Auriez-vous pris un engagement auprès d'Allah ? - Certes Allah ne faille jamais à Son engagement - ou plutôt, dites vous d'Allah ce que vous ne savez pas !

Un comportement si grave ne peut certes guère rester impuni car, non seulement blasphématoire, mais surtout émanant de gens douées d'une arrogance inouïe ne pouvant leur assurer un passage sous silence du châtement ! Les mecquois, pour leur part, qui se réclamaient de la foi d'Abraham ne furent, eux aussi, guère à la hauteur de leur prétention car rien ne les liait plus à ce grand prophète d'Allah. Le monothéisme des Hanif auquel Abraham avait consacré sa vie n'était plus qu'un slogan, jeté aux oubliettes de l'Histoire. A la Mecque et ailleurs dans la péninsule arabique l'idolâtrie battait son plein, rimant avec polythéisme, seule vérité qu'ils considéraient, si bien que lorsque sidna Mohammed ﷺ leur demanda de réviser cette position par rapport au culte de Dieu, ils y virent une offense à la religion des ancêtres et décidèrent de le boycotter à tout prix ! Il eut beau leur apporter des preuves pour les assurer de la véracité de son message, rien ne put les ramener à la raison ! Ils firent tout pour le contrer et se perdirent de facto dans les dédales du paganisme, justifiant, tout comme les gens du livre, leur posture malheureuse au jour de la résurrection et leur statut de pires créatures ayant pu exister ! Il est à souligner que le mot «barii'ah», que l'on retrouve une seconde fois dans le verset n°7, n'a été prononcé ainsi que par les imams Nafiî et Ibn Amer dans sa variante rapportée par Ibn Dhakouane. Tous les autres érudits de la récitation du Coran l'ont prononcé «bariyyah». Cependant le changement de prononciation ne modifie en rien le sens du mot qui renvoie dans les deux cas à la gent humaine et non à tous les êtres vivants comme on pourrait le penser. Le but étant de préciser que les incroyables de tous bords représentent aux yeux de Dieu ce qu'il y a de pire dans l'humanité et doivent par conséquent s'attendre au pire des sorts dans l'Au-delà.

Naturellement le discours coranique, ne manquant guère à la règle, revient et fait le point sur la situation bien heureuse de ceux qui, à l'opposé des juifs et des polythéistes mecquois, ont eu l'intelligence de répondre favorablement à l'appel du Prophète ﷺ. Il s'agit, en fait, de faire le parallèle entre ces deux factions afin de motiver encore plus les croyants dans leur choix de la foi et pourquoi pas susciter quelques remords chez ceux qui, jusqu'ici, se sont mal comportés, les poussant à réviser leur position et à intégrer les rangs des futurs nantis. Dieu dit :

إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ أُولَٰئِكَ هُمْ خَيْرُ الْبَرِيَّةِ (7)

7. Certes ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, ceux là représentent le meilleur de toute l'espèce humaine !

Leur foi inébranlable, matérialisée sur le terrain par les bonnes actions qu'ils ont pu mener durant leur existence, leur a fait mériter l'extraordinaire statut de « top de la gent humaine », justifiant au passage les petits soins qui leur sont réservés et les récompenses inouïes dont ils sont en passe de faire l'objet.

جَزَاؤُهُمْ عِنْدَ رَبِّهِمْ جَنَّاتٌ عَدْنٌ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا

8. Leur récompense auprès de leur Seigneur, sera les Jardins de séjour, sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement et définitivement !

Ainsi s'opposent-ils point par point aux mécréants sur le plan de la récompense qui leur sera attribuée. D'une part, ils se retrouvent élus parmi les meilleurs mais aussi gâtés par la nature des jardins dans lesquels ils sont appelés à demeurer et qui n'ont rien à voir avec les trous perdus de la Géhenne dans lesquels vont gésir leurs vis-à-vis. D'autre part l'éternité qui leur est promise est réelle, ne souffrant aucun doute et le bonheur dans lequel ils baigneront n'a d'égal que l'agrément divin qui leur sera accordé. Dieu dit :

رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ

Allah les agréa et ils L'agrèrent.

De leur côté ils ne peuvent être que comblés sachant que les faveurs dont ils font l'objet vont au-delà de toutes leurs espérances et qui ne sont que la preuve de la reconnaissance divine par rapport à la piété de chacun lorsqu'elle existe.

ذَلِكَ لِمَنْ خَشِيَ رَبَّهُ (8)

Voilà pour celui qui a craint son Seigneur.

Ainsi le Paradis, les jardins de l'Eden et les ruisseaux qui coulent en dessous mais aussi et surtout l'agrément divin, seront-ils du ressort de tous ceux qui auront fait preuve de piété sincère et auront craint les revers du Seigneur.

Il faut cependant souligner afin que le sens soit complet et qu'il n'y ait point de fausse interprétation que cet avenir radieux concerne tous les croyants y compris ceux qui, même avec retard, ont fini par rejoindre les rangs de la piété. Tous sont comptés parmi le meilleur de toute l'espèce humaine et seront logés à la même enseigne, selon leur degré de piété. Fasse Allah que nous ne soyons pas ignorés !

CHAPITRE DE LA SECOUSSE

Le chapitre de la secousse «Azzalzala» ou «Quand la terre tremblera» a ainsi été nommé depuis l'époque des compagnons du Prophète ﷺ en référence à la phrase qui en constitue le premier verset !». Il comporte neuf versets d'après toutes les écoles sauf celle d'El Koufa qui lui en prête huit, estimant que les versets n°5 et 6 n'en forment qu'un ! Ce chapitre a été révélé en période mecquoise, même si en réalité il existe une certaine divergence à ce sujet qui fait que la plupart des manuscrits du Coran disponibles de nos jours indiquent qu'il a été plutôt révélé en période médinoise ! Mais notre affirmation selon laquelle il a été révélé en période mecquoise, trouve son origine dans la nature du sujet qui y est traité et qui s'apparente à celle des chapitres donnés au Prophète ﷺ au tout début de sa mission. En effet, il y est question de la Résurrection, qui était à l'époque très controversée, afin d'en affirmer la réalité et de motiver les gens à s'y préparer et donc à en éviter les conséquences douloureuses qui la marqueront. Dieu dit :

إِذَا زُلْزِلَتِ الْأَرْضُ زِلْزَالَهَا (1)

1. Lorsque la Terre sera secouée de sa violente secousse,

Il s'agit là d'une entrée en matière destinée à éveiller la curiosité du lecteur par rapport à ce qui va suivre comme information. Le but, en effet, n'est pas tant de préciser le moment où la résurrection aura lieu car cela est du ressort d'Allah Seul mais de faire part de cet événement comme étant une réalité incontournable qu'il ne convient surtout pas de nier. Notons, à ce propos, que la tournure de la phrase a la particularité de faire croire que ce qui y est annoncé a déjà eu lieu et qu'il n'y a donc plus aucun doute sur la réalité de sa survenue ! Autrement dit c'est comme si tout le processus s'était déjà produit par le passé, en présence de tout le monde, et que personne ne pouvait donc plus le démentir.

Faisons remarquer aussi cette volonté délibérée de faire ressentir ici, à travers la description brève des chamboulements qui se produiront, l'ambiance de panique et de peur qui prévaudra ce jour là ! Décrivant la terre à l'occasion, Dieu dit :

وَأَخْرَجَتِ الْأَرْضُ أَثْقَالَهَا (2)

2. et que la terre fera sortir ses biens précieux,

La Terre sera, en effet, sans dessus dessous. Les trésors qu'elle recèle seront mis à jour. Les montagnes seront quant à elles anéanties et les océans incendiés. Les morts pour leur part sortiront, groupes par groupes, de leurs tombes et viendront se réunir à un endroit précis dans l'attente d'être jugés et de connaître le verdict divin quant à l'avenir propre de chacun d'eux dans l'au delà. L'effroi sera à son comble de sorte que même les plus courageux n'arriveront plus à rester sereins :

وَقَالَ الْإِنْسَانُ مَا لَهَا (3)

3. et que l'homme dira : qu'a-t-elle donc ?

L'Homme indique ici le genre humain. Autrement dit, personne parmi ceux qui assisteront à ces faits ne saura à qui se vouer ou quelle direction prendre pour se sauver. La secousse sera si violente que même les habitués aux tremblements de terre seront bouleversés. Mais cet étonnement sera aussitôt apaisé !..

يَوْمَئِذٍ تُحَدِّثُ أَخْبَارَهَا (4) بِإِذْنِ رَبِّكَ أَوْحَىٰ لَهَا (5)

4. Ce jour-là, elle révélera ses secrets, 5. en fonction de ce que ton Seigneur lui aura inspiré (ordonné)

C'est en quelque sorte la Terre elle-même qui livrera la réponse à la question posée par l'Homme auparavant ! Ainsi elle commencera, sur ordre du Seigneur des mondes, à conter en détails tout les faits qui ont pu se produire à sa surface par le passé. Elle se constituera en témoin de tout ce que les hommes auront pu faire de bien ou de mal et livrera entre autres les secrets de chacun sans qu'il ne puisse y avoir d'injustice à ce niveau là car c'est le Tout-omniscient Lui-même qui lui aura donné toutes les informations nécessaires à son témoignage. Dans un hadith rapporté à Abou Houraira par les imams Ettirmidhi, Ahmed, El Hakim et Ibn Hibban, le Prophète ﷺ lui-même a livré ces grandes vérités :

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، قَالَ: قَرَأَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ هَذِهِ الْآيَةَ: «يَوْمَئِذٍ تُحَدِّثُ أَخْبَارَهَا» قَالَ: «أَتَدْرُونَ مَا أَخْبَارُهَا» قَالُوا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ، قَالَ: «فَإِنَّ أَخْبَارَهَا أَنْ تَشْهَدَ عَلَى كُلِّ عَبْدٍ أَوْ أَمَةٍ بِمَا عَمِلَ عَلَى ظَهْرِهَا، تَقُولُ: عَمِلَ يَوْمَ كَذَا، كَذَا وَكَذَا فَهَذِهِ أَخْبَارُهَا

Les humains constateront alors l'ampleur des dégâts occasionnés par eux lors de leur passage sur Terre quoique, Dieu merci, la réjouissance, pour certains, sera, elle aussi, au rendez vous !

يَوْمَئِذٍ يَصُدُّ النَّاسُ أُمَّتَاتًا لِّبُرُوقِ أَعْمَالِهِمْ (6)

6. Ce jour-là, les gens sortiront séparément, groupe après groupe, pour que leur soient dévoilées leurs œuvres.

Chaque groupe d'humains sera dirigé vers le registre qui lui est propre et dans lequel ont été consignées les œuvres des personnes qui le constituent. Aucune place ne sera par conséquent laissée à la subjectivité. Les gens du bien iront d'un coté alors que les gens du mal iront de l'autre, avec bien sûr au sein de chaque groupe des sous-groupes et peut être aussi des sous sous-groupes soigneusement composés en fonction de la bonne ou mauvaise qualité des actions réalisées par chacun. Il faut souligner que la notion de relativité prend ici toute sa valeur en ce sens que la rétribution accordée à chacun ce jour là, est strictement appropriée à la nature des actions qu'il aura entreprises sur terre, sachant aussi que toute forme d'injustice ne peut être supportée. En effet la balance qui pèsera le bien et le mal ne sera pas de nature à supporter ce jour là la moindre faille. Dieu dit :

فَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُ (7) وَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُ (8)

7. Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra, 8. et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome, le verra.

En fait, du temps de la révélation, l'atome n'était pas connu. Il aurait fallu donc traduire le mot «dharra» par ce qui représentait pour les arabes la plus petite chose qu'ils pouvaient imaginer à savoir le bébé fourmi. Mais le but n'est pas tant de définir ce que représente ce mot en réalité, l'essentiel est de comprendre que la justice qui prévaudra au jour de la résurrection sera si précise que même les plus petites nuances imaginables seront prises en compte ! Et c'est pourquoi ces deux versets sont considérés par bon nombre d'exégètes, dont Abdallah Ibn Messaoud, comme étant les plus synthétiques de tout le saint Coran, en ce sens qu'ils résument de façon brève et claire toute la philosophie de notre existence sur terre. L'Homme est là pour une mission précise qu'il doit scrupuleusement respecter sous peine d'être jugé. Ce jugement ne peut toutefois qu'être juste et personne ne pourra déplorer

une quelconque défaillance dans le système mis en place. En d'autres termes, le bien consenti par chacun sera confronté au mal réalisé et à qui aura le dessus ! Il faut néanmoins préciser ici que le bien consenti par un mécréant ne peut être que nul et non avvenu, car n'ayant pas la capacité de faire le poids face au mal de la mécréance qui pèse toujours plus lourd dans la balance ! D'un autre côté, il n'est pas exclu que le bien consenti par le croyant, aussi petit soit-il, puisse être amplifié par la grâce de Dieu dans le but de rendre dérisoire le mal qu'il aurait peut-être commis. Puisse Dieu nous compter parmi les croyants qui font le bien et tentent d'éviter de commettre l'inacceptable.

CHAPITRE DES COURSIERS

Le chapitre qui vient juste après celui de la secousse « Azzalalah » se nomme chapitre des coursiers « Al Aâdiyyates ». Il tire son nom de ce terme qui apparaît dans son premier verset. Il compte onze versets et constitue le centième chapitre selon le classement arrêté du Coran. L'époque de sa révélation et l'endroit où celle-ci a eu lieu constituent quant à eux des sujets à controverse, même s'il est vrai qu'une grande partie d'exégètes considère qu'il relève plutôt de la période mecquoise, mais rien, en fait, ne permet de trancher définitivement sur le sujet qui reste donc hypothétique et nous pousse à entamer d'emblée l'analyse :

وَالْعَادِيَاتِ ضَبْحًا (1) فَالْمُورِيَاتِ قَنْحًا (2) وَالْمُغِيرَاتِ صُبْحًا (3) فَأَثَرْنَ بِهِ نَقْعًا (4)
فَوَسَّخْنَ بِهِ جَذْمًا (5)

1. Par les coursiers qui halètent, 2. et par ceux qui font jaillir des étincelles, 3. et par ceux qui attaquent au matin. 4. faisant ainsi voler la poussière, 5. et pénétrant au cœur des cohortes ennemies.

Comme bien d'autres avant lui, le chapitre des coursiers débute par un serment multiple. Seulement ici, le renvoi est fait, non pas, vers un astre tel que le soleil ou la lune, ou vers un phénomène cosmique comme le jour ou la nuit mais vers une créature dont le rôle à l'époque de la révélation était plus qu'évident. Le but est d'encenser cette créature en attirant l'attention de l'Homme sur ce qu'elle lui permettait d'accomplir comme actions d'envergure et le pousser ainsi à rendre grâce à Allah qui l'en a dotée. Voyons donc de quoi il s'agit !

Selon les deux interprétations agréées, ces versets font allusion soit aux chevaux électivement utilisés à l'époque comme monture de guerre et qui permettaient de mener à bien les expéditions du Djihad, soit aux dromadaires dont le rôle central dans le quotidien des habitants du désert n'était plus à démontrer. Le dromadaire était en effet la principale monture utilisée dans le transport des personnes et des marchandises. Son apport considérable apparaissait tout particulièrement lors de la grande foire accompagnant les rites du pèlerinage, où cette bête, présente par milliers rendait le déferlement des pèlerins du mont Arafat vers Muzdalifah que l'on appelle aussi Jamâa, et de Muzdalifah vers Mina, plus que spectaculaire.

En effet la description faite dans ces versets peut aussi bien correspondre à l'une comme à l'autre des interprétations, même si celle des chevaux de guerre semble de prime abord plus plausible. Selon El Ouahidi, ces versets font allusion à une histoire précise selon laquelle le Prophète ﷺ aurait dépêché un certain nombre de compagnons en expédition militaire. N'ayant plus donné signe de vie, après leur départ, la rumeur d'une embuscade qui leur aurait été tendue courut. Cette révélation vint mettre fin à la rumeur en décrivant les manœuvres exécutées par les guerriers supposés disparus. Ce rapport ne fait toutefois pas l'unanimité sur son authenticité et s'il devait être vérifié il plaiderait pour une révélation après l'Hégire ! Par ailleurs, Ibn Abbés avait tendance à choisir cette interprétation car elle a le mérite de faire le parallèle avec cette grande obligation qu'est le Djihad. Ceci renforcerait encore plus l'hypothèse de la révélation médinoise. Mais un jour Ali Ibn abi Talib, son aîné parmi les compagnons du Prophète ﷺ, lui expliqua que ces versets font allusion au retour des pèlerins de Arafat vers Muzdalifah et non à la grande bataille de Badr, arguant du fait que les musulmans, ce jour là, ne disposaient que de deux chevaux, celui d'Ezzoubair et celui d'El Miqdad, et que l'allusion ne pouvait, par conséquent, renvoyer à l'irréel ! Ibn Abbés avoua que, depuis lors, il adopta l'interprétation de Ali qui était plus connaisseur que lui en matière d'exégèse du Livre sacré. C'est pourquoi, dans cet essai, sachant que Seul Dieu connaît le véritable sens de Son discours et la réelle signification de Ses propos, nous ne ferons que rapporter fidèlement l'analyse respective de ces versets, en fonction de l'une ou l'autre des interprétations, évitant de pencher vers une explication pouvant supporter forcément une part de faux.

Si l'on considère donc que l'allusion renvoie aux chevaux, il faut se les imaginer foncer sur les colonnes ennemies haletant très fort et émettant des sons stridents assez particuliers. Très vite la brutalité des mouvements, le frottement des sabots et le croisement des épées produisent des étincelles fourniees. Le troisième verset quant à lui fait allusion aux attaques des musulmans qui veillaient à ne jamais prendre l'ennemi au dépourvu, par souci de tuer des innocents (enfants, femmes ou vieillards) ou de commettre à la faveur de l'obscurité, des délits graves quand bien même seraient-ils involontaires. Même lorsqu'il leur arrivait d'atteindre le camp adverse de nuit, les musulmans observaient la règle de ne mener l'attaque qu'au lever du jour accordant la priorité au dialogue et aux pourparlers. Quand ceux-ci toutefois n'aboutissaient

pas et que l'attaque était finalement menée, la détermination atteignait alors son apogée. La poussière ne manquait donc pas d'être dégagee en quantité et rapidement les chevaux se retrouvaient au cœur des troupes ennemies terrassant à leur passage l'adversaire jusqu'au tout dernier.

Si l'on considère maintenant que l'allusion renvoie aux dromadaires déferlant de Arafat vers Muzdalifah et de celle-ci vers Mina lors du grand pèlerinage tel qu'a pu l'expliquer Ali ibn Abi Talib à son cousin Abdallah ibn Abbés, il est clair que l'interprétation va quelque peu différer, en raison du contexte qui n'est, de toute évidence, pas le même. Les dromadaires dans leur course effrénée vont certes eux aussi haleter et émettre des sons particuliers mais dans le second verset il ne sera plus question d'étincelles mais du feu allumé par les pèlerins durant la nuit pour les besoins d'éclairage et de préparation du dîner, alors que le troisième ne relèvera plus de l'attaque de l'ennemi mais de la levée du camp de Muzdalifah vers Mina sachant que ce départ se fait en principe au petit matin, juste après le lever du soleil. Les milliers de pèlerins qui se préparent alors à rentrer à Mina en vue d'effectuer les rites de la lapidation et du sacrifice occasionnent une cohue telle que la poussière s'élève au ciel, mais cette fois-ci non pas au milieu des cohortes ennemies mais en plein milieu de la plaine de Muzdalifah qui porte curieusement le nom de Jamaâ. Ainsi la traduction des cinq versets serait plutôt :

1. Par les coursiers qui halètent, 2. et par ceux qui allument les feux (de camp), 3. et par ceux qui déferlent au matin. 4. faisant ainsi voler la poussière, 5. en plein cœur (de la vallée) de Jamaâ.

Tels seraient les deux contextes, tous aussi importants l'un que l'autre, auxquels pourraient renvoyer ce serment, si l'on considère, bien sûr, la mentalité de ceux qui, les premiers, reçurent le message divin !

Ainsi, les chevaux auraient été cités dans le but d'attirer l'attention sur leur rôle décisif en période de guerre et peut-être également pour faire comprendre aux polythéistes mecquois qu'une attaque était en train de les guetter en allusion à la bataille de Badr. Peut-être cela les aurait-il aidés à croire en l'authenticité du message divin, une fois celle-ci survenue et leur défaite devenue effective. Si par contre, l'allusion renvoie aux rites du Hadj, l'explication du choix de ce contexte comme matière de serment devient plus aisée, en ce sens qu'aussi bien mono

que polythéistes croyaient en la valeur sacrée de ces rites et que, par conséquent, un serment en leur nom ne pouvait être que véridique.

Pourquoi maintenant, tant d'allusions et pourquoi un tel serment ? Le but n'est pas tant de faire référence à telle ou telle créatures, mais de mettre en évidence les faveurs divines octroyées à l'Homme, à travers le rappel de situations dont les avantages sont censés motiver la gratitude de l'Homme envers son Seigneur plutôt que de susciter inadvertance et obstination. Ainsi, la réponse au serment est nette et sans équivoque. Elle fait le procès de l'ingratitude et de la cupidité de l'être humain, sachant que la force de ce caractère inné varie d'un individu à l'autre en fonction du degré de foi en Dieu qui habite en lui. Il faut savoir, en effet, que cette foi constitue une sorte de garde fou qui permet plus ou moins à chacun de prendre ses distances par rapport à la logique du dénigrement de tout ce qu'il peut subir comme épreuves durant sa vie. Autrement dit lorsque l'être humain ne contrôle pas ses passions par les rênes de la foi en Dieu, il a tendance à nier ou au moins à oublier les bienfaits dont il fait l'objet, et à ne mettre en exergue que les malheurs qui s'abattent sur lui de temps à autre. Dieu dit :

إِنَّ الْإِنْسَانَ لِرَبِّهِ لَكَنُودٌ (6)

6. L'homme est, certes, plein d'ingratitude envers son Seigneur;

Le terme « kanoud » supporte de multiples sens avec des nuances plus ou moins prononcées. Il renvoie d'abord à l'ingratitude, mais il peut tout aussi vouloir dire avare ou encore révolté et désobéissant. Son utilisation, en dehors de tout autre terme, est donc bien intentionnelle et a pour but de donner au verset l'ensemble de ces significations rassemblées. L'objectif final étant bien sûr de mieux mettre en évidence la nature cupide de l'Homme, qui reste dominée par l'amour illimité du gain et une avidité sans pareille. Rien ne semble en effet pouvoir le détourner de cette nature malvenue, pas même le fait que Dieu puisse l'observer, énumérer ses infractions, et être au courant des moindres détails de sa prestation..

وَأِنَّهُ عَلَىٰ ذَٰلِكَ لَشَهِيدٌ (7)

7. et il est certes témoin de tout cela;

En raison de la tournure utilisée dans ce verset et de son rapport avec celui qui le précède, le « il » peut soit faire référence à Dieu, soit renvoyer

à l'Homme qui malgré lui se retrouvera en train de témoigner ! Tous les exégètes du Coran l'ont en effet noté, prenant chacun le soin de mettre en avant le sens qui lui semblait être vrai. En effet, le témoignage cité peut s'appliquer au Seigneur Tout puissant qui vient de jurer de l'ingratitude de l'Homme comme il peut aussi être celui de l'être humain lui-même qui, par ses agissements pervers, allant à l'encontre des directives de son Seigneur, témoigne de fait, de son insolente ingratitude !

N'est-il pas vrai que cet Homme atteste, parfois même inconsciemment, de ses ambitions tordues lorsque, par exemple, il n'éprouve guère de scrupule à user de moyens, licites ou illicites, pour amasser les richesses de ce bas monde, même quand cela doit se faire aux détriments des autres ?! N'est-il pas vrai aussi que ce même Homme est prêt à tout, avec pour seul souci d'atteindre son but, allant même jusqu'à prétendre que «la fin justifie les moyens», et faire de ce proverbe un véritable slogan ?! N'est-il pas vrai enfin, que l'Homme se caractérise par une désobéissance plutôt déconcertante et que souvent son seul et unique hobby se matérialise autour de l'amour de l'argent ?! Dieu dit :

وَإِنَّهُ لِحُبِّ الْخَيْرِ لَشَدِيدٌ (8)

8. et pour l'amour des richesses, il est certes embrasé.

L'amour de l'argent est inné chez l'Homme, et le but de ce verset est de dénigrer cette situation, faisant comprendre que l'enjeu de la vie dans ce bas monde serait de faire en sorte que cet amour inné puisse être contrôlé, rester raisonnable et ne pas devenir une fin en soi, car tout compte fait et de toute évidence, tôt ou tard la vie est appelée à prendre fin et chacun devra alors rendre compte à Allah de son passage sur terre, court ou long soit-il ! A tout un chacun donc, de se convaincre de cette rude réalité qui sera, un jour ou l'autre, matérialisée par la survenue de la résurrection, lorsque la terre, toute défrichée, donnera issue à tout ce qui aura pu être enfoui en son sein par le passé ! Dieu dit :

أَفَلَا يَعْلَمُ إِذَا بُعْثِرَ مَا فِي الْقُبُورِ (9)

9. Ne sait-il donc pas que lorsque tout ce qui est dans les tombes sera bouleversé

Lorsque les tombes s'entrouvriront et que les hommes et les femmes en sortiront pour se rendre à la cérémonie de la rétribution, rien ne pourra plus alors être tenu secret, pas même leurs intentions ! Tout, pour ainsi

dire, sera mis sur la table de l'évaluation, et personne ne pourra prétendre avoir été victime d'une quelconque injustice ou malversation..

وَحُصِّلَ مَا فِي الصُّدُورِ (10)

10. et que tout ce qui est dans les poitrines sera dévoilé,

Autrement dit, l'Homme en général et le mécréant en particulier, devrait savoir et bien comprendre que, lorsque la résurrection surviendra et que ses bonnes et mauvaises actions seront mises en balance, Allah s'avérera être parfaitement au courant des moindres détails le concernant, et rien ne pourra venir le sauver si ce n'est un profil honorable qu'il aurait à présenter..

إِنَّ رَبَّهُمْ بِهِمْ يَوْمَئِذٍ لَّخَبِيرٌ (11)

11. Certes, leur Seigneur sera ce jour-là à leur propos parfaitement au courant Il s'agit là d'une certitude qu'il serait dommage pour l'Homme d'oublier, auquel cas sa cupidité l'aurait trahi et son avenir serait définitivement compromis !

Puisse Allah nous rendre conscients de ces vérités et faire en sorte que nous ne soyons pas, dans l'abîme de l'ignorance, entraînés, Amen !

CHAPITRE DU FRACAS

Le cent et unième chapitre du Coran est constitué de dix versets selon l'école du Hedjaz (Médine et la Mecque). Les écoles de Syrie et de Bassora en Irak ne lui en attribuent que huit (les versets n°5 et 6 et les versets n°7 et 8 en forment un seul pour chaque couple) alors que les érudits d'El Koufa lui en compte onze car d'après eux le verset n°1 devrait être divisé en deux. Sa révélation en période mecquoise est par contre consensuelle. Ce chapitre se nomme chapitre du fracas ou encore du choc fracassant «Al Qariâah». Il a vraisemblablement été révélé avant le chapitre de la résurrection et juste après celui de Qoraysh. Il occupe la trentième position d'un point de vue chronologique et traite, lui aussi, du sujet de la résurrection mais sous une appellation nouvelle qui revient pas moins de trois fois dans les deux premiers versets alors que dans tout le reste du saint Coran on ne la retrouve qu'une seule fois, dans le chapitre de l'inéluctable «Al Haqqah», sachant que ce terme existe dans le chapitre du tonnerre «Erraâd» mais n'y désigne pas le Jour de la résurrection. Chemin faisant, le discours coranique fait allusion, comme à l'accoutumée dans ce genre de contexte, à la rétribution finale et au sort qui sera réservé aux gens selon le parti-pris dont ils auront fait preuve sur terre. Dieu dit dans les versets n°1 et 2 :

الْقَارِعَةُ مَا الْقَارِعَةُ (1) وَمَا أَذْرَاكَ مَا الْقَارِعَةُ (2)

1. Le fracas ! qu'est-ce que le fracas ?
2. et qui peut bien t'informer sur le fracas ?

Cette entrée en matière, avec une constatation suivie de deux questions, a pour but de donner à l'évènement, appelé ici fracas, la valeur et le poids qui sont les siens. Littéralement, le terme «Al Qariâah» signifie celle qui frappe à quelque chose pour faire de l'écho ou celle qui fait la morale à quelqu'un pour le pousser à se remettre en question. Ici, le terme renvoie au jour de la résurrection ou au signal qui lui donnera cours. Les hommes seront alors tous frappés de stupeur et la peur fera loi ! En lui expliquant, justement, que personne n'est capable de lui définir la véritable nature de ce fracas, les deux questions confrontent le lecteur à une chose qu'il ne connaît pas et grossissent, de fait, l'évènement évoqué dans son imaginaire, exactement comme cela est fait dans le

chapitre de l'Inéluctable «Al Haqqah». Ainsi peut-être prendra t-il la situation au sérieux et s'engagera t-il dans un processus qui lui évitera les tracas d'un jour où l'avenir de chacun est tributaire de la qualité du bilan d'activités qu'il présentera ! En tous cas, Dieu répond à la double interrogation en donnant une définition de l'évènement dont il est question. Dieu dit dans les versets n°3 et 4 :

يَوْمَ يَكُونُ النَّاسُ كَالْفَرَاشِ الْمَبْتُوثِ (3) وَتَكُونُ الْجِبَالُ كَالْعِهْنِ الْمَنْفُوشِ (4)

le jour où les gens seront comme des essaims de bébés sauterelles éparpillés, 4. et où les montagnes seront comme des flocons de laine cardée;

Il s'agit là de la réponse à la double question qui avait été posée dans les deux premiers versets. Il y était en effet question de s'enquérir du fracas auquel il était fait allusion. Ce fracas désigne finalement un rendez vous dont la date est certes ignorée par les êtres humains, mais qui peut aisément être reconnu à la faveur de certains évènements qui viendront le caractériser ! Ces évènements plutôt graves sont par ailleurs largement détaillés dans d'autres chapitres, mais ici il n'est fait état que de deux qui témoignent largement de la tension qui règnera ce jour là !

Le premier concerne l'état d'agitation dans lequel seront les hommes. Le verset n°3 donne, en effet, une image assez curieuse de cet état, même si en réalité les termes choisis pour la description peuvent supporter deux métaphores, celle des papillons se jetant au feu sans le vouloir, aveuglés dans leur chute par la lumière et celle des essaims de bébés sauterelles qui, après un très court temps de vol se reposent au sol et s'entassent par millions les uns sur les autres. L'expression « Al farach el mabthouth » supporte en effet ces deux significations, quoique la seconde nous semble être plus plausible car allant avec ce qui est affirmé dans le verset n°7 du chapitre de la lune «Al Qamar» qui décrit cette même situation :

خَشَعًا أَبْصَارُهُمْ يَخْرُجُونَ مِنَ الْأَجْدَاثِ كَأَنَّهُمْ جَرَادٌ مُتْتَشِرٌ (7)

7. Regards baissés, ils sortent des tombes comme des sauterelles envahissantes,

Le second évènement auquel il est fait allusion dans le verset n°4 rend compte d'un état de désolation qui contraste avec celui de la vie nouvelle dont augurait le premier. Ce qui amplifie clairement la gravité de la situation. Les montagnes, qui ce jour là, ébranlées par toutes sortes

de secousses dont une idée fut donnée dans le chapitre de la secousse «Azzalalah», précédemment étudié, se verront réduites en poussière, perdant donc leur apparence d'origine. Ceci correspond à ce qui est rapporté dans le chapitre de l'évènement «Al Waqiâa» dans lequel Dieu dit de ce même sujet, à hauteur du verset n°5 :

وَيُسَّتِ الْجِبَالُ بَسًّا (5) فَكَانَتْ هَبَاءً مُنْبَثًّا (6)

5. et que les montagnes seront réduites en miettes, 6. et qu'elles deviendront poussière éparpillée

Sachant que cette même comparaison des montagnes à la laine est reprise dans le chapitre des voies de l'ascension « Al Maârij » quand Allah y dit :

وَتَكُونُ الْجِبَالُ كَالْعَمَلِ (9)

9. et que les montagnes seront comme de la laine,

C'est justement pour affirmer le climat glacial et grave de cette échéance, pour finalement arriver au but qui est celui de dévoiler le devenir de ces personnes fraîchement sorties de sous terre en attente d'un jugement qui va soit leur faire glaner une large récompense soit les condamner à être jetés sans réserve et sans regret au supplice du feu. Dieu dit :

فَأَمَّا مَنْ نَقَلَتْ مَوَازِينُهُ (5) فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَاضِيَةٍ (6)

5. quant à celui dont la balance sera pesante 6. une vie agréable lui est dédiée;

Ce premier groupe est bien formé de ceux qui auront eu la présence d'esprit de croire fermement en Dieu et de meubler leur existence d'actions agréées par le Seigneur. Leurs bonnes œuvres passées feront pencher la balance en faveur de leur accueil au Paradis et rien ne viendra plus déranger la vie paisible et agréable qui leur a été promise. Par contre, ceux qui ne trouveront rien à mettre à leur actif et dont les crimes auront pris le pas sur les bonnes œuvres se retrouveront tous malheureux vis-à-vis d'une balance qui ne leur aura rien rapporté ni caché.

وَأَمَّا مَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ (7) فَأُمُّهُ هَاوِيَةٌ (8)

7. et quant à celui dont la balance sera légère, 8. sa destination est un abîme profond

Qu'elle soit prise au sens propre ou au sens figuré, l'expression «fa oummouho haawiya» renvoie à la situation déplorable dont hériteront ceux qui n'auront rien à mettre dans leur balance pour la faire pencher vers le Paradis. Pour notre part nous avons choisi le sens figuré dans la traduction car le sens propre n'est pas applicable au français à moins que l'on dise : «sa mère sera profondément accablée !». Aussi l'abîme en question est bien sûr celui de l'enfer. L'infidèle y trouvera certes refuge mais quel refuge ?! Surtout quand on sait qu'il s'agit d'un feu ardent auquel rien ne peut résister ! Dieu dit :

وَمَا أَدْرَاكَ مَا هِيَ (9) نَارٌ حَامِيَةٌ (10)

9. et qui te dira ce que c'est ? 10. Un Feu ardent.

Prions Allah de nous épargner les affres du jour de la résurrection et de faire en sorte que nous fassions partie des lauréats de Son divin agrément !

CHAPITRE DE L'ÉMULATION

Le chapitre «Attakathour» peut être dit des rivalités, de l'émulation ou encore de la prolifération. D'autres noms ont pu lui être attribués, tel «Al Haakoum» par allusion au premier mot qui y est rencontré ou le cimetière «Al Maqbarah». Mais l'émulation reste le nom le plus communément utilisé. En tous cas, le chapitre a pour but de mettre en garde contre l'insouciance et d'encourager la méditation.

Les huit versets qui le composent ont été révélés à sidna Mohammed ﷺ après le chapitre de l'abondance «Al Kawthar» et avant celui de l'aide «Al Maôune», le plaçant ainsi seizième d'un point de vue chronologique si l'on considère bien sûr qu'il a été révélé en période mecquoise. Car si l'on tient compte uniquement de la nature du sujet qui y est traité et qui se rapporte finalement à la réalité du jour dernier, on dira que sa révélation a eu lieu au cours de cette période ! Or, il existe une divergence à ce sujet qui plaide pour une révélation post Hégire. Tout tient, en fait, aux acteurs et au lieu où s'est tenue la circonstance ayant été à l'origine de la révélation, tout en soulignant qu'il ne s'agit là que d'une circonstance de révélation qui ne veut en aucun cas dire que le sens des versets soit limité ou ne peut avoir de plus large champ d'application. Dieu dit dans les versets n°1 et 2 :

أَلْمَاكُمُ التَّكَاثُرُ (1) حَتَّى زُرْتُمُ الْمَقَابِرَ (2)

1. La course à l'émulation vous a distraits, 2. jusqu'à ce que vous ayez visité les cimetières

L'interprétation la plus communément admise pour ces deux versets renvoie à la course aux richesses qui absorbe tellement les humains qu'ils oublient de faire attention au temps qui passe et à tout ce qui les attend dans l'Au-delà, jusqu'au jour où la mort les surprend et leur fait rejoindre le cimetière. C'est pourquoi certains interprètes ont pu traduire ces deux versets comme suit :

1. La course aux richesses vous a distraits, 2. jusqu'à ce que vous passiez de vie à trépas

Mais si l'on tient compte de la circonstance qui a été à l'origine de la révélation l'interprétation pourrait renvoyer à un autre type de

compétition. Obay ibn Kaâb qui était médinois, pense en effet, que ces versets pointent du doigt deux clans de Médine alors qu'Ibn Abbés affirme que ce sont deux familles mecquoises qui sont mises en cause. Mais, qu'il s'agisse des bani Haritha et bani Harith tel que cela apparaît dans le rapport d'Obay ou des bani abd Manaf et bani Sahn tel que le soutient Ibn Abbés, l'histoire rend compte des rivalités tribales et de clan qui opposaient les arabes à l'époque de la révélation. Le fait est que chacune de ces familles avait tenté de prouver sa supériorité sur sa rivale en vantant la liste des personnes de haut rang ayant marqué son propre passé. La plaisanterie fut même poussée plus loin dans la version d'Obay, lorsqu'après avoir passé en revue tous les personnages qui étaient encore en vie, et voyant que cela ne les départageait guère, les deux clans se rendirent au cimetière pour lister les morts qui ont gravé de leur nom le champ d'honneur, d'où cette allusion au cimetière en début de chapitre. Mais quoiqu'il en soit et quelque soit l'interprétation adoptée, il faut savoir que le but n'est pas tant de faire le procès de cette tendance innée à vouloir toujours posséder plus et à faire de ce qu'on possède ou de ce à quoi on se réfère un objet de fierté, mais de signifier qu'il ne convient pas de la pousser à son comble au point de le rendre une fin en soi ! Autrement dit, le reproche cible l'excès dans l'action et non l'action elle-même. L'imam Muslim rapporte à Motarrif, que son père, Abdallah ibn Ecchikhir El Harchi, vint un jour visiter le Prophète ﷺ alors qu'il récitait ce chapitre. Après avoir fini, sidna Mohammed ﷺ fit le commentaire suivant : « l'Homme se morfond en permanence sur son argent ! Or il n'a de son argent que ce qu'il consomme comme nourriture, achète comme vêtements ou économise en charité et en dons de bonne grâce :

عَنْ مُطَرِّفٍ، عَنْ أَبِيهِ، قَالَ: أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ وَهُوَ يَقْرَأُ الْهَاجِمُ التَّكَاثُرُ قَالَ: يَقُولُ ابْنُ آدَمَ: «مَا لِي مَالِي، قَالَ: وَهَلْ لَكَ يَا ابْنَ آدَمَ مِنْ مَالِكَ إِلَّا مَا أَكَلْتَ فَأَفْنَيْتَ أَوْ لَبَسْتَ فَأَبْلَيْتَ أَوْ تَصَدَّقْتَ فَأَمَضَيْتَ

La compétition est chose naturelle et sans elle la vie sur terre n'aurait pas de sens, toutefois elle ne doit pas nous faire perdre de vue l'optique d'une vie future et nous distraire des occupations à même de nous assurer le bien être dans l'au delà. L'appât du gain ne doit pas nous faire oublier nos obligations et nos devoirs. De même, l'excès finit toujours par porter préjudice à celui qui lui court après ! Il vaut mieux donc se rappeler que la vie est courte et que très vite l'Homme se rendra compte de ses bavures lorsqu'après sa mort la résurrection surviendra et qu'il sera devant le fait accompli ! Dieu dit :

كَأَلَّا سَوْفَ تَعْلَمُونَ (3) ثُمَّ كَلَّا سَوْفَ تَعْلَمُونَ (4)

3. Non ! Vous saurez certainement ! 4. Et pour sûr, vous saurez !

Le premier « kalla » prend le sens de non comme pour signifier à l'Homme qu'il ne lui convient pas de s'oublier dans ses distractions, de quelques types qu'elles soient, et qu'il est grand temps pour lui de mettre fin à ces pratiques qui portent préjudice à un avenir qui bientôt n'aura plus aucun secret pour lui. La répétition du verset est en outre une manière d'affirmer cette réalité et c'est pourquoi nous avons traduit le second « kalla » par pour sûr, sachant que le discours s'adresse tout particulièrement à ceux qui considère la résurrection comme une légende et le message de sidna Mohammed ﷺ comme un sujet de divertissement. Le but est donc de leur dire que bientôt les idées seront fixées et que rien ne pourra plus les empêcher de se rendre compte que ce qui leur est prédit est vrai. Il se peut aussi que ce ne soit pas une répétition. En effet, selon Ibn Abbés la première phrase renverrait au châtement qui intervient dans la tombe alors que la deuxième serait une allusion à la punition des infidèles après la résurrection. D'ailleurs, s'il leur était donné de connaître la réalité leur position vis-à-vis du message aurait changé et leur foi par rapport au jour dernier serait toute autre !! Dieu dit

كَأَلَّا لَوْ تَعْلَمُونَ عِلْمَ الْبَاقِينَ (5) لَتَرَوُنَّ الْجَحِيمَ (6) ثُمَّ لَتَرَوُنَّهَا عَيْنَ الْبَاقِينَ (7)

5. Pour sûr ! Si vous saviez réellement. 6. Vous verrez certainement la Fournaise. 7. Puis, vous la verrez certainement dans toute sa réalité,

A souligner ici que la phrase «latarounna» que nous avons traduite par vous «verrez certainement» a ainsi été lue par la majorité. Les imams Ibn Amer et El Kissâï l'ont prononcée «latarounna». Il s'agit de deux variantes de conjugaison qui ne suggèrent aucun changement dans la traduction. Autrement dit, si vous saviez vraiment ce qui vous attend, au cas où vous persisteriez dans votre obstination, vous sauriez que votre cas est des plus délicats et vous auriez alors changer de position. Soyez toutefois sûrs et certains que vous finirez dans la fournaise que vous aurez tout le temps de voir et de contempler !

L'emploi du verbe voir est une allusion au fait qu'ils seront effectivement dans la fournaise sachant que lorsqu'un individu se trouve quelque part il voit ou sent tout ce qui l'entoure. Le but de cette menace est de convaincre les récalcitrants que la résurrection est une vérité et

qu'il est inutile de persister à avoir confiance en la vie terrestre ! Il est plutôt raisonnable de s'employer dans la méditation du Coran et dans le culte d'Allah plutôt que de se perdre dans des courses dont le gain est éphémère et qui n'apportent rien qui vaille, d'autant plus que, tôt ou tard, il va falloir rendre des comptes. Dieu conclut le chapitre en disant :

ثُمَّ لَتُسْأَلُنَّ يَوْمَئِذٍ عَنِ النَّعِيمِ (8)

8. Ensuite, assurément vous serez interrogés, ce jour-là, sur les délices (dont vous avez pu bénéficier)

Chacun sera certes dans l'au-delà appelé avant de pouvoir étrenner sa rétribution à répondre des délices qu'il aura accumulé durant sa vie sur terre. Sauf qu'ici le discours s'adresse, comme nous l'avons d'ailleurs déjà précisé, aux polythéistes et tous ceux qui, à leur manière, ne rendent pas grâce, comme il se doit, à Allah pour tout ce qu'Il leur octroie comme bienfaits. Ce verset doit donc être pris ici comme véritable menace planant sur cette catégorie de personnes, et destinée à les faire réfléchir sur un sort regrettable qu'il est parfaitement possible d'éviter.

CHAPITRE DE L'ÉPOQUE

Le chapitre de l'époque «Al aâsr» ou de par l'époque «Wa l aâsr» compte parmi les trois plus courts chapitres du Coran. Tout comme celui de l'abondance «Al Kawthar» ou encore celui de la victoire «An Nasr», il ne se compose que de trois versets, mais la profusion des informations qu'il recèle et la richesse des leçons que l'on peut en tirer ont fait dire à l'imam Mohammed ibn Idris Ecchaafî que si les gens le méditaient correctement ou que s'il avait été le seul à avoir été révélé à sidna Mohammed ﷺ, il aurait été suffisant !. Ce commentaire est, tel que l'ont expliqué de nombreux exégètes et savants, du au fait qu'il englobe dans ces versets, malgré leur brièveté, une synthèse générale de l'ensemble des préceptes et commandements qui sont détaillés, par ailleurs, dans le Livre sacré.

En outre, et comme le rapporte l'imam Ettabarani se référant à Obaïdallah ibn Abdallah ibn Hoçaïn El Ansari, son importance s'est très tôt distinguée, puisqu'à leur époque déjà, les compagnons du Prophète ﷺ en avaient fait un véritable slogan, en ce sens qu'ils avaient pris l'habitude de ne se dire au revoir après toute réunion ou rencontre aussi courante soient-elles qu'après l'avoir récité.

Le chapitre de l'époque ou du temps vient dans le classement arrêté du saint Coran juste après celui de l'émulation ou des rivalités «Attakathour», mais il faut souligner que d'un point de vue chronologique il a été révélé, en période mecquoise, bien avant ce dernier, juste après le chapitre de la prédisposition. Il occupe de ce fait la treizième position juste avant le chapitre des coursiers.

Le chapitre de l'époque a pour objectif de confirmer le mal fondé de la voie empruntée par les polythéistes et les mécréants, et faire l'éloge de tous ceux qui ont pu croire en Allah et meubler d'actions louables leur vie sur terre..

وَالْعَصْرِ (1) إِنَّ الْإِنْسَانَ لَفِي خُسْرٍ (2) إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَتَوَلَّوْا بِالْحَقِّ وَتَوَلَّوْا بِالصَّبْرِ (3)

1. Par le temps, 2. l'Homme est certes, en perdition, 3. sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance.

C'est donc là la totalité du chapitre. Il débute, comme tant d'autres déjà analysés dans ces lieux coraniques, par un serment qui est toutefois ici unique et bref, se limitant à l'expression «par le temps». Celle-ci fait référence à une période dont les limites ne sont certes pas définies clairement mais qui renvoie, dans tous les cas, à l'Omniscience et à la Toute-puissance d'Allah qui, en créant l'Univers, a fait du facteur temps un élément central dans la vie des hommes. Si la période visée n'est pas clairement définie, cela est dû à ce que le terme qui l'exprime supporte moult significations. Le mot «Al âsr» peut, en effet, traduire une époque, une ère ou encore l'après-midi et la prière qui s'y réfère, mais sans trop vouloir nous répéter, insistons sur le fait que ce mot renvoie, dans tous les cas, à un laps de temps nous rappelant la Grandeur divine qui transparaît dans Sa création. En effet, lorsqu'on pense à cet Univers dans lequel nous vivons et que nous méditons en profondeur la notion du temps et comment évoluons-nous en son sein et que représentons-nous face à elle, on se rend compte vraiment de ce que nous sommes en réalité ! Il ne nous appartient plus alors que de nous rendre à l'évidence et de reconnaître la Grandeur de Dieu le Créateur !

Si maintenant le laps de temps visé dans ce verset correspond au moment précis de l'après-midi où la prière du même nom «Al âsr» doit être accomplie, ce qui nous semble être le cas, on peut alors dire que ladite période est honorée dans le Coran au même titre que l'aube «Al fajr» et la clarté du matin «Addoha» qui ont fait l'objet elles aussi de serment dans leurs chapitres respectifs. Le but serait alors de rappeler à l'Homme que l'octroi de ce moment de recueillement est un inestimable bienfait divin qu'il ne convient pas d'oublier car permet, à travers la prière qu'on est censé y pratiquer, de cristalliser cette précieuse communion qui s'installe entre l'homme lorsqu'il prie et son Seigneur lorsqu'Il l'agrée.

On peut aussi considérer que le mot «Al âsr» soit relatif à une époque donnée à savoir celle du Prophète ﷺ, ou encore, à l'ère islamique qui constitue la dernière parmi les ères des trois religions monothéistes, sachant que sidna Mohammed ﷺ a comparé l'ensemble de ces ères à une journée puis a situé l'ère de l'Islam dans l'intervalle qui correspond au moment où la prière de «Al Âsr» est censée être accomplie. L'imam El Boukhari rapporte au compagnon répondant au nom de Abou Moussa El Achâari le hadith suivant, selon lequel le Prophète ﷺ a dit :

Tels les musulmans, les juifs et les chrétiens, tel un bonhomme qui a embauché des journaliers pour une tâche précise. Ils travaillèrent jusqu'à midi puis s'en allèrent sans demander leur compte. Il en embaucha alors d'autres mais l'après midi n'était pas encore finie qu'ils quittèrent leur poste aussi sans réclamer leur rétribution. C'est alors qu'un troisième groupe arriva, travailla jusqu'au coucher du soleil et prit la solde de toute la journée. Tel le bien acquis par les fidèles de ces trois religions.

مَثَلُ الْمُؤْمِنِينَ، وَالْيَهُودِ، وَالنَّصَارَى كَمَثَلِ رَجُلٍ اسْتَأْجَرَ قَوْمًا يَعْمَلُونَ لَهُ عَمَلًا إِلَى اللَّيْلِ فَعَمِلُوا إِلَى نِصْفِ النَّهَارِ، فَقَالُوا: لَا حَاجَةَ لَنَا إِلَى أَجْرِكَ فَاسْتَأْجَرَ آخَرِينَ، فَقَالَ: أَكْمِلُوا بَقِيَّةَ يَوْمِكُمْ وَلَكُمْ الَّذِي شَرَطْتُ فَعَمِلُوا حَتَّى إِذَا كَانَ حِينَ صَلَاةِ الْعَصْرِ، قَالُوا: لَكَ مَا عَمَلْنَا، فَاسْتَأْجَرَ قَوْمًا فَعَمِلُوا بَقِيَّةَ يَوْمِهِمْ حَتَّى غَابَتِ الشَّمْسُ وَاسْتَكْمَلُوا أَجْرَ الْفَرِيقَيْنِ

Cependant, quelque soit le sens que l'on pourra donner à ce terme, l'essentiel n'est pas tant d'en connaître la signification précise mais de comprendre qu'il renvoie à quelque chose d'important et que l'objectif du serment, comme pour tous les autres serments coraniques d'ailleurs, est d'assurer que les informations qui vont être livrées sont vraies et ne souffrent aucun doute. Et justement, Allah jure ici, sans désigner telle ou telle signification, par tout ce que peut représenter le mot «Aâsr». Il jure, soit-Il exalté, que l'Homme ne peut connaître la réussite dans l'Au-delà que s'il se prémunit de la foi, accomplit les bonnes œuvres, qu'il lui est demandé d'adopter, s'armant dans tout cela d'une endurance sans faille et d'une constance dans sa quête de la vérité. Ceci est en fait une manière de rappeler l'être humain à l'ordre et de l'enjoindre à prendre le pli de la voie de Dieu, en lui précisant que de deux choses l'une ; soit qu'il fasse, à la fin, partie des perdants, soit qu'il fasse partie des gagnants !

La notion de victoire ou d'échec est néanmoins ici nuancée par le lexique divin qui les lie au devenir dans l'Au-delà et non à la situation matérielle qui prévaut chez chacun ici bas, sachant que la perte à laquelle il est fait allusion est tout à fait relative et est fonction du nombre et de la nature des mauvaises œuvres que la personne commet. Ainsi, il peut s'agir d'une déchéance, sous forme de châtement temporaire lorsque les actions non agréées prennent le pas, de façon non absolue, sur celles censées attirer la récompense. Mais la perte peut devenir définitive lorsqu'aucune lueur de foi n'apparaît dans les œuvres du concerné !

Rappelons au passage que la foi sous entendue ici n'est pas n'importe quelle foi mais celle représentée par la croyance en Allah comme Dieu Unique, en tout ce qu'Il a bien pu révéler et bien sûr en tous Ses envoyés

sans exception y compris sidna Mohammed ﷺ qui représente le sceau de cette valeureuse lignée d'êtres humains.

Remarquons aussi que la réussite n'incombe qu'à ceux qui réunissent ses deux incontournables piliers à savoir la foi comme précisée plus tôt et la réalisation des bonnes œuvres. Il est admis que les gens qui ont la foi, mais commettent des actions blâmables, ne peuvent en aucun cas obtenir l'agrément d'Allah. Il en est de même de ceux qui inversement passent leur temps dans les œuvres de charité et pour la bonne cause sans pour autant avoir le bon sens d'être croyants !

Autrement dit, la condition sine qua none de la réussite dans l'Au-delà est dans l'association de ces deux critères chez un même individu, qui veillera en outre à s'intégrer dans une communauté dont les constituants se recommandent dans la mutualité de rechercher la vérité et de s'y attacher tout en demeurant constants dans le domaine de la persévérance dans la foi et de l'endurance face à toutes les adversités auxquelles ils pourraient être confrontés. Ces deux derniers critères de la réussite que Dieu exprime comme étant une recommandation mutuelle de la vérité et une recommandation mutuelle de l'endurance font partie des bonnes œuvres que les croyants sont censés accomplir au quotidien. Cependant Dieu les évoque comme critères indépendants afin d'insister sur leur importance et sur la nécessité de ne pas les négliger. Mais de quoi s'agit-il alors ?

La recommandation mutuelle de la recherche de la vérité renvoie à ce devoir qui fait de tout fidèle un prédicateur attiré. Le vrai musulman est celui qui cherche toujours à appeler son prochain à la foi et au bien et à lui déconseiller de baigner dans le mal et la déviance. Son principal souhait est de voir toute la communauté se plier volontiers et avec amour aux directives divines. Aussi, il s'investit à tout moment dans l'appel à la bienséance et aux bonnes valeurs.

La recommandation mutuelle de l'endurance renvoie à la patience dont est censé témoigner le fidèle face à l'adversité. Cette patience peut se manifester à divers niveaux et varie en fonction de l'adversité en cause. Ainsi les fidèles sont invités à s'enjoindre mutuellement l'endurance et la patience en cas de catastrophe les atteignant mais également devant tout tort qui les toucherait en réponse à toute bonne action qu'ils pourraient mener et qui ne serait pas appréciée ou encore à l'occasion d'une obligation qu'ils devraient remplir et pour laquelle leur motivation ne serait pas tout à fait au beau fixe.

Ainsi décrits, ces deux critères apparaissent sous leur vrai visage et assurent que leur mise en application couvre finalement toutes sortes de domaines puisque les croyances et les valeurs s'inscrivent volontiers dans la recherche de la vérité alors que l'exécution des bonnes actions et l'éviction des mauvaises relève de l'endurance et de la patience. Deux critères qui devraient constituer le slogan de la communauté musulmane qui doit s'engager à ne jamais s'en départir.

CHAPITRE DES CALOMNIATEURS

Le chapitre des calomniateurs «Al Houmazah» peut être désigné aussi par son premier verset et certains lui ont donné le nom de celle qui détruit tout «Al Hutamah», en raison de l'apparition exclusive de ce mot en son sein. Il a été donné au Prophète ﷺ en période mecquoise, juste après celui de la résurrection «Al Qiyyamah» et avant celui des envoyées «Al Morsalates». Il occupe ainsi la trente deuxième position d'un point de vue chronologique et compte neuf versets.

Il est rapporté que la circonstance de révélation de ce chapitre réside dans un groupe de mecquois qui se plaisaient à rire des néo fidèles de l'Islam, les injuriant sans cesse et créant, autour d'eux et sans le moindre scrupule, des histoires diffamantes dans le but de les discréditer devant leurs pairs. L'intérêt de cette révélation était donc d'envoyer un avertissement à cette catégorie de mecquois.

Les principaux concernés dans cette affaire sont El Oualid ibn I Moughira et les deux fils de Khalaf, Obay et Oumayya ! D'autres noms, moins connus, ont pu aussi être cités mais l'essentiel n'est pas tant de connaître leur identité respective mais de savoir que tous étaient imbus de leur personne et de leur appartenance à cette aristocratie mecquoise qui leur conférait prestige, arrogance et impunité, à même de justifier le châtement qui va ensuite être décrit. Cependant le fait de ne pas désigner ces mecquois par leur nom, laisse la porte ouverte à l'application de ces versets à quiconque s'adonnerait à des pratiques semblables aux leurs..

وَيْلٌ لِّكُلِّ هُمَزَةٍ لُّمَّةٍ (1)

1. Malheur à tout calomniateur diffamateur,

L'expression «wayloun li» que nous traduisons par «malheur à» constitue une incantation utilisée principalement pour appeler le malheur sur l'individu qu'elle vise. Dans notre cas, elle prend le statut de menace divine contre ces mecquois qui n'éprouvaient aucune gêne à tourner leurs concitoyens croyants en ridicule dès qu'ils les croisaient. Ils trouvaient un malin plaisir à s'échanger les clins d'yeux et les signes de la tête et inventaient volontiers des histoires non fondées dans le but de porter atteinte à leur réputation ou de les humilier ! Mais tel que

nous avons pu l'expliquer par ailleurs, ce verset a une vocation plus générale et s'applique volontiers à toute personne dont le signalement correspondrait à la description qui y est faite. Autrement dit, un croyant qui se hasarderait à adopter un comportement similaire peut, lui aussi, faire l'objet de cette incantation de la part de Dieu et devoir répondre de ses dérives ou dépassements lors du jugement dernier. Ceci serait d'autant plus justifié si le tableau, tant dénigré, vient à être plus complet. Poursuivant la description de ces individus malveillants méritant Sa malédiction, Dieu dit dans les versets n°2 et 3 :

الَّذِي جَمَعَ مَالًا وَعَدَّدَهُ (2) يَحْسَبُ أَنَّ مَالَهُ أَخْلَدَهُ (3)

2. qui a amassé des richesses et se plait à les recenser, 3. pensant que sa fortune l'immortalisera.

Il existe deux variantes de lecture pour le verbe «jamaâ» que nous avons traduit par a amassé. Il a ainsi été lu par Nafiû, Ibn Kathir, Abou Amr, Assem, Khalaf et Yaâcoub dans sa variante rapportée par Rouways. Ibn Amer, Hamza, El Kissaiû, Abou Jaâfar, Khalaf et Yaâcoub dans sa variante rapportée par Rawh l'ont pour leur part lu «jammaâ». Le sens ne change toutefois pas de sorte à nécessiter une modification de traduction. Il en est de même pour le verbe «yahsibou» que nous avons traduit par pensant et que nous aurions pu traduire aussi par il pense ou pense t-il. Ce verbe a ainsi été lu par la majorité. Ibn Amer, Assem, Hamza et Abou Jaâfar l'ont pour leur part prononcé «yahsabou».

Mais quelque soit la lecture que l'on fait de ces deux versets le but est de dire que : outre la calomnie dont il se rend coupable, l'accusé en question fait montre de concupiscence et de rapacité. Il ne veut plus rien partager et s'imagine que ses richesses lui octroient l'immunité, ce qui le pousse à croire que rien ne peut venir bouleverser sa situation d'aisance et de désinvolture. Or, il devrait savoir que l'argent n'est pas la clé de tous les bonheurs et qu'il peut bien le compter et le recompter, rien ne pourra venir empêcher la mort de l'atteindre, une fois son échéance arrivée. Et c'est pourquoi, Dieu tranche en disant :

كَأَلَّا

4. Mais pas du tout !

Force est de constater que l'orgueil et le dédain mènent toujours à la catastrophe d'où l'utilisation, encore une fois, de ce fameux «kalla» qui

veut dire ici «mais pas du tout !» ou encore «jamais de la vie !» dans le sens de «détrompez-vous la réalité est toute autre et vous ne tarderez pas à vous en rendre compte !». Le but réel de cette menace est de pousser le concerné à se remettre en question et se repentir, car dans le cas contraire, il serait jeté systématiquement en Enfer ! Dieu dit :

لَيُنْبِذَنَّ فِي الْحُطَمَةِ (4)

Il sera certes, damné et réprouvé dans la Hutamah.

Littéralement le terme «Hutamah» désigne celle qui détruit tout ou encore celle à qui rien ne résiste. Ici, il désigne la Géhenne signifiant que celle-ci détruit sans distinction et sans pitié tout calomniateur diffamateur qui fait preuve de cupidité et refuse de croire au jour dernier. Combien même tenterait-il de se défendre de cette fin terrible rien ne pourra venir l'en sauver. Aussi, peut-il très bien traiter de mensonge ce terrible rendez-vous, rien ne l'empêchera de se tenir, et ce jour là, aucun moyen de faire vacance ne lui sera permis. Le coupable sera traîné, tout humilié, puis jeté sans le moindre égard dans le feu qu'il aura tant décrié ! Et comme pour augmenter l'horreur produite par cette description, il est fait part du caractère grave et tout à fait étrange de la «Hutamah» ! Dieu dit :

وَمَا أَدْرَاكَ مَا الْحُطَمَةُ (5)

5. Et qui te dira ce qu'est la Hutamah ?

Il faut rappeler que cette expression est couramment utilisée dans le saint Coran comme ce fut le cas par exemple dans le chapitre du fracas «Al Qariâah» ou celui de la rupture «Al Infitar» et bien d'autres. Elle a pour objectif de rendre compte de la gravité et/ou de l'importance du sujet traité et faire que la réaction du lecteur soit de prendre des mesures à même de le faire profiter. Dans le cas présent, il s'agit de lui faire éviter le châtement qui va sous peu être détaillé..

نَارُ اللَّهِ الْمَوْجِدَةُ (6) الَّتِي تَلْمِزُ عَلَى الْإِفْتِدَاءِ (7)

6. Le Feu attisé d' Allah 7. qui, en connaissant leurs secrets, pénètre jusque dans les cœurs.

La réponse à la question posée survient comme d'habitude immédiatement après puisque Dieu Seul en connaît le contenu, alors que personne n'est

capable d'en donner la moindre idée ! Et comme cela pouvait être attendu dans ce cas précis, elle donne du sujet une image qui fait peur, poussant à la remise immédiate en cause, pour au moins trois raisons :

- L'annexion du feu à Allah qui renvoie à une telle puissance que jamais son extinction ne peut être envisagée.
- Le fait que ce feu consume tout, jusqu'aux âmes, sans pour autant en finir avec le brûlé qui continue à souffrir indéfiniment.
- Le fait que ce feu est informé par Dieu du degré de mécréance de chacun si bien que son action purificatrice est proportionnelle à ce paramètre.

Ajouter à cela que la «Houtamah» est assimilée ici à une véritable prison dont on ne peut absolument pas s'évader et dont les barreaux très hauts sont eux aussi à base de feu :

إِنْفَا عَلَيْهِمْ مُّؤَصَّدَةٌ (8) فِي عَمَدٍ مُّمَدَّدَةٍ (9)

8. Il est totalement refermé sur eux, 9. Par des barreaux étendues.

Le mot «mouçadah» a ainsi été lu par la majorité. Il a été prononcé «mou'çadah» par Abou Amr, Hamza, Yaâcoub, Khalaf et Assem dans sa variante rapportée par Hafs ibn Soulayman. Le mot «aâmad» a ainsi été lu également par la majorité mais Hamza, El Kissaï, Khalaf et Assem dans sa variante rapportée par Chouâba l'ont prononcé «oûmoud». Dans les deux cas le sens reste le même.

Les grilles de la géhenne seront donc totalement condamnées et les barreaux de feu qui les composent n'en seront que plus épais. Toutefois le terme utilisé pour désigner ces barreaux se prête à une autre interprétation qui les assimile au grill d'un barbecue. Mais là n'est pas le problème car le but n'est pas tant de savoir exactement la nature des barreaux, mais de se rendre compte de la réalité dure et éprouvante du châtement afin que le contrevenant puisse se remettre en question et revenir vers Dieu avant qu'il ne soit trop tard.

CHAPITRE DE L'ÉLÉPHANT

Le chapitre présenté ici est connu sous le nom de l'éléphant «Al Fil». On a pu l'appeler aussi «Alam Tara» par allusion aux deux mots qui surviennent à son tout début. Il comporte cinq versets et a été révélé en période mecquoise, après celui des infidèles «Al Kafiroun» et juste avant celui de l'aube naissante «Al Falaq». Il nous conte très brièvement, mais de manière précise, la déroute du roi Abraha, ce chef abyssin régnant sur le Yémen, et qui avait entrepris de détourner de la Kaaba les pèlerins, en édifiant une grande église à Sanaa. Pour ce faire, il marcha, à la tête de son armée sur la Mecque, alors important centre commercial et de culte pour tous les arabes.

L'intérêt de rapporter cette histoire si tôt dans la chronologie de la révélation est de faire noter aux polythéistes mecquois, qui menaient la vie dure au Prophète ﷺ que, si Allah a défendu Son sanctuaire avec autant d'intransigeance, de la même manière, Il ne laissera ni tomber Son messenger ni la religion qu'Il lui ordonne de prêcher. Autrement dit, Il leur signifie que la Kaaba qu'ils vénèrent tant, est sous Sa Seule protection en dehors de celle des autres divinités qu'ils adorent, et que s'ils persistent dans leur outrage à Son Unicité, ils pourraient, eux aussi, faire l'objet d'un châtement semblable à celui qui s'abattit sur les gens de l'éléphant. Dieu dit dans le verset n°1 :

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ فَعَلَ رَبُّكَ بِأَصْحَابِ الْفِيلِ (1)

1. N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers les gens de l'éléphant ?

Le «n'as-tu pas vu?» est très courant dans le Coran. Cette forme interrogative y revient exactement trente et une fois. Elle s'adresse généralement au Prophète ﷺ pour lui fournir une information ou attirer son attention sur un sujet précis dont il va devoir tirer un certain nombre de leçons. Il faut noter ici que très souvent le sujet rappelé dans ce type de versets fait état de l'issue en faveur de la cause de Dieu des faits qui y sont contés, ce qui avait le double avantage de rapporter les faits et de constituer pour le Prophète ﷺ un précieux soutien psychologique dans la conduite de sa mission. Dans le cas présent, il lui est fait part de l'histoire des gens de l'éléphant qui s'était déroulée l'année même

où il est né. Cet évènement était très bien connu des qorayshites. Il avait même si bien marqué leur mémoire que l'année de sa survenue fut spontanément prise comme référence calendaire et c'est pourquoi l'on dit traditionnellement que la naissance du Prophète ﷺ a coïncidé avec l'année de l'éléphant.

Le rattachement maintenant de ces gens là à l'éléphant est du au fait que Abraha avait choisi cette bête comme monture de guerre au lieu du cheval ! Il en avait même fait la mascotte de son armée dans le but de dérouter des adversaires qui n'étaient pas du tout habitués à l'animal en question, se facilitant ainsi la tâche au maximum. Seulement le destin en décida autrement et Abraha ainsi que toute son armée et son arsenal, furent miraculeusement mis hors d'état de nuire. Tous furent décimés et leur projet fut voué à l'échec. Dieu dit dans le verset n°2 :

أَلَمْ يَجْعَلْ كَيْدَهُمْ فِي تَضَلِيلٍ (2)

2. N'a-t-Il pas rendu leur stratagème complètement vain ?

Il s'agit là d'une réponse à la question posée auparavant. Elle résume comment Allah a mis en échec la stratégie du roi Abraha. Le fait est que ce dernier ayant construit son église à Sanaa, voulut en faire un centre de pèlerinage encore plus prisé que la Kaaba. Il ne ménagea donc aucun effort pour faire de son sanctuaire le plus beau au monde. Seulement, il se rendit vite compte que son entreprise ne pouvait être aussi simple que cela. Détourner les arabes du temple construit par Abraham, n'était en effet pas chose facile et la preuve de cette difficulté ne tarda pas à venir. Un arabe de la famille des bani Kinanah, dans un geste de défiance inouï, ne trouva d'autre solution pour lui démontrer sa méprise et ce que valait réellement son édifice à ses yeux, que d'aller expressément à Sanaa et faire ses besoins à l'intérieur même de l'église ! A la fois très en colère et blessé dans son amour propre, Abraha jura alors de se venger en détruisant la Kaaba. Il prit donc la tête de son armée et remonta la péninsule arabique pour arriver, en compagnie de son éléphant, aux portes de la Mecque. Après avoir dressé son campement, il envoya au chef des mecquois qui n'était autre que Abdel Mouttalib le grand père paternel de sidna Mohammed ﷺ, un émissaire pour lui signifier qu'il avait intérêt à évacuer la ville avant que son armée ne vienne détruire le temple. Curieusement le chef mecquois n'opposa aucune résistance. Il se contenta de demander à ses concitoyens de se réfugier dans les montagnes avoisinantes et se consacra pour sa part à ses prières au

pied de la Kaaba. Au petit matin, Abraha voulut mettre en œuvre son plan, mais quelle fut sa surprise et son désarroi ! Il avait compté sans la protection divine qui allait se manifester à l'adresse du sanctuaire sacré, qui rappelons le, a été le premier temple sur terre dédié au culte d'Allah. Dieu dit dans le chapitre de la famille d'Amram, verset n°96 :

إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَالَمِينَ (96)

96. Certes, la première demeure établie pour les hommes, est bien celle qui se trouve à Bakkah (La Mecque), bénie et bonne guidance pour les mondes.

On raconte que l'éléphant, mu par une force mystérieuse, avait refusé d'avancer chaque fois qu'il lui était demandé de se diriger vers la Kaaba ! L'armée, quant à elle, fut attaquée par d'innombrables oiseaux munis de petits cailloux d'argile qu'ils lançaient avec précision sur les soldats d'Abraha. Dieu dit :

وَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمُ حَيْرًا أَبَابِيلَ (3)

3. puis envoyé sur eux des oiseaux par volées

L'attaque fut si efficace que tout soldat touché par le caillou qui lui était destiné se voyait systématiquement atteint de variole et voué à une fin terrible. Abraha lui-même en fut atteint, mais il ne mourut qu'après son retour à Sanaa. La nature de ces oiseaux n'est toutefois pas dévoilée. Ce qui est sûr c'est qu'ils n'étaient pas connus des arabes et les quelques rapports dont nous disposons à leur sujet font état d'une ressemblance avec la chauve souris alors que la légende a pu leur donner toutes sortes de formes étranges. Néanmoins, d'après Aïcha l'épouse du Prophète ﷺ, leur taille n'excédait pas celle du martinet. Mais quoiqu'il en soit, ils s'abattirent sans crier gare, par groupes de milliers, sur Abraha et son armée ne lui laissant aucune issue de sauvetage. Dieu dit :

تَرْمِيهِم بِحِجَارَةٍ مِّن سِجِّيلٍ (4) فَجَعَلْنَاهُمْ كَمَصْفٍ مَّأْكُولٍ (5)

4. leur lançant des cailloux d'argile 5. et les rendant semblables à de la paille mâchée.

Le mot « Sijjil » est d'origine perse. Il fait partie des termes utilisés par le Coran et qui n'appartiennent pas originellement à la langue arabe. On le rencontre trois fois dans le texte sacré, ici bien sûr, mais aussi dans le

chapitre de Houd et dans celui d'Al Hijr pour décrire les cailloux ayant servi dans le châtimeut du peuple de Loth, sachant que dans le chapitre de celles qui éparpillent «Addhariates» ces mêmes cailloux sont décrits comme étant explicitement d'argile séché. Dieu y dit :

لِنُرْسِلَ عَلَيْهِمْ حِجَارَةً مِّنْ هَبِيبٍ (33) مُسَوَّمَةً عِنْدَ رَبِّكَ لِلْمُسْرِفِينَ (34)

33. pour lancer sur eux des pierres de glaise, 34. marquées auprès de ton Seigneur à l'intention des outranciers.

Tout compte fait, l'armée d'Abraha fut très vite décimée et sa comparaison à de la paille mâchée rend compte de l'état de désolation dans lequel elle se retrouva.

CHAPITRE DE QORAYSH

Le chapitre qui fait suite à celui de l'éléphant porte le nom de Qoraysh qui n'est autre que le nom de la tribu qui peuple la Mecque en allusion à l'aïeul de sidna Mohammed ﷺ qui était justement surnommé Qoraysh et dont la véritable identité est Fihri ibn Malik ibn Ennadr ibn Kinanah.

Ce chapitre est vraisemblablement ainsi appelé du fait que c'est l'unique endroit du Coran où la tribu du Prophète ﷺ est nommément citée. Il est aussi souvent désigné par sa phrase d'ouverture «li ilaf Qoraysh».

Dans ces deux chapitres, il est question d'appeler Qoraysh à embrasser la foi en Dieu, telle que prêchée par sidna Mohammed ﷺ, sauf que la méthode d'appel n'est pas la même, ici et là. Ainsi dans le chapitre de l'éléphant la méthode consiste à susciter l'intelligence des concernés pour qu'ils reconnaissent dans le châtement infligé à Abrahah une mise en demeure, comme quoi eux aussi, s'ils persistent à braver le Seigneur, pourraient faire les frais de leur orgueil. Inversement dans le chapitre de Qoraysh, la méthode est plus directe et interpelle leur bon sens. Elle leur rappelle, en effet, les bienfaits dont ils font depuis toujours l'objet de la part de ce même Seigneur, qu'ils sont en train de braver, et en fait une bonne raison pour justifier la nécessité de Lui réserver leur culte. Allah évoque, en effet, ces mêmes bienfaits dans le chapitre de la toile d'araignée, verset n°67, et dit :

أَوَلَمْ يَرَوْا أَنَّا جَعَلْنَا حَرَمًا آمِنًا وَيَتَخَفَتِ النَّاسُ مِنَ حَوْلِهِمْ أَقْبَالَ الْبَاطِلِ يُؤْمِنُونَ وَبِنِعْمَةِ اللَّهِ يَكْفُرُونَ (67)

67. Ne voient-ils pas que vraiment Nous avons fait un sanctuaire sûr, alors que tout autour d'eux les gens sont enlevés ? Croient-ils donc au faux et nient les bienfaits d'Allah ?

Le chapitre de Qoraysh compte selon l'école de Médine que nous adoptons dans ces lieux, mais aussi celle de la Mecque, cinq versets. Les autres écoles ne lui en dénombrent que quatre, considérant que les deux derniers ne font en réalité qu'un.

Rappelons à cet effet que, tout comme celui-ci, bon nombre de chapitres font l'objet de divergences de ponctuation entre les écoles

de transcription du saint Coran. Ceci retentit inévitablement sur le nombre global de versets dans chaque chapitre et explique pourquoi, d'un manuscrit à l'autre, il est possible de trouver quelques différences. Il faut toutefois souligner que toutes ces dissimilitudes ne concernent que la ponctuation, jamais le contenu !

Du point de vue révélation, il est admis que ce chapitre a été donné au Prophète ﷺ en période mecquoise, juste après le chapitre du figuier «Attine» et avant celui du choc fracassant «Al Qariâah». Le classement arrêté du saint Coran le sépare pourtant de ces deux chapitres et le place juste derrière celui de l'éléphant. Ceci est du, semble t-il, à un curieux lien qui s'opère entre les deux et qui a fait dire à de nombreux exégètes que le chapitre de Qoraysh s'inscrit dans la continuité et la logique du chapitre de l'éléphant. Obay ibn Kaâb, était d'ailleurs si convaincu de la chose qu'il considérait que ces deux entités n'en forment qu'une seule et pensait qu'il n'y a guère lieu de les séparer par la «basmallah», comme cela est le cas pour les autres chapitres du Coran. Il ajoute même, pour consolider son avis, que le contenu du chapitre de Qoraysh peut être assimilé à une justification du châtiment ayant terrassé l'armée d'Abraha, et qui a été conté dans le chapitre de l'éléphant. Autrement dit, si l'on reprend la fin de ce dernier, on dira que Dieu a tellement malmené Abraha et les siens qu'ils ne ressemblaient plus, à la fin qu'à de la paille mâchée. La question qui se pose logiquement alors est pourquoi tant de fermeté dans le châtiment ? Or, c'est justement là qu'intervient le chapitre de Qoraysh pour nous donner la réponse, à travers son premier verset, lorsqu'il affirme que c'est pour «les beaux yeux de cette tribu !» :

لِيَلَّا فِ قُرَيْشٍ (1)

1. Pour honorer le pacte de Qoraysh,

En fait, ce n'est pas exactement cela ! Il ne s'agit que du résultat de la campagne menée contre Abraha. Le sort réservé à l'armée de ce dernier, et qui avait pour objectif de protéger le premier lieu de culte dédié à Allah sur terre, à savoir la Kaaba bénie, a eu pour première conséquence de sauver la vie et leurs demeures aux qorayshites. Ceci s'est en outre fait d'une manière extraordinaire qui ne peut passer inaperçue ou sans qu'on y voit la main de Dieu. Ce qui secondairement a permis de rehausser l'image de la tribu aux yeux de tous les arabes qui n'avaient plus de choix que de les respecter encore plus.

Le fait est que les qorayshites bénéficiaient, depuis longtemps, en raison de leur proximité de la Kaaba, d'une certaine notoriété auprès des tribus arabes alentour et ce statut ne fit que s'amplifier après la dérouté des gens de l'éléphant, si bien que personne n'osait plus les attaquer et leurs caravanes sillonnaient la péninsule arabique en toute quiétude. Leur commerce était devenu par la grâce de Dieu des plus florissants et leur avenir des plus prometteurs..

إِبْلَافِهِمْ رِحْلَةَ الشِّتَاءِ وَالصَّيْفِ (2)

2. Celui de leurs expéditions d'hiver et d'été.

Les qorayshites grâce à ce statut privilégié qu'Allah leur a octroyé équipaient en hiver, une caravane vers le Yémen, et en été, une autre vers la Syrie, s'assurant ainsi, eux qui vivaient dans un milieu hostile, d'être constamment ravitaillés et de ne jamais souffrir du moindre manque. La Mecque était devenue, par la grâce de Dieu, un véritable centre très prisé de paix et de pèlerinage dont les occupants étaient fort respectés. Autant de raisons pour que ces mêmes occupants aient le réflexe de la reconnaissance et la finesse de consacrer le culte au Bienfaiteur.

فَلْيَعْبُدُوا رَبَّ هَذَا الْبَيْتِ (3)

3. Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison.

Dieu a décimé l'armée d'Abraha sous leurs yeux et certains qorayshites ayant vécu l'évènement étaient à l'époque de la révélation encore en vie pour en témoigner. Il leur a aussi procuré sécurité au cours de leurs voyages, leur permettant de mener à bien leurs commerces et de se nourrir jusqu'à satiété. Ne sont-ce pas là des bienfaits suffisants qui incitent à adorer réellement celui qui les octroient ? Dieu dit en fin de chapitre comme pour faire tirer une leçon :

الَّذِي أَطْعَمَهُمْ مِنْ جُوعٍ (4) وَأَمَّنَّهُمْ مِنْ خَوْفٍ (5)

4. qui les a nourris contre la faim et assurés contre l'insécurité !

Autrement dit si les preuves de la suprématie de Dieu données par le Prophète ﷺ ne suffisent pas à les convaincre pour qu'ils Lui dédient exclusivement le culte, qu'ils considèrent, au moins, ces deux bienfaits, on ne peut plus évidents.

A cet effet, il est classique de dire que tout peuple qui bénéficie de la sécurité et du nécessaire pour ne pas être dans le besoin, est enclin à adorer Dieu car dans ce cas précis toute excuse pour se débiter n'existe plus !

CHAPITRE DE L'AIDE

Le chapitre que nous abordons ici porte au moins six noms différents. Il a été nommé «Araayta» ou «Araayta lladhi» en allusion respectivement au premier et aux deux premiers mots du verset n°1. Il a pu recevoir aussi le nom de la rétribution «Addine», de l'orphelin «Al Yatiim» ou du démenti «Attakdhiib». Néanmoins, le nom le plus communément employé pour désigner ce chapitre est «Al Maône» en référence au tout dernier mot qu'on y rencontre et qui ne survient nulle part ailleurs dans le texte sacré !

Ce terme, qui n'est, en fait, pas courant supporte plusieurs significations. Il rend compte de la variété des interprétations qui peuvent lui être prêtées et explique pourquoi des divergences existent entre les nombreux essais de traduction dont dispose la bibliothèque coranique. Ainsi peut-il être traduit par aide ou entraide mais aussi, par ustensiles de cuisine, les denrées d'utilisation courante ou encore l'argent. Ibn Chihab Ezzouhri et Saïd Ibn El Moussayyib affirment d'ailleurs que ce mot signifie argent dans la langue de Quraysh. D'autres exégètes y ont même vu un synonyme de l'aumône légale purificatrice ou Zakat. Enfin, Aïcha a affirmé que ce terme englobe sous sa coupe les trois grandes nécessités que sont l'eau, le feu et le sel. Il faut cependant se dire que l'essentiel dans cette affaire n'est pas tant de connaître le sens exact du mot mais de réaliser que souvent le Coran emploie des termes supportant plusieurs significations afin, justement, de donner un plus large éventail d'application au verset ou au terme en question. Le mot «kanoud» que nous rencontrons dans le chapitre des coursiers ou «kabad» qui survient dans le chapitre de la cité en sont des exemples très éloquents.

Ce chapitre compte six versets. Classiquement, on considère qu'il a été révélé en période mecquoise mais certains exégètes, plaident pour une révélation en pleine période médinoise arguant que sa seconde partie dénigre des comportements qui ressemblent aux hypocrites plutôt qu'aux polythéistes mecquois. D'autres enfin concilient ces deux positions et avancent que cette révélation s'est faite en deux temps, avec un premier jet à la Mecque puis un second à Médine, hypothèse qui nous semble être la plus plausible. En tous cas, elle nous permet de

situer l'entrée en scène du chapitre à la période mecquoise voire même de dire qu'elle a eu lieu entre la révélation du chapitre des rivalités «Attakathour» et celle du chapitre des infidèles «Al Kafiroun». Le principal objectif de ce chapitre est d'annoncer le refus par la nouvelle religion d'un certain nombre de comportements, tels la non croyance en la rétribution et le dédain dont peuvent faire preuve certaines gens à l'égard des nécessiteux, et ce afin de dissuader les amateurs. Dieu dit :

أَرَأَيْتَ الَّذِي يُكَذِّبُ بِالْغَيْبِ (1) فَذَلِكَ الَّذِي يَدْعُ الْيَتِيمَ (2) وَلَا يَحْضُ عَلَى
لِحْهَامِ الْمَسْكِينِ (3)

1. Vois-tu, celui qui traite de mensonge la Rétribution 2. Eh bien, c'est celui qui refoule brutalement l'orphelin, 3. et n'encourage point à nourrir le pauvre.

Le verbe «Araayta» tel que le lit l'imam Nafiî peut aussi être lu dans tout le saint Coran «Arayta» comme le fait El Kissaiî ou encore «Araayta» comme le font les autres érudits de la récitation du Coran. Il ne s'agit, en fait, que d'une différence de prononciation qui n'a aucune influence sur le sens du mot que nous avons traduit «vois-tu». Le but est d'attirer l'attention sur un phénomène donné avant de le dénigrer ou de l'encenser. Tout dépend du sujet traité. En tous cas ici le phénomène en question est celui de la non croyance au jour de la rétribution et tout ce qui peut lui être rattaché comme comportements.

Nombreux sont ceux qui de par leurs agissements dédaigneux, ont été pointés du doigt après la révélation de ces trois versets. Ainsi, ont été cités El Âss ibn Waïl Essahmi, l'incontournable El Oualid ibn l Moughira El Makhzoumi et bien sûr Amr ibn Hicham, alias Abou Jahl, en raison du comportement cruel qu'il avait eu un jour, avec l'un des orphelins dont il avait la charge. Cependant le but n'est pas tant de dévoiler l'identité de celui qui a été la cause de la révélation, mais d'établir un parallèle entre le fait de nier la rétribution et celui de mépriser des personnes a priori vulnérables. Il s'agit de faire comprendre que ces agissements correspondent parfaitement à la personnalité de celui qui refuse de croire à la rétribution, car de toute évidence, lorsqu'un individu est persuadé qu'il n'a de compte à rendre à personne, et se croyant tout permis, il s'adonne aux extrémités les plus extravagantes ! La question qui se pose toutefois ici est, que penser du comportement paradoxal de ceux qui prétendent croire au jour de la rétribution et

s'adonnent quand même à ce type de pratiques ? La réponse est que tout est relatif ! Chacun de nous a ses parts de foi et de mécréance et l'enjeu est d'arriver à vaincre ses penchants égoïstes en faisant primer ses tendances pieuses, sachant bien sûr que plus la part de croyance au compte-rendu final est importante, plus l'intéressé prend le soin de se préserver contre d'éventuels débordements !

Et justement, parmi les objectifs dissimulés du chapitre, cette ferme volonté de détourner les croyants d'une pareille dérive en leur expliquant, qu'adopter de telles pratiques revient à s'inscrire de facto dans le registre de la mécréance alors que si l'on veut réellement être agréés par Dieu, il est préférable de ne pas s'en rendre coupables ! En d'autres termes, la foi en Allah et en Sa Justice absolue se marie parfaitement avec les idéaux que clame tout prêcheur de compassion et de paix. Aussitôt après avoir embrassé cette foi, le croyant se retrouve instamment invité à faire preuve d'humanité envers son prochain, et surtout envers démunis et nécessiteux. Jamais il ne devra plus repousser ou brutaliser l'orphelin et les pauvres se verront offrir une place de choix à sa table. Et même au cas où il ne peut lui-même assumer une pareille compassion, il lui est demandé de toujours être là pour encourager de telles actions, afin que la faim au sein de la société ne soit plus que souvenir et que la souffrance puisse se perdre dans l'oubli, car l'idéal fixé par l'Islam est que tout le monde puisse vivre en harmonie dans une société prônant l'amour, la paix, la tolérance et la sécurité.

Ceux par contre, qui feignent de jouer le jeu, alors, qu'en vérité, ils n'ont d'autre objectif que de servir leurs propres intérêts, doivent se préparer à être crûment et durement rétribués !! Dieu dit :

فَوَيْلٌ لِلْمُصَلِّينَ (4) الَّذِينَ هُمْ عَنْ صَلَاتِهِمْ سَاهُونَ (5) الَّذِينَ هُمْ يُرْأُونَ وَيَمْنَعُونَ
الْمَاعُونَ (6)

4. Malheur donc, aux prieurs
5. qui négligent et retardent leur prière,
6. qui usent d'ostentation et n'éprouvent aucune gêne à ne pas tendre la main au demandeur.

Ces versets, même dans le cas où ils auraient été révélés à Médine s'apparentent très bien à ceux qui les précèdent, en ce sens qu'ils parachèvent la description de celui qui ne croit pas à la rétribution. En effet qu'ils décrivent l'un des mecquois dont nous avons déjà pu citer les noms ou un quelconque hypocrite de l'époque médinoise, cela

revient au même en ce sens qu'il ne s'agit pas, comme cela a été précisé auparavant, de pointer du doigt une personne donnée, mais de mettre en examen une série d'agissements qui ne vont pas avec la personnalité du croyant que le Coran est venu prêcher. Le but est de signifier qu'un individu qui ne croit pas à la rétribution, non seulement ne s'acquitte pas de ses devoirs envers la société, mais fait tout pour brouiller ses comptes avec Allah ! Entre autres, le dernier de ses soucis sera d'accomplir la prière comme cela est requis et même lorsqu'il le fait, sa pratique n'est que simple simulation destinée à donner sur lui une image qui n'est pas la sienne. Il suffit pour s'en convaincre d'analyser son comportement en société pour relever la contradiction flagrante qui existe entre sa réalité et ce qu'il prétend être effectivement ! Car encore une fois, quiconque fait sa prière comme il se doit, ne peut en aucun cas interdire l'aumône ni reculer devant une aide à apporter à un nécessiteux !

L'erreur maintenant quand on lit ce chapitre, serait de s'arrêter sur malheur donc aux prieurs et de ne pas aller jusqu'au bout de la phrase, car il est évident qu'il ne s'agit pas d'appeler le malheur sur ceux qui exécutent correctement la prière mais plutôt sur ceux qui ne la font pas du tout ou ceux qui ne lui accordent pas l'importance qui lui revient ! Au lieu de prier Dieu seul, ils font cela uniquement pour se faire remarquer des autres, espérant glaner des éloges qu'ils ne méritent pas ! Ce comportement est d'autant plus condamnable qu'il se joint à leur refus catégorique de créer une dynamique d'entraide au sein de la société, leur valant d'être incriminés par Allah qui connaît les dessous de toutes choses et rétribue exactement selon l'intention qui est mise dans leur exécution.

CHAPITRE DE L'ABONDANCE

Le chapitre de l'abondance «Al Kawthar» est le plus court de tous les chapitres du Coran en terme de mots. Il compte en effet seulement trois versets et fait lui aussi l'objet de divergence quant à l'époque de sa révélation. Il a pu être nommé aussi chapitre du sacrifice «Annahr» ou encore désigné par sa première phrase.

La majorité pense qu'il a été révélé en période mecquoise, juste après celui des coursiers et avant celui des rivalités mais il existe un hadith rapporté par l'imam Muslim à Anas ibn Malek, qui sème le doute autour de ce sujet. En effet, ce compagnon médinois qui n'a connu l'Islam qu'après l'Hégire révèle qu'un jour alors qu'ils étaient avec le Prophète ﷺ, celui-ci s'assoupit puis se réveilla en souriant. Interrogé sur la raison de sa joie, il répondit qu'il venait de recevoir en révélation, le chapitre de l'abondance, leur expliquant qu'au-delà du sens du terme, «Al Kawthar» est un merveilleux fleuve qu'Allah a promis de lui réserver dans le Paradis et dans le bassin duquel ses fidèles s'abreuvèrent le jour de la résurrection. Mais quoiqu'il en soit, que cette révélation ait eut lieu en période mecquoise ou médinoise, ce qu'il faut en retenir est que ce chapitre si court soit-il, constitue un indéniable soutien psychologique au messager de Dieu puisqu'il vient lui prédire un avenir radieux, ici bas comme dans l'au-delà..

إِنَّا أَعْمَيْنَاكَ الْكَوْثَرَ (1)

1. Nous t'accorderons certainement «Al Kawthar».

Le mot «Al Kawthar» signifie abondance ou profusion. Il renvoie ici aux infinies richesses qu'Allah a réservé à Son Prophète ﷺ ici bas comme dans l'au-delà. Sidna Mohammed ﷺ, afin de nous donner une idée de ce à quoi il pourrait correspondre décrit «Al Kawthar» comme étant un magnifique fleuve dans le Paradis dont le lit est fait de musc et les berges sont semées de rubis, tout en précisant que seuls ses fidèles pourront y puiser. Il ajoute que les ustensiles en or et argent dans lesquels leur sera servi son breuvage sont aussi nombreux que les étoiles dans le ciel soulignant, par là, le faste caractérisant les lieux en question !

Il faut néanmoins noter que ces explications ne limitent guère le sens très large de ce mot qui peut très bien en supporter d'autres, évoquées d'ailleurs ici et là par tel ou tel exégète. Ainsi, Ikrimah, a pu y voir la prophétie, alors que l'imam El Hassan pense que ce terme n'est autre que le saint Coran, sachant que, dans les deux cas, il s'agit d'incommensurables présents faits au messager et qu'il va devoir estimer à leur juste valeur afin de mieux en rendre grâce au Seigneur. El Moghira pour sa part considère que le mot «Al Kawthar» désigne l'Islam, cette merveilleuse religion dont Allah a comblé sidna Mohammed ﷺ, alors que d'autres estiment qu'il renvoie à la renommée qui lui est accordée et dont nous avons dit quelques mots dans le chapitre de la prédisposition «Al Inchirah». Enfin il peut aussi s'agir du droit à l'intercession générale en faveur de ces fidèles dont il sera le seul à bénéficier au jour du jugement dernier. Autant donc de significations qui traduisent la bonté dont Allah fait preuve à l'adresse de son Messenger ﷺ et qui ne peuvent que le combler et lui assurer quiétude dans l'exercice de sa fonction et tranquillité quant à l'avenir de sa mission. C'est pourquoi, il nous a semblé plus juste d'employer dans notre traduction du verset la forme future plutôt que celle au passé retrouvée dans le texte originel car comme nous l'avons déjà noté auparavant, le but du chapitre est de donner un coup de pouce au moral du messager de Dieu en lui apportant une nouvelle à même de le reconforter et dont il n'est a priori pas au courant.

Dans le saint Coran, l'utilisation du passé pour définir ou décrire des situations futures est courante et toujours intentionnelle, comme pour signifier qu'elles ont déjà eu lieu, afin que l'auditeur ne doute point de leur réalité. Dans le cas précis de notre chapitre, il s'agit d'expliquer au Prophète ﷺ qu'au-delà des prévisions démoralisantes faites à son sujet par ses détracteurs, l'avenir prouvera qu'ils ont tort, et que par conséquent, son rôle à lui, est de consacrer son culte à Allah, sans trop se soucier de comment arrivera t-il à prendre le dessus. Dieu dit :

فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ (2)

2. Accomplis donc la prière pour ton Seigneur et sacrifie

La première chose qu'il lui fallait faire était de dédier ses prières et ses offrandes à Dieu sans se préoccuper de ce que disent ses détracteurs

La notion de sacrifice qui apparaît ici fait tendre la balance vers une révélation post Hégire, sachant que, dans cette hypothèse, il est stipulé

que le chapitre a été donné au Prophète ﷺ lors du pèlerinage inachevé d'el Houdaïbiyah en l'an VI. En effet, à cette occasion, la frustration des croyants fut très grande lorsque, proches du but, ils furent contraints de reporter à l'année d'après la Omrah qu'ils étaient venus accomplir concédant en plus aux mecquois un pacte que beaucoup d'entre eux ont considéré comme humiliant ! Le sens du verset serait donc d'appeler le Prophète ﷺ, ainsi que ses fidèles, à la retenue et plutôt que d'être déçus, redoubler d'effort dans leur rapprochement vers le Seigneur et ce, en lui vouant la prière et en immolant les bêtes qui étaient destinées à la désacralisation, sans se soucier des conséquences qu'aura ledit pacte, car très prochainement leur victoire sera totale et interviendra plus vite qu'ils ne l'imaginent. Ce qui a fait dire à certains que «Al Kawthar» désigne la conquête de la Mecque qui a eu lieu deux ans après la signature du pacte d'el Houdaïbiyah.

Si maintenant on considère que le chapitre a été révélé en période mecquoise, on pourra dire que le verset appelle le Prophète ﷺ à vouer le culte à son Seigneur par opposition aux polythéistes qui adoraient leurs idoles à la place d'Allah et immolaient leur bétail sur leurs autels. Autrement dit, ne prête pas attention aux pratiques des polythéistes, et attèle toi plutôt, à consacrer le culte à ton Seigneur en guise de reconnaissance par rapport à tout ce qu'Il te donne et octroie sans te soucier, encore une fois, de ce qu'ils disent de toi, car..

إِنَّ شَانِئَكَ هُوَ الْأَبْتَرُ (3)

3. C'est celui qui te hait qui est certes amputé (ou sans postérité).

Le terme «Al Abtar» veut dire amputé d'un membre ou lorsqu'il s'agit d'une bête, amputée de la queue. Les arabes l'utilisent aussi couramment pour définir toute personne n'ayant pas de descendance masculine. Ici, il est employé au sens figuré et signifie celui de qui il ne faut rien attendre de bon.

Ibn Abbés raconte que El Âss ibn Waïl Essahmi qui, on s'en souvient, faisait partie des trois mecquois qui ont été pointés du doigt dans le chapitre de l'aide «Al Maûune», s'était, un jour, entretenu avec le Prophète ﷺ au seuil de la grande mosquée près de la Kaaba. Lorsque ses compères mecquois qui l'observaient de loin lui demandèrent avec qui il parlait, il désigna le messager de Dieu par cet adjectif en allusion au fait qu'il n'a pas de descendant, signifiant par là celui qui

sera sans postérité. Le fait est que le messager de Dieu avait perdu un à un tous ses enfants de sexe masculin, et ce monsieur animé par la haine pensait que cette situation ferait que la nouvelle religion serait éphémère, sachant qu'après la mort de celui qui est venu la répandre, elle ne trouvera personne pour reprendre son flambeau. Aussi et pour reconforter Son messager à ce sujet, Allah lui assura qu'il n'avait rien à craindre et que, bien au contraire, de très belles choses lui sont promises et que c'est plutôt celui qui le traite d'amputé qui l'est réellement non pas dans le sens que lui a sous entendu, sachant que sa descendance est bien fournie, mais dans le sens qu'à sa mort il se rendra compte qu'il n'a rien fait de bon et que personne ne fera son éloge ! C'était là une manière de réviser le sens du terme en expliquant que la postérité ne relève pas du nombre d'enfants que l'on peut avoir mais des bonnes œuvres que l'on accomplit durant sa vie.

CHAPITRE DES INFIDÈLES

Le chapitre qui vient après celui de l'abondance est dit chapitre des infidèles «Al Kafiroun». Il comporte six versets et a été révélé juste après le chapitre de l'aide et avant le chapitre de l'éléphant. Il occupe donc le dix huitième rang du point de vue chronologique. D'autres noms ont pu lui être donnés, comme le culte «Al Îbadah» ou encore la religion «Addine» mais «les infidèles» demeure le nom le plus communément utilisé, par référence à l'ordre qui y est donné au Prophète ﷺ à son tout début et qui lui signifie qu'il est grand temps de changer de ton et de tactique avec tous les adversaires qui refusaient encore de croire en lui, comme quoi une page dans sa mission était tournée et une nouvelle méthode devait être adoptée. Autrement dit, finie la transmission du message en cachette. Il fallait maintenant se dévoiler et dire franchement ses convictions. Il faut rappeler que sidna Mohammed ﷺ a prêché durant trois ans dans la clandestinité avant de recevoir l'ordre de déclarer sa foi ! Le Prophète ﷺ est donc invité à parler avec un ton ferme, destiné à, d'une part, tracer une ligne de séparation entre les mécréants et lui-même, ou plus exactement, entre leur religion et la sienne qui, manifestement, n'ont pas trouvé de terrain d'entente, et d'autre part, instituer le principe universellement reconnu du respect des croyances des autres. Dieu dit :

قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ (1) لَوْ أَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَ (2) وَلَا أَنْتُمْ عَابِدُونَ مَا أَعْبُدُ (3) وَلَا أَنَا
عَابِدٌ مَّا عَبَدتُّمْ (4) وَلَا أَنْتُمْ عَابِدُونَ مَا أَعْبُدُ (5) لَكُمْ دِينُكُمْ وَلِيَ دِينِ (6)

1. Dis ; ô vous les infidèles !
2. Je n'adorerais pas ce que vous adorez.
3. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore.
4. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez.
5. Et vous ne serez pas adorateurs de ce que j'adore.
6. A vous, votre religion, et à moi, la mienne.

Cet ordre d'appel fut donné au Prophète ﷺ lorsqu'il fut confronté aux critiques de ses concitoyens mecquois, et ce, dans le but de le soutenir dans sa mission surtout que, très souvent, il se retrouvait à court d'arguments pour faire face aux campagnes de dénigrement dont il était la cible.

Le chapitre fut révélé selon El Ouahidi dans son essai sur les circonstances

de révélation et Ibn Ishaq dans sa biographie du Prophète ﷺ, lorsque Al Aswad ibn l Mottalib, Oualid ibn l Moghira, Omayya ibn Khalaf et El Âss ibn Waïl Essahmi vinrent en délégation proposer au Prophète ﷺ un compromis, alors qu'il effectuait les sept tours rituels autour de la Kaaba. Ils lui proposèrent de pratiquer leurs cultes respectifs en alternance en ce sens qu'ils respecteraient la première année son culte à lui, et que l'année d'après ce soit lui qui respecte le leur ! Mais sidna Mohammed ﷺ refusa catégoriquement leur offre arguant du fait qu'il ne lui était pas permis de donner à Dieu des associés, même si cela ne devait être que transitoire. C'est alors qu'il reçut la révélation le soutenant dans sa position. Il alla alors en faire part à ses interlocuteurs qui du coup perdirent tout espoir de le voir reculer dans sa mission. Et comme pour déclarer leur mécontentement ils engagèrent une impitoyable campagne de persécution à son encontre, mais aussi envers ses compagnons auxquels ils firent subir les pires supplices.

Avant de rentrer toutefois dans les détails de l'interprétation du chapitre arrêtons-nous quelque peu sur le vocable «Dis» qui revient très souvent dans le Coran si bien qu'on le rencontre dans pas moins de deux cents vingt versets. Ce vocable est généralement employé pour guider sidna Mohammed ﷺ dans ses réponses aux questions embarrassantes qui lui étaient posées par les gens du livre, les juifs ou encore les polythéistes. A chaque fois aussi, que les croyants lui demandaient une précision ou un éclaircissement par rapport à la religion et dont il n'avait pas connaissance une révélation venait lui indiquer le bout du fil en lui disant «Dis leur ceci» ou «Dis leur cela». Enfin, ce vocable pouvait survenir dans un cadre purement personnel pour apprendre à sidna Mohammed ﷺ une incantation ou une prière destinées à le protéger comme cela est le cas des deux derniers chapitres du saint Coran et qu'on désigne communément par «Al moaâwidhatayne».

Dans le cas présent, le but de l'utilisation de ce vocable est de fixer l'attention des concernés par l'appel, en l'occurrence les quatre polythéistes que nous avons déjà présentés, et ce en leur donnant l'impression, une fois que l'appel leur est lancé, que la révélation s'intéresse directement à eux. Il faut souligner en effet que lorsque le Prophète ﷺ recevait une révélation précédée de ce vocable jamais il ne lui venait à l'idée de se limiter à en transmettre le contenu, mais veillait à la relire intégralement, afin que jamais le texte sacré ne subisse de modification.

Cette manière de procéder permettait en outre au message contenu dans le verset d'être considéré davantage par celui à qui il s'adresse, puisqu'en préservant le vocable «Dis» le messenger de Dieu expliquait à son ou ses interlocuteurs que son propos émane d'Allah et non de sa propre initiative.

Si maintenant nous revenons à notre chapitre des infidèles nous dirons que sidna Mohammed ﷺ devait non seulement lire le message aux quatre compères mais le transmettre avec rigueur et sans retenue. Le but était de clarifier la donne, en précisant que la toute nouvelle religion possède des principes sur lesquels elle n'est nullement disposée à négocier même dans le cas où elle serait en position de faiblesse, car dans sa logique, l'essentiel n'est pas tant d'éviter les épreuves douloureuses, qui sont en général passagères, mais de réussir à passer le cap de ces mêmes épreuves avec succès au cas où elles surviendraient.

L'appel divin s'adresse donc aux quatre mecquois qui étaient venus proposer au messenger de Dieu le compromis que nous avons déjà énoncé et qui se rapportait à la pratique religieuse qu'ils allaient devoir observer. Il leur signifie que de tels compromis sont inacceptables et que leurs promesses ne sont qu'aberrations et illogismes en ce sens que lorsqu'on accepte d'être polythéiste, ne serait-ce que pour quelques minutes, on ne manque d'annuler définitivement le monothéisme dont on peut se prétendre et auquel appelle justement la nouvelle religion. Ainsi, lui fut-il demandé de leur dire sèchement et crûment ce qu'il pense d'eux, quitte à les mettre en rogne, puis de s'en remettre ensuite à Dieu, qui se charge de le protéger contre d'éventuelles réprimandes !

D'un autre côté, la tournure de la phrase est assez précise en ce sens qu'elle rend compte de la réalité de leur promesse de pratiquer le monothéisme en premier en attendant que, lui, s'inscrive dans le polythéisme l'année suivante. On remarque en effet que, dans le discours que le Prophète ﷺ était censé tenir, il utilise le futur pour décrire sa position et le présent pour décrire la leur, comme pour dire : «je n'adorerais pas l'an prochain ce que vous adorez aujourd'hui, comme d'ailleurs vous mêmes, vous n'adorerez pas tout de suite ce que j'adore actuellement». Par la suite, il renverse la tendance pour leur signifier qu'il ne se pliera jamais à leur exigence, d'autant plus que même sans être prophète, il ne s'est jamais adonné à leur pratique et inversement, eux aussi, malgré leurs promesses, ne feront jamais ce qu'ils ont promis. Ce qui précisément se vérifia pour

les personnes visées par l'appel puisque tous les quatre moururent polythéistes prouvant a posteriori que le message de Mohammed ﷺ est véridique. On peut en effet imaginer que l'un d'eux aurait pu feindre sa conversion à l'Islam et tourner de fait le saint Coran, qui aurait dit alors des mensonges, en hérésie. Mais Gloire à Allah qui n'avance que ce qui est valide et ne peut, par conséquent, jamais se tromper.

A noter qu'il existe deux variantes de lecture pour le mot «liya» qui a été lu ainsi par Nafî Ibn Kathir dans sa variante rapporté par El Bazzi, Ibn Amer dans sa variante rapporté par Hicham et Assem dans sa variante rapporté par Hafs. Tous les autres grands érudits de la récitation du Coran l'ont prononcé sans le a, lisant simplement «lii». De même, le mot «din» a été lu par Yaâcoub seul «dini» même en situation d'arrêt ou de fin de lecture.

CHAPITRE DE LA VICTOIRE

Le cent dixième chapitre du saint Coran compte trois versets. Il fait ainsi partie des trois plus courts chapitres du Livre sacré. Il se nomme chapitre de la victoire ou du secours «An Nasr» mais porte également, d'après ibn Messaoud, le nom de l'adieu «Attawdiê» car comme cela nous sera expliqué, il constitue une façon très subtile d'insinuer au Prophète ﷺ que sa mission tend à sa fin et qu'il ne lui reste plus qu'à se préparer à quitter ce bas monde ! Certains, comme Ettirmidhi, lui ont attribué comme nom le triomphe ou la conquête «Al Fath» mais cela a pour inconvénient de le confondre avec le quarante huitième chapitre du saint Coran qui porte ce même nom. Ce chapitre a de l'avis de tous été révélé à sidna Mohammed ﷺ en période médinoise. Cependant, la date précise de cette révélation est controversée. Certains exégètes menés par Ibn Abbés, affirment qu'elle a eu lieu en l'an VII de l'hégire juste après la bataille de Khaybar, c'est-à-dire un an environ avant la conquête de la Mecque. D'autres, comme Ibn Omar pensent que la révélation s'est plutôt faite lors du pèlerinage d'adieu, quelques trois mois avant la mort du Prophète ﷺ. Qatadah, pour sa part, pense qu'elle a eu lieu deux ans avant le décès du Messenger de Dieu tandis que d'autres parlent d'une date postérieure à la conquête de la ville sainte et précisément à la fin de la bataille de Honaïn en l'an IX de l'hégire, constituant ainsi l'un des tous derniers chapitres à avoir été donnés au Prophète ﷺ. Il va donc de soi, devant cette divergence, que sa position du point de vue chronologique ne soit pas consensuelle. Certains le mettent en cent troisième position entre le chapitre de l'exode et celui de la lueur alors que d'autres le placent en dernier derrière le chapitre du repentir. Dieu dit :

إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ (1) وَرَأَيْتَ النَّاسَ يَدْخُلُونَ فِي دِينِ اللَّهِ أَفْوَاجًا (2) فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْ لَهُ إِنَّهُ كَانَ تَوَّابًا (3)

1. Lorsque viendra le secours d'Allah ainsi que la conquête, 2. et que tu verras les gens entrer en foule dans la religion d'Allah, 3. alors célèbre la louange de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir.

La date exacte de la révélation du chapitre prend ici une importance particulière parce qu'elle retentit inévitablement sur le temps de conjugaison qui sera utilisé pour la traduction, rendant compte de la

difficulté de cette dernière et expliquant les différences existant entre les essais que nous avons à disposition.

Ainsi, si l'on considère que le chapitre fait partie des derniers à avoir été révélés au Prophète ﷺ, quelques mois seulement avant son décès, on utilisera le présent alors que si l'on opte pour une révélation plus précoce en l'an VII, ce que nous avons choisi pour les besoins de notre traduction personnelle, on emploiera le futur. Cette seconde éventualité nous semble, en fait, plus plausible en raison de la tournure de la phrase qui sous entend que l'application du dernier verset est assujettie à la réalisation de ce qui est prédit dans les deux premiers. Or ces deux versets lui annoncent que bientôt il fera son entrée triomphale à la Mecque et que son triomphe sera d'emblée suivi d'une conversion en masse des mecquois ainsi que la majorité des arabes. Tandis que le troisième lui indique que dès que ces signes se seront manifestés, il devra redoubler d'effort dans ses louanges et son imploration du Pardon de Son Seigneur. Il s'agit donc de paramètres liés qui signifient que sa mission sur terre est accomplie et que par conséquent il doit se préparer pour le grand départ. Abdallah ibn Abbés rapporte en effet que lorsque ce chapitre fut révélé, sidna Mohammed ﷺ appela sa fille Fatima et lui fit part en secret qu'il allait bientôt mourir. Elle se mit alors à pleurer mais très vite, il la rassura, au point même de la faire sourire, lorsqu'il lui confia, à nouveau, qu'elle serait la première parmi ses proches à le rejoindre dans l'Au-delà !

Revenons maintenant à l'analyse des versets pour dire que le secours dont il est question renvoie à une série de circonstances qu'Allah a fait pour que les choses aillent dans le bon sens, c'est-à-dire celui du triomphe du Prophète ﷺ.

Le fait est que sidna Mohammed ﷺ avait rêvé qu'il entrait en pèlerin à la Mecque avec ses compagnons. Sachant que ses rêves comme pour tout Prophète ﷺ finissent toujours par se réaliser, il convia ses fidèles à faire un voyage à la Mecque sans arme leur promettant la Omrah sans pour autant en préciser la date. Une fois aux portes de la ville, Qoraysh ne vit pas la chose du même œil et refusa de les voir y entrer. Une série de pourparlers s'ensuivit et le fameux pacte d'el Houdaïbiyah fut signé. Une trêve de dix ans prit alors effet et il fut convenu que les fidèles musulmans n'accompliraient la Omrah que l'année suivante, ce qui ne manqua pas de faire des mécontents dont certains ont même douté

des dires du Prophète ﷺ. Or, ce retour inattendu avec le sentiment de mission inachevée qui l'a suivi avait son lot de surprises. Non seulement sidna Mohammed ﷺ revint l'année d'après et entra comme convenu à la Mecque mais il put aussi à la faveur de la trêve signée avec Qoraysh, s'occuper d'autres fronts menaçant, et tout particulièrement celui de la forteresse de Khaïbar connue pour ses positions très difficiles à prendre et sur laquelle il parvint après quelques semaines de siège et d'escarmouches à obtenir la reddition de ses occupants et d'y asseoir son autorité. Enfin, la tribu des bani Bakr qui avait choisi de rester dans le giron de Qoraysh eut la mauvaise idée de rompre la trêve moins de deux ans après sa signature, ce qui poussa le Prophète ﷺ malgré les supplications de Abou Soufiane, le chef des mecquois, à marcher sur la Mecque. La conquête de la ville sainte eut lieu en l'an VIII de l'Hégire sans l'effusion de la moindre goutte de sang, conformément au verset du chapitre de la conquête qui était venu l'annoncer et dans lequel Dieu dit :

لَقَدْ صَدَقَ اللَّهُ رَسُولَهُ الرُّؤْيَا بِالْحَقِّ لَتَدْخُلَنَّ الْمَسْجِدَ الْحَرَامَ إِنْ شَاءَ اللَّهُ آمِنِينَ مُحَلِّقِينَ رُؤُوسَكُمْ وَمُقَصِّرِينَ لَا تَخَافُونَ فَعَلِمَ مَا لَمْ تَعْلَمُوا فَجَعَلَ مِنْ دُونِ ذَلِكَ فَتْحًا قَرِيبًا (27)

27. Allah a été véridique en la vision par laquelle Il annonça à Son messager qu'en toute vérité et avec la volonté d'Allah, vous entrez bientôt, en toute sécurité, dans la Mosquée Sacrée, têtes rasées ou cheveux coupés, sans aucune crainte. Connaissant d'avance ce que vous ne saviez pas, Il a placé avant cela un triomphe tout récent.

Sachant que le récent triomphe auquel il est fait allusion ici est celui de Khaïbar comme pour leur signifier qu'il constitue les prémices au triomphe mecquois cité dans le chapitre que nous sommes en train d'étudier et qui était considéré par bien des tribus arabes comme la preuve irréfutable que sidna Mohammed ﷺ est réellement le messager de Dieu. En effet, beaucoup attendaient cette échéance pour annoncer officiellement leur conversion à l'Islam, ce qui explique pourquoi immédiatement après la conquête de la Mecque des gens vinrent de toutes parts faire allégeance au Prophète ﷺ. Celui ci n'avait plus d'autre choix, en voyant son apogée atteinte, que de se tourner vers son Seigneur pour lui rendre grâce et se préparer à quitter ce bas monde absout de tous ses péchés. Dieu dit :

فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُ إِنَّهُ كَانَ تَوَّابًا (3)

alors célèbre la louange de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir.

Le Prophète ﷺ ne manquait jamais à la célébration de la louange du Seigneur et il avait toujours à l'esprit l'imploration de Son pardon, mais il s'agit là d'un acte précis dicté par la perspective de son prochain départ. C'est tout comme s'il était invité à redoubler d'effort dans ce sens. Et c'est ce qu'il fit puisque Aïcha nous informe, tel que le rapportent El Boukhari et Muslim et bien d'autres que dès lors qu'il reçut ce verset sidna Mohammed ﷺ n'arrêtait plus de dire : «gloire à Toi Seigneur, Sois loué et pardonne moi», enseignant par la même occasion à ses compagnons et tous ceux qui viendront après lui que l'agrément divin, au-delà des merveilles du Paradis qui leur sont promises, se gagne par la persévérance dans la pratique du bien jusqu'au dernier souffle de vie car, non seulement, Dieu accueille le repentir de chacun mais lui accorde avant tout, beaucoup d'attention.

CHAPITRE DE LA FIBRE

Le chapitre de la fibre «Al Massad» a été révélé tôt durant la période mecquoise après l'Initiatrice «Al Fatiha» et avant l'obscurcissement «Attakwir». Il se place de ce fait en sixième position d'un point de vue chronologique. Il comporte cinq versets. Son nom renvoie au dernier mot qu'on y rencontre mais il n'est pas rare de le nommer «Tabbat» en référence au premier mot qui y survient. Il a aussi été désigné par la flamme «Allahab», les bûches «Al Hatab» ou encore par le nom de l'oncle paternel du Prophète ﷺ «Abou Lahab» dont l'histoire y est en partie contée. Le nom de la fibre demeure toutefois le plus couramment employé. Il renvoie à la fibre dont était fabriquée la corde de Oum Jamil, l'épouse de Abou Lahab, qui s'était, comme son mari, déclarée ennemie de la religion initiée par leur neveu.

Ce chapitre fut donc révélé environ quatre ans après que Sidra Mohammed ﷺ soit devenu prophète. On se souvient qu'après la vision qu'il avait eu dans la grotte de Hira, il alla en informer Khadija, son épouse, puis commença à prêcher très discrètement et au fur et à mesure les préceptes et orientations qu'il recevait. Il se gardait cependant de ne faire part de sa mission qu'à ceux en qui il avait la plus grande confiance. Mais inévitablement, l'information finit par circuler et déclencha des remous au sein de la population mecquoise au point de susciter des sentiments d'incrédulité dans les rangs des qorayshites.

Un jour, après trois années de clandestinité, alors que la nouvelle religion traçait tranquillement son chemin le Prophète ﷺ reçut l'ordre de la divulguer ouvertement et tout particulièrement auprès de sa famille et très proches alliés. Il grimpa alors sur le mont Safa, pas très loin de la Kaaba et de toutes ses forces, appela à lui les mecquois leur disant : voyons-vous si je vous annonçais qu'un ennemi est là prêt à vous attaquer me croiriez-vous. Mais bien sûr répondirent-ils, on ne te connaît pas menteur ! Il s'exclama alors et leur annonça qu'il les mettait en garde contre un douloureux châtement qui les guette. Agacé par ces propos, à son sens dénués d'intérêt, Abou Lahab invoqua alors sur lui le malheur et lança : que tu périsses ! Est-ce donc pour nous annoncer cela que tu nous a réunis ?! Certains rapportent même qu'il ramassa quelques cailloux et les lui lança comme pour manifester son

mécontentement ! Il faut noter ici que Abou Lahab qui, comme nous l'avons déjà rapporté, était l'oncle paternel du messenger de Dieu. Il était donc au courant des détails de l'histoire de son neveu et avait pris position contre lui. Dieu dit :

تَبَّتْ يَدَا أَبِي لَهَبٍ وَتَبَّ (1)

1. Que péricissent les deux mains d'Abou-Lahab et que lui-même péricisse.

Cette phrase, en début de chapitre, survient donc comme une réponse à l'insulte initiée par Abou Lahab à l'encontre de sidna Mohammed ﷺ. Elle renvoie au sieur le malheur qu'il avait invoqué sur le Prophète ﷺ en désignant tout spécialement ses deux mains qui jetaient les cailloux dont nous avons parlés. On rapporte même à un bonhomme du nom de Tareq El Mouharibi ayant vécu la période en question que Abou Lahab était tellement acharné dans sa lutte contre le Prophète ﷺ qu'il ne lui laissait aucun répit. Ainsi dès que sidna Mohammed ﷺ entamait une sortie vers ses concitoyens pour les appeler à Dieu, l'autre venait à la rescousse pour avertir et détourner tous ceux que le messenger avait pu aborder, en affirmant qu'il était menteur et qu'il ne fallait pas croire ce qu'il raconte. Il employait aussi tous les moyens dont il disposait, pour réaliser ses objectifs. A noter que «Abou Lahab» peut aussi être prononcé «Abou Lahb» comme l'a fait l'imam Ibn Kathir.

Abou Lahab était puissant au sein de la communauté mecquoise. Il faisait partie de l'élite qui s'était érigée contre le Prophète ﷺ et avait même prétendu d'après Ibn Messaoud, que si son neveu dit réellement vrai il ne trouverait aucun problème à se faire acquitter le jour du jugement dernier en donnant ses biens ainsi que ses fils en échange de sa liberté. Mais le problème est qu'il n'avait pas saisi les enjeux, à savoir que dans l'Au-delà les richesses de ce bas monde n'ont aucune utilité ! Dieu dit :

مَا أَغْنَىٰ عَنْهُ مَالُهُ وَمَا كَسَبَ (2)

2. Ni sa fortune ni ce qu'il a acquis ne lui serviront.

Ce verset annonce clairement la perte définitive du personnage qui malgré toutes les richesses qu'il possédait et dont il se vantait, ne peut aspirer à se racheter du supplice du Feu auquel il est destiné. Il est ainsi considéré à lui tout seul comme la preuve de la véracité de ce qui est avancé par le saint Coran en ce sens qu'il annonce une situation qui aurait pu être démentie par le concerné lui-même s'il avait eu à l'esprit de se

convertir à l’Islam. Or, telle chose ne s’est pas produite et Abou Lahab est mort à l’état de mécréant exactement comme l’a prédit le Coran, rejoignant de fait le Feu de la Géhenne auquel il ne croyait point..

سَيَصْلَىٰ نَارًا ذَاتَ لَهْمٍ (3)

3. Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes.

Le défi réside dans le fait qu’une telle éventualité ne pouvait être imaginée, car au cas où elle se serait produite le Coran aurait dit faux, ce qui est pour le moins inconcevable. Abou Lahab est voué au Feu et rien ne pourra venir changer cette sentence tombée du Ciel comme un couperet !

Abou Lahab, de son vrai nom, Abdel Ouzza ibn Abdel Mouttalib ibn Hachem était semble t-il surnommé ainsi en raison de la blancheur de sa peau qui donnait à son visage l’aspect de quelqu’un ayant une torche illuminant son visage. Et, en effet, le terme «Lahab» veut dire littéralement flamme, ou plus exactement feu sans fumée, or le Coran a désigné le concerné par son surnom et non par son nom pour au moins trois raisons. Non seulement parce que le surnom était plus célèbre, mais aussi pour signifier que celui qui le porte est voué au Feu. Par ailleurs, l’emploi du vrai nom de ce personnage ne peut être envisagé dans le texte sacré, car aurait été assimilé à une reconnaissance implicite de la divinité autre qu’Allah, à laquelle il renvoie, ce que réfute vigoureusement l’Islam.

La femme de Abou Lahab également, surnommée Oum Jamil, s’avéra être aussi opposée que son époux au Prophète ﷺ, et ne ménagea aucun effort pour lui mettre les bâtons dans les roues. Elle aussi ira en Enfer. Dieu dit :

وَأَمْرَأَتُهُ حَمَّالَةَ الْحَطَبِ (4) فِي جِيدِهَا حَبْلٌ مِّن مَّسَدٍ (5)

4. de même que sa femme, la porteuse de bûches, 5. à son cou, une corde de fibres.

Oum Jamil de son vrai nom Ouroua bint Harb, était la sœur de Abou Soufiane le grand chef mecquois qui s’était plus tard, converti à l’Islam, après de longues années de rancœur envers le Prophète ﷺ. Elle s’était diamétralement opposée à la cause de sidna Mohammed ﷺ et aidait féroce ment son mari dans sa lutte contre celui qui était de surcroît leur

voisin. Elle trouvait un malin plaisir durant la nuit à joncher la route menant au domicile du messager de Dieu de bûches et toutes sortes d'épines et d'éléments tranchants dans l'espoir de voir ce dernier blessé.

Le mot «hammaalato» a été lu ainsi par tous les érudits de la récitation du saint Coran à l'exception de l'imam Assem. Il l'a prononcé «hammaalata» mais cela ne n'affecte en rien le sens global de la phrase.

Ces deux versets prédisent donc à cet femme comme auparavant à son époux, un avenir douloureux tout en insinuant que les bûches qu'elle mettait sur la route du Prophète ﷺ serviraient à allumer le Feu dans lequel ils croupiront tous les deux. Et comme pour rendre le supplice plus grand, il lui est signifié que c'est elle-même qui au moyen d'une solide corde, transportera les bûches attachées à son cou qui seront consumées par le brasier. Tout cela pour lui faire comprendre que l'image qu'elle s'est elle-même donnée ici bas sera translatée dans l'Au-delà, sauf que le plaisir qu'elle éprouvait en narguant le Prophète ﷺ sera transformé en un châtiment très difficile à supporter.

CHAPITRE DE L'ALLÉGEANCE SINCÈRE ET TOTALE

Le chapitre de l'allégeance sincère et totale commence lui aussi par «Dis», ce fameux vocable que nous avons longuement commenté à l'occasion de notre analyse du chapitre des infidèles «Al Kafiroun». Dieu dit :

قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ (1) اللَّهُ الصَّمَدُ (2) لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ (3) وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُوًا أَحَدٌ (4)

1. Dis, C'est Lui, Allah, L'Unique. 2. Allah, L'Indispensable. 3. Il n'a jamais engendré et n'a pas été engendré non plus. 4. Et nul n'est égal à Lui.

Ce chapitre fut, lui aussi, révélé très tôt en période mecquoise, au tout début de la mission de sidna Mohammed ﷺ. Certains exégètes ont pu cependant avancer qu'il fait partie du saint Coran médinois mais la première hypothèse reste la plus plausible. On peut même dire qu'il se place chronologiquement vingt deuxième et que sa révélation s'est faite après celle du chapitre des gens et avant celle du chapitre de l'étoile. Le nombre de ses versets est de quatre pour les écoles médinoise et irakiennes. Il est de cinq pour l'école mecquoise et syrienne en ce sens que le verset n°3 est pour eux divisé en deux. Toujours est-il qu'il tire son nom du sujet qui y est traité et fait partie des quatre plus courts chapitres du saint Coran. Mais cela n'empêche que sidna Mohammed ﷺ a comparé sa valeur à celle du tiers du texte sacré. Les imams Ettirmidhi, Ibn Majah et Ahmed rapportent, en effet, à divers compagnons que le Prophète ﷺ a dit :

قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ تَعْدِلُ ثُلُثَ الْقُرْآنِ

On l'appelle aussi, comme l'a fait le messager de Dieu dans ce hadith et ses compagnons avec lui le chapitre de «Dis, C'est Lui, Allah, L'Unique». Certains le nomment chapitre de l'unicité, alors que d'autres, lui proposent le nom de chapitre du sauvetage ou encore de la base « Al Assas » ou de la beauté. En fait, divers noms, lui ont été volontiers prêtés si bien que leur nombre peut atteindre vingt ou plus selon des sources dignes de foi. Mais quoiqu'il en soit, l'essentiel est de saisir que Dieu, soit-Il exalté, y répond à la question qu'avaient posée

les mecquois au prophète sidna Mohammed ﷺ et selon laquelle ils se demandaient quelle est la généalogie de ce Dieu qu'il leur est demandé d'adorer en dehors de toute autre dieu ? On rapporte aussi que les juifs de Médine lui ont demandé de leur décrire Allah ce qu'il fit aussitôt, en leur évoquant ce merveilleux chapitre dont les principaux objectifs peuvent être résumés en deux grands points :

- Affirmer l'unicité divine, en ce sens, que toute prière ou acte de culte ne s'adresse qu'à Allah Tout-puissant, dont les attributs et les qualités sont si spécifiques, qu'ils ne peuvent faire l'objet de comparaison.
- Le fait qu'Allah n'a pas de généalogie et que rien de ce que peut imaginer l'homme ne Lui ressemble.

Prenons maintenant verset par verset. Dieu dit dans le verset n°1 :

قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ (1)

1. Dis, C'est Lui, Allah, L'Unique.

Comme donc dans le chapitre des infidèles, le discours débute par le mot « Dis » qui a une double signification, à savoir le fait de souligner l'intérêt de ce qui va suivre comme information mais aussi celui de permettre au messager de Dieu de répondre à la question qui lui était posée et sur laquelle il avait séché. Ainsi, il est indiqué à sidna Mohammed ﷺ de répondre que le Dieu sur lequel ils ont des doutes est le Seul et Unique Dieu de l'Univers. Il est de ce fait détenteur de la vérité absolue dont le corollaire le plus important est justement son Unicité dans la divinité, en ce sens qu'Il n'a ni associé ni semblable ni pareil, et qu'Il est le Maître absolu dont personne ne peut contester la Suprématie. Autrement dit, et comme le suggère Ibn Sina dans sa propre interprétation du chapitre, Allah est Un, c'est à dire Unique dans tous les domaines, aussi bien concrets qu'abstraites et ne peut être décrit sous une quelconque forme. Allah n'obéit pas au principe du genre, Il n'est ni masculin ni féminin, n'a pas d'image, et ne peut être décrit comme ayant telle ou telle forme ou ayant tel ou tel membre ou fonctionnant avec tel ou tel organe, sauf bien sûr si Lui-même en décrit la nature. Par ailleurs, Son Unicité est telle qu'Il s'auto suffit totalement et n'a donc besoin de personne pour exister ou pour être ce qu'Il est, car dans le cas contraire celui qui Lui aurait donné le droit d'exister serait lui-même

Dieu avant Lui. Ce qui serait forcément contradictoire avec Sa réalité. Ce qui, en d'autres termes, veut dire que Son Unicité, que certains nomment aussi Unité, est absolue et partant de là, toute idéologie soutenant sa démultiplication ne peut être vouée qu'à une fin de non recevoir. Il est Un et Unique, dont tout le monde a besoin. Dieu dit :

(2) اللَّهُ الصَّمَدُ

2. Allah, L'Indispensable,

Ce deuxième attribut est un complément d'information sur la réalité d'Allah qui d'un côté, n'a strictement besoin de personne pour être ce qu'Il est, et de l'autre demeure la référence de tout un chacun, en ce sens que, sans Lui, rien ne peut exister et même en cas d'existence, rien ne peut subsister par soi-même ! Autant dire, qu'Allah est le Seul Maître ou encore l'Unique Patron, auquel on doit tout et vers lequel on se tourne en toute circonstance, même quand on refuse, car tout simplement, Il incarne la vie, la connaissance, la volonté, le pouvoir, la vérité et bien d'autres attributs qui font de Lui l'Indispensable. Et c'est pourquoi dans ce même ordre d'idées, il est précisé, juste après avoir affirmé Son indispensabilité qu'Il n'a point de généalogie et que rien ne peut Lui être comparé ! Dieu assure :

(3) لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ

3. Il n'a jamais engendré et n'a pas été engendré non plus.

Faisant ainsi d'une pierre deux coups, car sous entend une nouvelle fois le blâme de ceux qui lui prêtèrent injustement une descendance et de ceux qui appellent dans leur prière ou invoquent quelqu'un d'autre que Lui ou encore ceux qui lui associent des divinités fantoches qui ne possèdent aucune des caractéristiques de la divinité. Comment, en effet, pourrait-Il engendré, alors qu'Il se suffit à Lui-même et n'a guère besoin de valet ou de support pour l'aider ? Tous les êtres sont Ses fidèles créatures et ne peuvent être ailleurs qu'à Son service. De même, comment aurait-Il pu être engendré alors que la définition du mot Allah souligne qu'Il est nécessairement le premier et qu'Il est au dessus de tout mécanisme de création qui viendrait Lui donner naissance ? Ce qui signifie très subtilement que Jésus ou tout autre être ayant été adoré en dehors ou même en même temps qu'Allah, et qui ont vu le jour par la voie de l'enfantement, ne peuvent en aucun cas être Dieu. Ainsi à

travers tous ces attributs, il devient clair, qu'Allah n'a point d'égal, et qu'en dehors de Lui, tous ceux à qui ont pu être prêtés les attributs de la divinité, ne méritent nullement ce rang, car d'aucun ne peut réunir toutes ces qualités à la fois, et d'aucun, en dehors de Lui bien sûr, ne peut prétendre à un tel niveau de perfection, d'où la sublime conclusion que voici :

وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُوًا أَحَدٌ (4)

4. Et nul n'est égal à Lui.

Toute tentative de comparaison ne peut être que vaine et l'imagination humaine aussi fertile soit-elle ne peut en aucun cas arriver à le décrire si elle n'est aidée dans sa mission par Sa propre information à Lui le Dieu Unique.

A noter que le mot «koufou'an» que nous traduisons par égal a ainsi été lu par les imams Nafiî, Abou Amr, El Kissaiî, Abou Jaâfar et Assem dans sa variante rapportée par Chouâba. Il peut également être prononcé «kouf'an» tel que l'ont fait Hamza, Yaâcoub et Khalaf ou encore «koufouwan» tel que l'a fait Assem dans sa célèbre variante rapportée par Hafs ibn Soulayman.

Puisse Allah nous guider vers le chemin de Sa connaissance et faire que nous soyons inscrits parmi Ses fidèles serviteurs, Amen.

CHAPITRE DE L'AUBE NAISSANTE

Le chapitre qui vient après celui de l'allégeance sincère et totale a été baptisé par le Prophète ﷺ lui-même chapitre de «dis : je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante». D'autres noms ont pu lui être donnés mais ils n'ont pas eu beaucoup d'échos en dehors de l'aube naissante «El falaq» que l'on rencontre dans tous les exemplaires récents du Coran si bien que la plupart ne le connaît plus que sous cette appellation. Sa période de révélation fait pour sa part, l'objet de divergence mais il semble que la période mecquoise rassemble une majorité de suffrages. Jaber Ibn Zayd le place même au vingtième rang du classement chronologique juste après le chapitre de l'éléphant et avant celui des gens. Par consensus, le chapitre de l'aube naissante comporte cinq versets.

Le chapitre de l'aube naissante va de pair avec le chapitre des gens «An Nass» qui vient juste après lui. Ces deux chapitres sont comme inséparables et il est courant de les réunir sous le nom de «Al Mouâwidhataïne» c'est-à-dire les deux appels à protection. On dit même qu'ils ont été révélés au Prophète ﷺ au cours d'une seule et même séance et ce lorsque les qorayshites délèguèrent l'un des leurs pour qu'il l'ensorcèle. Il lui fut donc recommandé de les réciter, tous les deux, afin de se prémunir contre les méfaits des créatures malfaisantes.

Par la suite, sidna Mohammed ﷺ enseigna à ses fidèles d'en faire de même tout particulièrement, au décours de chaque prière obligatoire et au moment d'aller au lit. Ainsi, Dieu dit dans ce chapitre de l'aube naissante :

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ (1) مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ (2) وَمِنْ شَرِّ غَاسِقٍ إِذَا وَقَبَ (3) وَمِنْ شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِ (4) وَمِنْ شَرِّ حَاسِدٍ إِذَا حَسَدَ (5)

1. Dis : Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante,
2. contre le mal de tout ce qu'Il a créé, 3. contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit, 4. contre le mal de celles qui soufflent sur les nœuds, 5. et contre le mal du jaloux quand il jalouse.

Il s'agit donc d'un autre chapitre débutant par le vocable «dis», sauf qu'ici, il prend la signification de leçon plutôt que de réponse à une question ayant été posée. Comme nous l'avons déjà dit, il comporte

cinq versets et a été révélé durant la période mecquoise presque en même temps que le chapitre des gens au cours de la même séance après que des polythéistes eurent tenté d'ensorceler le Prophète ﷺ ! La divergence sur la période de révélation est due au fait que certains exégètes pensent que ceux qui ont voulu l'ensorceler sont des juifs médinois mais à la lecture des divers rapports la balance tend à pencher en faveur d'une révélation précoce. Voyons donc les versets séparément :

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ (1) مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ (2)

1. Dis : je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante,
2. contre le mal de tout ce qu'Il a créé,

Si le premier concerné par cet enseignement demeure sidna Mohammed ﷺ, cela ne veut sûrement pas dire qu'il est seul à l'être. Il s'agit bien d'un enseignement universel s'adressant à tout croyant pour qu'il l'apprenne par cœur et l'utilise autant que possible pour se prémunir de certains risques qu'il pourrait encourir et en particulier ceux cités ici. Dans un hadith rapporté par l'imam Ettirmidhi à Oqba ibn Aâmir, celui ci raconte qu'il demanda au Prophète ﷺ de lui apprendre les chapitres de Houd et de Joseph ! Mais sidna Mohammed ﷺ lui expliqua qu'il ne pouvait apprendre et réciter meilleur que les deux appels à protection que sont ce chapitre et celui qui vient juste après. Ainsi Oqba ibn Amer dit :

اتَّبَعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ رَاكِبٌ فَوَضَعْتُ يَدِي عَلَى قَدَمِهِ فَقُلْتُ: أَقْرَبْنِي يَا رَسُولَ اللَّهِ سُورَةَ هُودٍ، وَسُورَةَ يُوسُفَ، فَقَالَ: «لَنْ تَقْرَأَ شَيْئًا أَبْلَغَ عِنْدَ اللَّهِ مِنْ قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ وَقُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ

D'ailleurs lui-même ﷺ les lisait régulièrement, soufflait dans ses mains, puis les passaient sur son corps. En outre, il lui arrivait souvent de procéder de la même manière et de passer ses deux mains sur le corps de ses petits enfants El Hassan et El Hussein qui ne savaient pas encore les réciter. Et comme l'Islam appelle au monothéisme parfait, l'appel à protection se fait à l'adresse d'Allah, Seul refuge possible contre les choses malsaines qui vont être citées. En effet, le Seigneur de l'aube naissante n'est ici, autre qu'Allah. Reste toutefois à savoir pourquoi avoir employé ce qualificatif précis à cet endroit précis alors qu'on sait qu'Allah est le Seigneur de toute chose et non pas seulement de l'aube naissante ! Les exégètes rattachent cela au fait que nombreuses sont les personnes qui pensent que la nuit est porteuse de malheurs. C'est effectivement pendant la nuit, par exemple, que les plus grands cambriolages ont lieu. C'est aussi à la faveur des ténèbres qu'ont lieu

les pires attaques, que les malades souffrent le plus, et que les secours sont les plus difficiles à mettre en œuvre, à tel point que bon nombre d'ignorants ont pris la nuit pour déesse du mal. Il est donc logique afin de mieux mettre en exergue Son pouvoir, de demander la protection de Celui qui, par le biais de l'aube, met un terme à cette nuit qui fait si peur, et freine, de ce fait, la survenue de tous les maux supposés l'accompagner. Et parmi ces maux qui font peur en général, il est évoqué ici trois choses précises dont la première est justement la nuit et les ténèbres qui la caractérisent. Dieu dit dans le verset n°3 :

وَمِن شَرِّ غَاسِقٍ إِذَا وَقَبَ (3)

3. contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit,

Car comme nous l'avons vu précédemment, il est fréquent de rattacher la nuit aux actes malsains qui s'y produisent, à la faveur des ténèbres, alors que les gens sont endormis et ne font par conséquent pas attention à ce qui se passe et ce que les débauchés ou autres délinquants comptent.

La seconde chose contre laquelle il est conseillé de demander refuge est cette catégorie de gens rompue à faire sciemment du mal aux autres, tels les sorciers ou tout autre charlatan, qui comme tout le monde le sait, profitent généralement de la nuit pour optimiser leurs manigances et finaliser leurs supercheries..

وَمِن شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِ (4)

4. contre le mal de celles qui soufflent sur les nœuds,

Le fait de souffler sur les nœuds est une pratique courante chez les sorciers et les magiciens. Et si ici il est question de sorcières plutôt que de sorciers, c'est que la sorcellerie était préférentiellement du ressort des femmes qui, dans la société arabe, avaient plus de temps à consacrer à ses pratiques malsaines, à tel point que les arabes considéraient par exemple que le légendaire ogre était en réalité une ogresse descendant de la lignée des djinns ! Ainsi matérialisaient-elles leurs pratiques malsaines en effectuant un nœud sur un fil pour signifier que celui sur qui leur sort est jeté ne peut s'en défaire que s'il défait le nœud. Elles soufflaient alors dessus et conseillaient au demandeur du sort en question de le cacher à un endroit inaccessible afin de prolonger l'effet du mauvais sort le plus longtemps possible. C'étaient là bien sûr de

simples prétentions qui ne manquaient pas, à la faveur de stratagèmes connus des magiciens, d'aboutir parfois et d'atteindre leur cible, d'où cet enseignement au Prophète ﷺ pour qu'il ne soit jamais l'objet de telles manipulations et pour que d'un autre côté soient désavoués ceux qui ont voulu faire croire qu'il était ensorcelé.

Enfin la troisième chose dont il lui a été conseillé de se méfier est représentée par ces gens caractérisées par leur comportement extrêmement jaloux qui fait d'eux des indésirables ; car rappelons-le, la jalousie est un vilain défaut qui fut à l'origine du péché originel dont se rendit coupable le démon envers Adam mais aussi qui poussa Caen a tué son frère Abel. Dieu clôt le chapitre en disant :

وَمِن شَّرِّ حَاسِدٍ إِذَا حَسَدَ (5)

5. et contre le mal du jaloux quand il jalouse.

Il n'est pas interdit d'être jaloux au quotidien, mais à condition que la cause de cette jalousie ne soit pas l'origine d'un sentiment de haine entre le jaloux et le jaloué, auquel cas, les risques de conséquences fâcheuses tendent à grandir et peuvent parfois pousser le jaloux à commettre l'irréparable ou au minimum à souhaiter que celui dont il est jaloux, perde ce qui, lui, le rend, jaloux. Dans des conditions pareilles, il est logique de se réfugier auprès d'Allah contre de telles créatures ! Puisse Allah nous épargner les affres de la jalousie destructrice.

CHAPITRE DES GENS

Le chapitre des gens «An nass» compte six versets. Il est ainsi nommé dans les différentes éditions du Livre sacré, mais il a aussi été désigné par le Prophète ﷺ par sa phrase d'ouverture : «Dis, je cherche protection auprès du Seigneur des gens». Sauf quelques avis auxquels nous avons fait allusion dans le chapitre de l'aube naissante et qui avancent une révélation post hégirienne, ce chapitre a été donné au Prophète ﷺ tôt en période mecquoise au cours d'une seule et même séance, immédiatement après celui de l'aube naissante. Il occupe de ce fait, d'un point de vue chronologique le vingt et unième rang juste devant le chapitre de l'allégeance sincère et totale. Il partage avec le chapitre de l'aube naissante les mêmes objectifs ainsi que le nom de «Al Mouaouidhataïne». Dieu y dit :

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ (1) مَلِكِ النَّاسِ (2) إِلَهِ النَّاسِ (3) مِنْ شَرِّ الْوَسْوَاسِ الْخَنَّاسِ (4) الَّذِي يُوَسْوِسُ فِي صُدُورِ النَّاسِ (5) مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ (6)

1. Dis, je cherche protection auprès du Seigneur des gens. 2.

Souverain des gens, 3. Dieu des gens, 4. contre le mal du mauvais conseiller, 5. qui, furtivement tourmente les esprits des gens, 6. qu'il soit djinns ou humains.

Il se fixe comme principal objectif d'enseigner au Prophète ﷺ, et à ses fidèles bien sûr, qu'il est bénéfique pour eux, comme il le font avec le mal que sont supposés comporter la nuit, la sorcellerie et le sentiment de haine qu'engendre la jalousie, de rechercher auprès d'Allah la protection contre tout démon qui tente par ses suggestions sournoises de dévier les gens du droit chemin.

Là aussi, comme dans le précédent chapitre, le Protecteur auquel il est fait appel n'est autre qu'Allah, même si toutefois il est décrit ici comme étant le Seigneur des gens en dehors de toute autre créature. Mais cela est du au fait que le mal dont il va falloir se protéger est matérialisé par des créatures invisibles à l'être humain et qui parfois, sont si influentes, que nombreuses sont les gens qui, par ignorance, les prennent pour des divinités, alors qu'il n'en n'est rien ! Bien au contraire, il s'agit de créatures faibles dont le rôle est de mettre à l'épreuve les humains et qui restent, pour ainsi dire et sans aucun doute, sous le contrôle de Dieu qui est le Souverain, le Maître et le Dieu incontesté de tous.

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ (1) مَلِكِ النَّاسِ (2) إِلَهِ النَّاسِ (3)

1. Dis : Je cherche protection auprès du Seigneur des gens. 2. Souverain des gens, 3. Dieu des gens,

Le fait de faire allusion au Seigneur des gens revient à signifier que ces créatures qui soufflent le mal et dont il va falloir se protéger sont elles-mêmes sous son divin contrôle et que leurs entourloupes n'ont rien d'insurmontable. Ensuite, le fait de dire qu'Il est le Souverain des gens sous entend, qu'après les avoir créés, il reste Maître de la situation, manœuvrant à Sa guise, faisant de Lui le Seul à même d'être adoré en bonne et due forme et c'est justement ce qui explique qu'il est également le Dieu des gens. D'ailleurs, cette manière de présenter les choses concorde parfaitement avec les étapes de la réflexion par lesquelles passe toute personne qui s'engage dans la voie de la reconnaissance d'Allah.

Quand on ne réfléchit pas sur soi-même et sur son existence, souvent on ne croit en rien, et on reste automatiquement dans le flou, mais pour peu que la réflexion se mette en marche chez un individu donné, celui-ci ressent alors implicitement la présence du Seigneur qui l'a créé. Si maintenant, le processus de réflexion s'étend en profondeur, la personne réalise alors que ce Seigneur qui l'a créée se suffit à Lui-même et ne dépend sûrement pas d'elle et des éventuels apports qu'il lui semble pouvoir Lui apporter ce qui la pousse logiquement à reconnaître son infériorité par rapport à Lui et donc à l'adorer en toute quiétude et demander Sa divine protection contre toute sorte de malfaisance. Dévoilant ce contre quoi l'Homme va devoir demander Sa Protection, Dieu dit :

مِن شَرِّ الْوَسْوَاسِ الْخَنَّاسِ (4) الَّذِي يُوَسْوِسُ فِي صُدُورِ النَّاسِ (5) مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ (6)

4. contre le mal du conseiller (malfaisant et) furtif 5. qui tourmente les esprits des gens, 6. qu'il fasse partie des djinns ou des humains.

Et justement la malfaisance dont il est question ici et contre laquelle il va falloir se protéger en demandant refuge au Seigneur est celle de ces mauvaises pensées qui viennent tourmenter les esprits et tendent à faire dévier les hommes du droit chemin. N'eussent-elles existées personne parmi les hommes n'aurait tué, volé ou commis de quelconque délit. Autrement dit, les crimes commis par les gens ne sont que la preuve

évidente qu'ils ont succombé à ces pensées sataniques qui peuvent en réalité émaner de deux sources :

- soit directement de Satan ou de l'un de ses suppôts comme ce fut le cas pour Adam. Dieu dit, en effet, à ce propos :

فَوَمَّوِرَ إِلَيْهِ الشَّيْطَانُ قَالَ يَا آدَمُ هَلْ أَرُوكَ عَلَى شَجَرَةٍ الْخُلْدِ وَمَلِكٍ لَكَ يَبْنِي (120)
فَأَكَلَا مِنْهَا

120. Puis le Diable le tenta en disant : Ô Adam, t'indiquerai-je l'arbre de l'éternité et un royaume impérissable ? 121. Et tous deux en mangèrent..

- ou de personnes malveillantes qui conseillent le mal tout en le présentant comme étant le bien personnifié. Tels parmi les païens mecquois ceux qui se concertaient en cachette et complotaient contre le Prophète ﷺ dans le but de mettre fin à sa mission ou tout au moins la lui compliquer.

Par ailleurs, l'adjectif utilisé, à savoir furtif, est destiné à décrire la réalité de ces pensées qui viennent tourmenter itérativement et de façon très éphémère l'esprit de l'individu au point d'en arriver à le convaincre du délit qui lui est soufflé, si jamais il avait quelques réticences à son sujet.

Il convient toutefois de souligner ici que les pensées émanant des personnes malveillantes précitées sont encore plus dangereuses et plus efficaces que celles qui émanent de Satan et de ses suppôts. Car toute personne a plus de courage à accomplir une action malsaine en présence de ses semblables qui, qui plus est l'y encouragent, ne serait-ce qu'à voix basse, ce qui n'est pas le cas d'une personne isolée qui se trouverait tentée par tel ou tel forfait. Puisse Allah nous garder de ces divers tourments quelque soit leur type. Ainsi prend fin l'analyse du chapitre des gens et par la même occasion l'exégèse du saint Coran.

* * * *

الحمد لله الذي بنعمته تتم الصالحات